

**« L'éducation est l'arme la plus
puissante pour changer le monde »**

Nelson MANDELA

(1996), Un long chemin vers la liberté.

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	9
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION	10
INTRODUCTION	12
CHAPITRE 1	14
La démarche méthodologique	
CHAPITRE 2	17
Un contexte national globalement résilient	
CHAPITRE 3	23
Le maintien de la dynamique des réformes au sein du système éducatif national	
CHAPITRE 4	29
La contribution du CNE : l'efficacité d'une régulation en cours de consolidation	
CHAPITRE 5	40
La contribution des agences et organes spécialisés : une Contribution certaine au renforcement de la qualité de la Gouvernance des ministères en charge de l'éducation	
CHAPITRE 6	44
Le financement du système éducatif national : de bonnes performances financières qui contrastent avec une livraison insuffisante d'infrastructures	
CHAPITRE 7	66
Le profil du système éducatif national : un profil en amélioration progressive	
CHAPITRE 8	79
Les avancées majeures enregistrées et les déviations observées : des limites en matière de gouvernance administrative et pédagogique dans l'enseignement supérieur sont repoussées	
CHAPITRE 9	85
Les défis et perspectives	
CONCLUSION	88
ANNEXES	91
ANNEXE 1 : Liste de présence des séances d'examen du rapport avec les acteurs étatiques et non étatiques	93
ANNEXE 2 : Évolution des dépenses publiques d'éducation (en milliers de FCFA) par nature et par ordre d'enseignement de 2021 à 2024	96
ANNEXE 3 : Équipe de rédaction	97
TABLE DES MATIÈRES	98
INDEX ALPHABÉTIQUE	101

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABRI	: Agence Béninoise pour la Recherche et l'Innovation
ACDPE	: Agent Contractuel de Droit Public de l'État
ACISE	: Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation
ADET	: Agence de Développement de l'Enseignement Technique
ADSC	: Agence de Développement de Sèmè-City
AE	: animateur d'établissement
AFD	: Agence française de Développement
AME	: Aspirant au Métier d'Enseignant
AN	: Assemblée nationale
ANAN	: Agence nationale de l'Alimentation et de la Nutrition
ANSSP	: Agence nationale des Soins de Santé Primaire
AOF	: Attributions, Organisation et Fonctionnement
APD	: Avant-Projet détaillé
APS	: Avant-Projet sommaire
ARCH	: Assurance pour le Renforcement du Capital humain
AssEEQ	: Association des Établissements privés de l'enseignement supérieur pour l'Éthique et la Qualité
AST	: Analyse de la situation de travail
BAC	: Baccalauréat de l'Enseignement du second degré
BAPES	: Brevet d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire général
BAPET	: Brevet d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
BE	: Bureau exécutif
BEPC	: Brevet d'Études du premier Cycle
BGE	: Budget général de l'État
BIE	: Bureau international de l'Éducation
BM	: Banque mondiale
CA	: Conseil d'Administration
CAEIS	: Centre d'Accueil, d'Éducation et d'Intégration des Sourds
CAMES	: Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CAP	: Commission administrative paritaire
CAPES	: Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire général
CAPET	: Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CBO-EPT	: Coalition béninoise des Organisations pour l'Éducation Pour Tous
CC	: Cour constitutionnelle
CCIP	: Coordination des Circonscriptions d'Inspection pédagogique
CCN	: Conseil consultatif national
CEAP	: Certificat élémentaire d'Aptitude pédagogique
CEP	: Certificat d'Études primaires
CI	: Cours d'Initiation
CIP	: Circonscription d'Inspection pédagogique
CIIS	: Cité internationale de l'Innovation et du Savoir
CLAPE	: Commissions locales d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement
CM2	: Cours moyen deuxième année
CNE	: Conseil national de l'Éducation
CNED	: Centre national d'enseignement à distance
CNEED	: Commission nationale d'études des Équivalences de Diplômes
COSYNTRA-MESTFP	: Coalition des Syndicats des Travailleurs du MESTFP
CP	: Conseiller pédagogique
CPF	: Commission Pilotage et Financement
CPSA	: Centres de Promotion sociale des Aveugles
CPUAQ	: Centre de Pédagogie universitaire et d'Assurance Qualité
CQM	: Certificat de Qualification au Métier
CQP	: Certificat de Qualification Professionnelle
CQR	: Commission Qualité et Règlementation
CUEP	: Centre universitaire d'Enseignement professionnel



LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
DAPLN	: Directeur de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
DBAU	: Direction des Bourses et Aides universitaires
DCE	: Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'enseignement supérieur
DDC	: Direction du Développement de la Coopération suisse
DDEMP	: Directeurs départementaux des Enseignements Maternel et Primaire
DDESTFP	: Directeurs départementaux des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation professionnelle
DEM	: Directeur de l'Enseignement maternel
DEP	: Directeur de l'Enseignement primaire
DGB	: Direction générale du Budget
DGES	: Direction générale de l'Enseignement supérieur
DPAF	: Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances
DTM	: Diplôme de technicien au métier
DTSM	: Diplôme de technicien supérieur au métier
DUT	: Diplôme universitaire de Technicien
EFTP	: Enseignement et Formation techniques et professionnels
EMP	: Enseignements maternel et primaire
ENI	: Ecole normale d'Instituteurs
ENSET	: Ecole normale supérieure de l'Enseignement technique
EPES	: Établissement privé d'Enseignement supérieur
EPFA	: École professionnelle de formation agricole
EPFI	: Établissement privé de formation des instituteurs
EPP	: École primaire publique
EPS	: Education physique et sportive
ESG	: Enseignement secondaire général
ESPB	: Établissements scolaires privés du Bénin
ES	: Éducation spécialisée
ESM	: Enquête spéciale de moralité
ESS	: Éducation à la Santé sexuelle
FADeC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
FARI	: Forum africain pour la Recherche et l'Innovation
FNAES	: Fichier national des Aspirants au métier d'Enseignant du Supérieur
FONAC	: Front des Organisations nationales contre la Corruption
H-G	: Histoire et Géographie
IA	: Intelligence artificielle
IPE	: Institut international de planification de l'éducation
IMSP	: Institut de Mathématiques et de Sciences physiques
IUEP	: Institut universitaire d'Enseignement professionnel
LTA	: Lycée technique agricole
LTP	: Lycée technique professionnel
MASM	: Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MEMP	: Ministère des Enseignements maternel et primaire
MESRS	: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
MESTFP	: Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle
MOD	: Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
MTCA	: Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts
ND	: Non Disponible
ONG	: Organisation non gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société civile
PAEFE	: Programme d'Appui à l'Éducation et à la Formation des Enfants exclus du système éducatif
PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
PAGEDA 2	: Programme d'Appui à la Gestion décentralisée de l'Alphabétisation phase 2
PAM	: Programme alimentaire mondial



LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

PCA	: Programme de Cours accélérés
PDDSE	: Plan décennal de Développement du Secteur de l'Éducation
PEA	: Point d'Eau Autonome
PHPS	: Politique holistique de Protection sociale
PiASN	: Projet intégré d'Alimentation scolaire et de Nutrition
PIB	: Produit intérieur brut
PME	: Partenariat mondial pour l'Éducation
PNASI	: Programme national d'Alimentation scolaire intégré
PNRI	: Politique nationale de la Recherche et de l'Innovation
PSE	: Plan sectoriel de l'Éducation
PTF	: Partenaires techniques et financiers
REAP	: Réseau d'Encadrement et d'Animation pédagogique
REM	: Ratio Élèves/Maître
RMC	: Référentiels métiers de compétences
SE	: Secrétariat exécutif
SEN	: Système éducatif national
SGG	: Secrétariat général du Gouvernement
SIGE	: Système d'Information et de Gestion de l'Éducation
SN-EFTP	: Stratégie nationale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels
SN-ESG	: Stratégie nationale de l'Enseignement secondaire général
SScE	: Spécialiste en Sciences de l'Éducation
SSEPP	: Spécialiste en Suivi-Évaluation des Politiques publiques
STA	: Sciences et Techniques agricoles
STAG	: Sciences et Techniques administratives et de Gestion
STI	: Sciences et Techniques industrielles
STP-PDDSE	: Secrétariat technique permanent du Plan décennal de Développement du Secteur de l'Éducation
SVT	: Sciences de la Vie et de la Terre
SWEDD-Bénin	: Sahel Women's Empowerment and Demographics (Projet d'Autonomisation des Femmes et le Dividende démographique au Sahel)
TA	: Taux d'Achievement
TBS	: Taux brut de Scolarisation
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UC	: Unité de Coordination
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNEPES	: Union nationale des Établissements privés d'Enseignement supérieur
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'Enfance
UNSTIM	: Université nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques
UPB	: Université publique du Bénin



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des avis et décisions en 2024 par fonction du CNE	30
Tableau 2: Évolution de la contribution de l'État au financement du secteur de l'éducation de 2020 à 2024 (en millions de FCFA)	46
Tableau 3: Exécution budgétaire du secteur de l'éducation de 2022 à 2024, base ordonnancement	48
Tableau 4: Coûts unitaires en FCFA par apprenant au niveau des sous-secteurs sur la période 2022-2024	58
Tableau 5 : Évolution des indicateurs de l'enseignement maternel entre 2021 et 2024	67
Tableau 6 : Évolution des indicateurs de l'enseignement primaire entre 2021 et 2024	70
Tableau 7 : Évolution des indicateurs de l'ESG sur la période 2021-2024	71
Tableau 8 : Évolution des indicateurs de l'EFTP sur la période 2021-2024	73
Tableau 9: Évolution des indicateurs de l'enseignement supérieur entre 2021 et 2024	75
Tableau 10: Évolution des indicateurs de la recherche scientifique et innovation entre 2021 et 2024	76
Tableau 11 : Évolution des indicateurs de l'alphabétisation sur la période 2021-2024	77
Tableau 12: Répartition des apprenants par type de centres des alternatives éducatives de 2022 à 2024	78

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution des dotations budgétaires (en millions de FCFA) des ministères en charge de l'éducation, 2020-2024	46
Graphique 2 : Évolution de la part allouée aux ministères en charge de l'éducation dans le budget général de l'État, 2020-2024	47
Graphique 3 : Part (%) moyenne des ministères dans le budget de l'éducation sur la période 2020-2024	47
Graphique 4 : Consommation des dépenses par nature et par ministère, de 2022 à 2024 (en millions de FCFA)	49
Graphique 5 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MEMP par volet au 31 décembre 2024 (en %)	50
Graphique 6 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MESTFP par programme au 31 décembre 2024 (en %)	52
Graphique 7 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MESRS par programme au 31 décembre 2024 (en %)	55
Graphique 8 : Évolution du pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé de 2021 à 2024	68
Graphique 9 : Évolution du Taux brut de scolarisation de 2021 à 2024	68
Graphique 10 : Évolution des taux de redoublement et d'achèvement au niveau de l'enseignement primaire de 2021 à 2024	69
Graphique 11 : Évolution du Taux brut de scolarisation au 1er et au 2nd cycles de 2021 à 2024	72



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION



Ahonagnon Noël **GBAGUIDI**

Grâce aux efforts soutenus du Président de la République du Bénin et de son Gouvernement pour accélérer les réformes et intensifier les investissements en vue de l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité du Système éducatif national (SEN), le processus de transformation structurelle et qualitative du SEN, engagé depuis 2016, se poursuit et se consolide. Les effets de ce progrès sont déjà perceptibles.

En effet, cette notable amélioration tire sa source dans la remarquable résilience du secteur, observée depuis 2020, face aux multiples, successives et protéiformes crises, mondiale, régionale et sous-régionale, que subit le Bénin.

Toutefois, il convient de reconnaître que la qualité au niveau de toutes les composantes du SEN demeure une préoccupation majeure et que des difficultés au niveau de l'accessibilité et de l'équité subsistent encore, notamment dans les enseignements du 2nd degré et du supérieur. L'amélioration suffisante de la qualité, de l'accessibilité et de l'équité constitue un défi majeur justifiant la mise en œuvre concertée de plusieurs mesures et réformes touchant la gouvernance du secteur dans ses divers aspects : institutionnel, administratif, pédagogique et financier, par les ministères en charge de l'éducation, les agences et les organes spécialisés du secteur de l'éducation et le Conseil national de l'Éducation (CNE).

En 2024, la deuxième mandature du CNE, que, par la décision de confiance du Gouvernement, j'ai l'insigne honneur de présider, s'est évertuée à consolider les acquis hérités de la première mandature et à poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique 2023-2027 ; ceci en vue de renforcer la dynamique positive déjà amorcée dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance de nos établissements d'enseignement et de formation.

De même, les Ministères en charge de l'éducation, les agences et organes spécialisés, comme la Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'enseignement supérieur (DCE), ont, sous le leadership du Chef de l'État et le regard attentif du CNE, exécuté des actions qui ont concouru aux avancées notables enregistrées même si, par ailleurs, le rythme d'achèvement des infrastructures éducatives ne comble pas encore totalement les attentes.

Malgré ces quelques aspérités, l'amélioration des performances du système éducatif béninois est perceptible ; elle est, certes, lente, mais en constante progression, ce qui est très encourageant.

C'est pourquoi, par ce canal, je voudrais d'abord remercier le Chef de l'État pour la vision qu'il a du secteur de l'éducation, les choix judicieux qu'il opère, pour l'appui constant accordé au CNE, en vue de la transformation qualitative durable du SEN béninois. De même, je voudrais remercier tous les acteurs du SEN, notamment les Ministres chargés de l'éducation, les membres du Collège du CNE et de la DCE ainsi que les acteurs non étatiques (PTF, Associations du secteur, etc.) pour leur adhésion et leurs contributions respectives à la marche pour le rayonnement du système éducatif béninois.

Le présent rapport 2024 sur l'état du SEN, une exigence réglementaire¹, est le premier de la deuxième mandature du CNE rénové. Il met en exergue les efforts du Gouvernement, les résultats qui en découlent ainsi que les perspectives pour des performances plus accrues à l'aune des défis qu'imposent l'environnement national, l'environnement sous régional et l'environnement international.

Je vous remercie de votre attention.

¹Article 9 du Décret n°2023-411 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement (AOF) du CNE, modifié et complété par le décret n°2023-655 du 13 décembre 2023 et par le décret n°2023-702 du 29 décembre 2023 : le CNE « ... adresse au Président de la République, pour chaque année civile, un rapport sur l'état du système éducatif national... Le Président du Conseil national de l'Éducation rend ce rapport public ».



The background image shows a modern, multi-story building with a grid-like window pattern. A flagpole with a flag is visible on the left. In the foreground, a large, flowing flag with red and yellow sections is draped across the bottom. The word "INTRODUCTION" is centered in white text.

INTRODUCTION

Le vénérable **Nelson MANDELA** a proclamé « L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde »². Cette sentence, irréfutable, a toujours habité les pouvoirs publics béninois. Le législateur béninois a affirmé que « l'éducation en république du Bénin constitue et demeure la première priorité nationale »³. Ainsi, depuis 2000, notamment à partir de 2016, le secteur de l'éducation a bénéficié de l'attention soutenue des gouvernements qui se sont succédé à travers notamment les réformes engagées et les investissements consentis. Dans le but d'inverser les tendances à la dégradation du système éducatif, source des résultats mitigés enregistrés ces dernières décennies et, à terme, de faire du capital humain, un véritable levier de développement durable, d'importantes réformes structurelles ont été engagées depuis 2016 dans le secteur de l'éducation par le Président **Patrice TALON**.

En effet, s'étant fixé comme objectif de « reconstruire le système éducatif en phase avec ... les ambitions économiques⁴ » de son pays, il s'est engagé dans des réformes audacieuses et bénéfiques. Au titre des réformes de gouvernance du secteur, figure la mise en place depuis 2020 d'un Conseil national de l'Éducation (CNE)⁵ rénové dont la deuxième mandature a été installée le 13 février 2024 par le Chef de l'État. Ainsi, à travers le décret n°2023-411 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement (AOF) du CNE, modifié et complété par le décret n°2023-655 du 13 décembre 2023 et par le décret n°2023-702 du 29 décembre 2023, le CNE, organe supérieur du Système éducatif national (SEN) en assure la régulation.

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission et conformément aux dispositions de l'article 9 du décret sus-cité, le CNE «... adresse au Président de la République, pour chaque année civile, un rapport sur l'état du système éducatif national... Le Président du Conseil national de l'Éducation rend ce rapport public ».

C'est pour satisfaire à cette exigence réglementaire que le présent rapport 2024 sur l'état du SEN est élaboré. Ce rapport, le cinquième depuis 2020, tout en mettant en exergue l'environnement socio-économique et politique dans lequel le secteur a évolué, rend compte des travaux de l'an 1 de la deuxième mandature du CNE rénové, des efforts consentis en 2024 au niveau de chacune des composantes du SEN, des avancées majeures enregistrées ainsi que des déviations constatées qui affaiblissent certains progrès. Enfin, le rapport 2024 sur l'état du SEN aborde les défis qu'il convient de relever et les perspectives pour l'année scolaire et universitaire 2025-2026.

Il est structuré en neuf parties consacrées respectivement :

- à la démarche méthodologique ;
- au contexte politique et socio-économique de l'année 2024 ;
- aux réformes mises en œuvre dans le secteur de l'éducation ;
- à la contribution du CNE à travers le bilan des actions menées en 2024 ;
- à la contribution des agences spécialisées ;
- au financement du secteur de l'éducation ;
- au profil du secteur de l'éducation en 2024 ;
- aux avancées majeures et déviations constatées ;
- aux défis et perspectives.

²Un long chemin vers la liberté, Paris, Fayard, 1994-1996,

³Article 1er Loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Éducation Nationale, rectifiée

⁴Patrice TALON, le nouveau départ, Bénin, 2016, p. 14.

⁵Décret n°2023-411 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement (AOF) du CNE, modifié et complété par le décret n°2023-655 du 13 décembre 2023 et par le décret n°2023-702 du 29 décembre 2023.

CHAPITRE 1 : LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le but de disposer à temps du rapport annuel sur l'état du SEN, le Président du CNE a mis en place, depuis 2020, un comité technique chargé de conduire le processus de préparation et d'élaboration dudit document.

Pour le compte de l'année 2024, l'élaboration de ce rapport a suivi une approche méthodologique comportant quatre (04) principales étapes que sont :

- l'élaboration des outils de collecte de données et la collecte de données auprès des acteurs ;
- le traitement et l'analyse des données ;
- la rédaction d'un projet de rapport ;
- la discussion des principales conclusions du projet de rapport dans des séances dites de contradictoire ;
- l'adoption du rapport par les instances appropriées.

1.1 Étape 1 : Conception des outils de collecte de données et collecte de données auprès des acteurs

Les membres du Comité de rédaction ont d'abord procédé à l'actualisation des canevas de collecte d'informations utilisés pour élaborer le rapport 2023 sur l'état du SEN. Ensuite, des correspondances signées du Président du CNE ont été adressées, pour la collecte d'informations, aux structures concernées. Au nombre de celles-ci, on peut citer :

- les Commissions et le Secrétariat exécutif du CNE ;
- la Cellule Éducation de la Présidence ;
- l'Agence de Développement de Sèmè-City (ADSC) ;
- l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE) ;
- l'Agence de Développement de l'Enseignement technique (ADET) ;
- le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;
- le Ministère des Enseignements maternel et primaire (MEMP) ;
- le Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle (MESTFPErreur ! Signet non défini.) ;
- le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) ;
- les Commissions administratives paritaires du MEMP, du MESTFP et du MESRS ;
- le Secrétariat technique permanent du Plan décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (STP-PDDSE) ;
- les organisations des établissements scolaires privés et des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- la Coalition béninoise des Organisations pour l'Éducation pour tous (CBO-EPT) ;
- les Partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant dans le secteur de l'éducation (Banque Mondiale, UNESCO, UNICEF, Coopération Suisse, PAM, etc.).

En outre, le Comité de rédaction s'est rapproché du Président du CNE pour disposer des rapports périodiques d'activités de 2024 de la Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'Enseignement supérieur (DCE).

Enfin, des compléments d'informations ont été obtenus sur les sites web du Secrétariat général du Gouvernement (SGG) et du MEF.

1.2 Étape 2 : Traitement et analyse des informations

Les informations collectées, principalement des données secondaires, ont été traitées et analysées par le Comité de rédaction.

À cet effet, les tableaux des indicateurs ont été actualisés, des informations de même nature provenant de plusieurs sources ont été triangulées et des notes synthèses sont

rédigées à partir de l'exploitation de toute la documentation collectée.

Toutes les données secondaires traitées et les notes synthèses validées au sein du Comité de rédaction ont été utilisées pour faire des analyses.

1.3 Étape 3 : Rédaction d'un projet de rapport

À la suite du traitement et de l'analyse des informations, un avant-projet de rapport a été rédigé sur la base du plan de rédaction adopté par le CNE en tenant compte des avancées enregistrées, des défis persistants et des perspectives encourageantes au niveau du SEN.

L'avant-projet du rapport 2024 sur l'état du SEN a été, dans un premier temps, soumis à deux personnes ressources⁶ pour lecture et

amendements. Dans un deuxième temps, il a été soumis aux organes internes du CNE qui l'ont pré-validé le 30 mai 2025.

Le projet de rapport issu de cette pré-validation a été transmis pour amendements aux membres de l'Assemblée consultative du CNE, à la Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'Enseignement supérieur (DCE) et à toutes les structures citées au point 1.1 ci dessus.

1.4 Étape 4 : Adoption du rapport

Par la suite, dans des séances dites de contradictoire, le projet de rapport a été examiné les 19 et 20 juin 2025 respectivement par les acteurs étatiques (Cellule Éducation, Ministères et Agences) et non étatiques (Partenaires techniques et financiers, associations des établissements privés des trois ordres d'enseignement, Vice-Présidents des Commissions administratives paritaires). La liste des acteurs ayant pris part aux séances est annexée au présent rapport (cf. annexe 1). Ces acteurs ont fait des observations et recommandations constructives. Ils n'ont émis aucune réserve pouvant constituer un

empêchement dirimant à l'adoption du rapport.

Le projet de rapport, issu des séances d'examen et prenant en compte toutes les observations et recommandations des différents acteurs du SEN, a été présenté, le mercredi 06 août 2025, à l'Assemblée consultative qui l'a également amendé.

La version finalisée du rapport a été adoptée par le Collège du CNE en sa séance du 11 août 2025. Ce rapport final a été transmis au Président de la République en prélude à sa publication et à sa dissémination.

⁶Conseiller Sé N'Bouro OUOROU BOUN et Secrétaire exécutif

CHAPITRE 2 : UN CONTEXTE NATIONAL GLOBALEMENT RÉSILIENT

L'année 2024 a été caractérisée par un climat politique relativement crispé et un environnement socio-économique résilient aux effets conjugués des divers chocs externes subis dont celui sécuritaire dans la région septentrionale du Bénin.

2.1. Un contexte socio-économique rassurant mais perturbé par un contexte politique et sécuritaire relativement crispé

Les stratégies déployées par le Gouvernement dans plusieurs secteurs depuis 2016 et particulièrement à partir de 2020 ont permis de renforcer la résilience de l'économie béninoise, de poursuivre la mise en œuvre diligente du PAG

2021-2026 et d'obtenir des résultats positifs déjà perceptibles dans maints domaines dont celui de l'éducation nationale ; ceci dans un contexte sous-régional, régional et international peu favorable.

2.1.1 Sur le plan politique

Le contexte politique qui a prévalu en 2024 est caractérisé par les événements majeurs qui ont, d'une part, marqué l'animation de la vie politique et, d'autre part, renforcé le corpus des documents de politiques et de stratégies du secteur de l'éducation.

L'environnement politique, a été en effet, tout au long de l'année 2024, relativement crispé en raison :

- des suspicions des partis de l'opposition sur la qualité du fichier électoral et du code électoral ;
- du rejet de la proposition de révision de la Constitution ;
- d'une tentative d'atteinte à la sûreté de l'État.

Face à ce climat politique suspicieux, le Chef de l'État, très préoccupé par la crédibilité des élections générales prévues pour 2026, a donné son accord de principe pour l'audit du fichier électoral par les partis politiques de l'opposition ; le but étant de rassurer la communauté nationale et internationale sur la pertinence et l'efficacité de la réforme du système partisan. À cet effet, un Comité de pilotage chargé de conduire de manière participative cet audit a été mis sur pied par les partis de l'opposition. Présidé par Monsieur Jean-Baptiste Elias, Président du Front des Organisations nationales contre la Corruption (FONAC),

le Comité de pilotage est composé des représentants des partis politiques de l'opposition, des centrales syndicales, des confessions religieuses et de la plateforme des Organisations de la Société civile (OSC). Il a bénéficié de l'accompagnement du Gouvernement.

En outre, dans sa tentative d'apporter une réponse au problème soulevé par la Cour constitutionnelle (CC) relatif à la rupture d'égalité entre les parrains à l'occasion de la présidentielle 2026, la proposition de loi portant révision de la Constitution introduite par un député de la mouvance présidentielle n'a pas abouti. Cette proposition de loi n'a pas franchi le premier barrage prévu prescrit à l'alinéa 2 de l'article 154 de la Constitution qui dispose : « Pour être pris en considération, le projet, ou la proposition de révision, doit être voté à la majorité des trois quarts des membres composant l'Assemblée nationale ».

Par ailleurs, la fin du troisième trimestre 2024 a été marquée par une tentative de coup d'État impliquant, entre autres, un proche du Chef de l'État et un ancien Ministre de la République.

Tous ces événements témoignent de la crispation observée en 2024 dans l'animation de la vie politique et qui est indissociable des enjeux aussi bien des élections générales prévues pour 2026 que du SEN.

Mais, ces événements n'ont pas cassé la dynamique de l'évolution du pays. Par exemple, des progrès sont notés dans l'amélioration ou l'actualisation des documents de référence pour une meilleure planification du système éducatif. Le Gouvernement a, en effet, en 2024, approuvé la Politique holistique de Protection sociale (PHPS 2024-2033) et sa stratégie qui l'opérationnalise sur la période 2024-2028.

2.1.2 Sur le plan économique

La résilience de l'économie nationale observée depuis quelques années s'enracine davantage. En effet, en dépit du ralentissement des performances de l'environnement mondial et de l'incertitude de l'environnement sous-régional, le taux de croissance économique du Bénin affiche depuis 2021, un niveau supérieur à 6%, une première depuis 1960 : **7,2% en 2021, 6,3% en 2022 et 6,4% en 2023**. Pour **2024**, les prévisions indiquent un taux qui s'établirait à **7,5%**⁸ ; un niveau en progression par rapport à 2023 et à 2022. De plus, le taux d'inflation devrait s'établir en 2024 à 1,8%, restant ainsi dans la limite communautaire de 3% au plus (MEF⁹, 2024, p.1-17).

Cette croissance robuste de l'économie nationale est principalement due à la mise en œuvre diligente des réformes, mesures, programmes et projets du Programme d'action du Gouvernement (PAG 2021-2026) notamment à :

- une bonne campagne agricole avec 708 717 tonnes de production cotonnière attendue ;
- la poursuite de l'expansion de la Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ)¹⁰ ;
- la poursuite des activités de construction d'infrastructures dont la route de contournement Nord de Cotonou, la deuxième phase de l'asphaltage des entres urbains, l'assainissement pluvial de Cotonou et des villes secondaires et la construction du Club MED AVLÉKÉTÉ ;

Il convient également de souligner la poursuite des travaux d'élaboration de la Vision Bénin 2060.

En outre, en novembre 2024, le Gouvernement a obtenu du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), un financement de **38 550 000 \$US** pour soutenir les efforts d'accélération de l'éducation des filles et de transformation qualitative du SEN⁷.

- la poursuite de la valorisation du potentiel touristique du Bénin ;
- la progression des dépenses courantes imputable, entre autres, aux mesures sociales en faveur des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME).

Sur le plan budgétaire, en 2024 le Gouvernement a accordé 24,5%¹¹ des dépenses prévues dans le budget de l'État au secteur de l'éducation notamment aux trois ministères en charge dudit secteur. Cette proportion ne prend pas en compte les dotations budgétaires des agences spécialisées du secteur de l'éducation ainsi que celles de l'organe de régulation qu'est le CNE. De ce point de vue, et en considérant les dotations non moindres des autres acteurs étatiques intervenant dans le secteur, on peut, sans risque de se tromper, affirmer que, plus d'un quart des dépenses prévues au budget de l'État gestion 2024 est consacré au secteur de l'éducation.

Cet effort soutenu d'allocation budgétaire au profit du secteur de l'éducation vise non seulement à améliorer significativement l'accès et l'équité aux trois ordres d'enseignement et à la formation professionnelle, ainsi qu'à offrir une seconde chance aux non scolarisés et déscolarisés, mais aussi à engager une transformation structurelle de la qualité du SEN.

⁷Décisions finales (BOD/NO/2024/11-02) du Conseil d'administration du PME en date du 28 novembre 2024 et la lettre de la Direction générale du PME en date du 2 décembre 2024 à l'attention des Ministres chargés des finances et de l'enseignement primaire du Bénin.

⁸Comptes nationaux INStAD, mars 2025. Le niveau du taux de croissance économique de 2024 a été réévalué par rapport aux taux prévisionnel de 6,7% indiqué dans le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP 2025-2027), décembre 2024.

⁹DPBEP 2025-2027, décembre 2024.

¹⁰Glo-Djigbé Industrial Zone

¹¹Calcul effectué par les rédacteurs sur la base du tableau 3 "classification administrative et économique" (p.29-30) du budget du citoyen, gestion 2024

2.1.3 Sur le plan social

Le Bénin compte de moins en moins de pauvres sur le plan monétaire. Au niveau national, de 40,1% en 2015, l'incidence de la pauvreté monétaire est passée à 38,5% en 2019 pour s'établir à 36,2% en 2022¹², soit une baisse de 3,9 points entre 2015 et 2022. Le milieu rural (40,6%) continue d'être plus affecté que le milieu urbain (30,8%).

Toutefois, ce niveau de pauvreté demeure encore élevé, plus du tiers de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (INStAD, 2023). N'eussent été les différents chocs exogènes, la pauvreté monétaire aurait connu une baisse plus importante en la matière.

En revanche, dans l'espace UEMOA, le Bénin affiche le plus faible taux de pauvreté monétaire et fait partie des pays ayant enregistré une baisse plus importante.

Sur le plan démographique, le Bénin a en 2024 une population estimée à plus de 12,9 millions d'habitants¹³, en majorité des femmes. En 2022, l'indice de fécondité était de 4,7 enfants¹⁴ par femme et l'espérance de vie de 61,2 ans¹⁵. La population est majoritairement jeune et le taux de chômage est de 2,4%¹⁶ avec un niveau de sous-emploi de 72%¹⁷.

Sur le plan sanitaire, les mesures et réformes entreprises pour accélérer la tendance baissière de la mortalité infanto-juvénile portent leurs fruits. En effet, le risque de mortalité infanto-juvénile, c'est à dire le risque de décès avant l'âge de 5 ans, a baissé de 125% en 2006 à 96% en 2018¹⁸ et à 80% en 2022¹⁹. De plus, plus de trois ménages sur quatre (77%) ont recours à une source améliorée pour l'eau de boisson, réduisant ainsi les risques de maladies hydriques.

Sur le plan de l'éducation, aucune perturbation des activités scolaires et universitaires liée aux mouvements sociaux n'a été enregistrée durant l'année 2024.

En matière de protection sociale, le Gouvernement a poursuivi en 2024 les réformes et programmes notamment :

- le projet « Assurance pour le Renforcement du Capital humain (ARCH) », pour augmenter l'accès des plus vulnérables à l'assurance-maladie universelle et à la microfinance ;
- le registre social unique visant un meilleur ciblage des populations vulnérables et un meilleur suivi des interventions de protection sociale à leur profit ;
- le programme de filets de protection sociale productifs « GBESSOKE » 2023 2026 avec un financement de 98 milliards de FCFA dont 27,5 milliards au titre de l'année 2023 ;
- le Projet d'Autonomisation des Femmes et le Dividende démographique au Sahel (SWEDD-Bénin) qui offre, entre autres, aux filles scolarisées des transferts monétaires directs, des kits scolaires et d'hygiène corporelle ;
- le Programme national d'Alimentation scolaire intégré (PNASI).

En outre, le Gouvernement a autorisé en 2024 l'exécution de certaines actions majeures au profit du secteur de l'éducation notamment :

- le recrutement de trente-deux (32) Agents contractuels de droit public de l'État (ACDPE) au titre de 2024 au profit du MESRS pour combler le déficit généré par la grande mobilité du personnel et le départ à la retraite de certains d'entre eux ;
- la régularisation de la situation administrative de trente et un (31) agents de l'État intervenant dans les universités publiques en vue de répondre au déficit chronique en personnel enseignant pour assurer l'encadrement pédagogique des étudiants dans lesdites universités ;
- l'organisation de l'évaluation diagnostique des enseignants ACDPE issus du reversement effectué au 1er janvier 2008 et appartenant au sous-secteur de l'EFTP en vue de leur intégration dans les différents cadres d'emploi des fonctionnaires de l'État ;

¹²Note sur la pauvreté en 2022, INStAD, octobre 2023

¹³INStAD novembre 2022, projections démographiques de 2014 à 2063

¹⁴Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2021-2022, INStAD, septembre 2023, p.65

¹⁵<https://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview#:~:text=Situation%20%C3%A9conomique,estim%C3%A9e%20%C3%A0%207%2C2%20%25.> consulté le 27 février 2025 à 16h28

¹⁶<https://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview.> consulté le 27 février 2025 à 16h28

¹⁷<https://www.banquemondiale.org/fr/country/benin/overview.> consulté le 27 février 2025 à 16h28

¹⁸EDSB V, 2017-2018

¹⁹Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2021-2022, INStAD, septembre 2023, p.10



- la réintégration des 175 AME, qui se sont rendus coupables en 2021, des actes de démobilisation de leurs collègues ou d'absence au poste pour raison de grève et qui étaient suspendus de leur poste par leur ministère de tutelle ;
- l'amélioration des conditions de vie des AME à travers, entre autres, l'extension à douze mois de la prise en charge de

leur rémunération, l'institution d'une prime d'engagement pour service d'intérêt national d'un montant de 20 000 FCFA par mois, le bénéfice d'une assurance-maladie et la gratuité des frais de scolarité pour leurs enfants au même titre que les fonctionnaires de l'État, le bénéfice d'un congé de maternité pour les AME de sexe féminin.

2.1.4 Sur le plan sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, le Bénin fait face depuis 2021 à des incursions de groupes armés terroristes dans sa partie septentrionale notamment dans les zones frontalières avec le Niger et le Burkina Faso. Par ailleurs, l'incertitude de l'environnement sous-régional n'est pas favorable à une réduction de ce risque sécuritaire.

Toutefois, les efforts soutenus du Gouvernement dans le renforcement constant de la capacité opérationnelle des forces de défense et de sécurité contribuent non seulement à contenir le risque de propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, mais aussi à limiter leurs

répercussions sur le bon déroulement des activités pédagogiques dans les localités les plus exposées. En dépit du niveau élevé du risque sécuritaire dans les localités concernées, aucun établissement de l'enseignement du second degré n'a été fermé. En revanche, au niveau de l'enseignement primaire, on dénombre six (06) écoles primaires publiques fermées au titre de l'année scolaire 2024-2025 à raison de deux dans la commune de Karimama, trois dans la commune de Matéri et une dans la commune de Kérou. Comparativement à l'année scolaire 2023-2024 où onze écoles primaires publiques étaient fermées, le nombre d'écoles fermées est en baisse.

2.2. Un contexte social entaché par la non installation de la Commission administrative paritaire au MESTFP

Dans le but d'asseoir un climat de paix et de cohésion sociale et de prévenir d'éventuels conflits, il est institué depuis 2019²⁰ au niveau des structures de l'État, des ministères et des collectivités territoriales, des Commissions administratives paritaires (CAP).

Les CAP sont compétentes pour connaître de certaines décisions relatives à la situation individuelle des agents de l'État. Conformément aux dispositions des articles 3 et 4 du décret n°2019-457 du 16 octobre 2019 régissant leur fonctionnement, les CAP siègent en matière de dialogue social dans le cadre de la prévention des conflits et en matière disciplinaire pour les sanctions du deuxième degré.

De façon spécifique, elles sont appelées à donner leurs avis et à faire des suggestions sur des questions touchant les personnels, l'avancement des grades par exemple, les avantages et

récompenses accordés aux agents, le dialogue social, l'évaluation du stage probatoire et les sanctions disciplinaires du deuxième degré²¹.

Au niveau du secteur de l'éducation, l'année 2024 a été marquée par l'organisation des élections en vue du renouvellement des CAP. À l'issue de ces élections dont les résultats n'ont pas été contestés, les CAP du MEMP et du MESRS ont été installées, celle du MESTFP est en attente du fait du contentieux pendant devant la Cour Constitutionnelle (CC)²². Ce contentieux est relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales sorties vainqueurs des élections.

Depuis leur installation, les CAP MEMP et MESRS ont tenu régulièrement leurs sessions ordinaires. Des sessions extraordinaires ont été aussi organisées.

²⁰Décret n°2019-457 du 16 octobre 2019 portant attributions, composition et mode de fonctionnement des Commissions administratives paritaires

²¹Article 3 du décret n°2019-457 du 16 octobre 2019 portant attributions, composition et mode de fonctionnement des Commissions administratives paritaires

²²L'ancien Vice-Président de la CAP du MESTFP dont le mandat est échu depuis décembre 2022 n'a plus la légitimité pour agir en cette qualité.

Au niveau du MEMP, en dehors des sessions en matière disciplinaire et de dialogue social, les dossiers examinés par la CAP sont relatifs aux mutations nationales, aux nominations des directeurs d'écoles, aux avancements de grade ainsi qu'à la participation au Conseil consultatif national (CCN), à l'organisation du Certificat d'études primaires (CEP). Dans le cas de la CAP du MESRS, les dossiers examinés en 2024 portent sur l'étude des bases de l'évaluation et de la notation du personnel, l'étude des dossiers de dialogue social et l'étude du tableau d'avancement de grade.

Ainsi, le fonctionnement régulier de ces CAP contribue, sans nul doute, au niveau de ces départements ministériels à l'amélioration continue du climat de cohésion sociale, gage de réalisation des performances des sous-secteurs concernés.

Toutefois, certaines difficultés sont relevées par les différentes CAP à savoir : (i) la caducité de l'arrêté ministériel encadrant les mutations nationales au MEMP, (ii) la nomination de jeunes moins gradés au poste de directeur des écoles primaires cibles au détriment des plus anciens de grades plus élevés, (iii) l'existence de certains dysfonctionnements de la plateforme EDUC MASTER dans le choix des surveillants de salles et des correcteurs dans le cadre de l'examen du CEP, (iv) la suspension de la formation des formateurs dans l'enseignement supérieur et (v) l'insuffisance du personnel enseignant dans les universités publiques.

Par ailleurs, la non installation de la CAP du MESTFP, en raison de la contestation relative à la répartition des sièges entre les organisations syndicales sorties vainqueurs des élections, a handicapé sérieusement la gestion des dossiers au niveau de ce ministère, engendrant ainsi une démotivation au travail des personnels administratif et enseignant de ce sous-secteur.

En appui au secteur public, le secteur privé contribue à l'offre éducative dans le milieu urbain et, dans une moindre mesure, dans le milieu rural. Des organisations patronales relevant du secteur privé accompagnent le Gouvernement dans la gouvernance du secteur de l'éducation au

nombre desquelles on peut citer : le Patronat des Établissements scolaires privés du Bénin (ESPB), l'Union nationale des Établissements privés d'Enseignement supérieur (UNEPES) et l'Association des Établissements privés de l'Enseignement supérieur pour l'Éthique et la Qualité (AssEEQ).

De façon générale, ces trois faïtières ont été associées par le CNE à la relecture de la loi portant orientation de l'éducation nationale, aux réflexions sur la tutelle académique des universités privées et à l'élaboration de l'avant-projet de décret portant régime juridique des établissements privés d'enseignement en République du Bénin. Ces travaux se sont achevés en novembre 2024 par trois ateliers techniques organisés par le CNE dont les résultats sont présentés au point 4.1 ci-dessous.

De façon spécifique, au cours de l'année 2024, l'ESPB a organisé une tournée nationale d'information et de sensibilisation de ses membres dans les douze départements que compte le pays. Il s'est agi d'une conscientisation des fondateurs, fondés de pouvoir, chefs d'établissements privés des 1er et 2nd degrés sur certains reproches dont fait l'objet le secteur privé ainsi que la conduite à tenir pour apporter des solutions durables.

S'agissant de l'UNEPES-Bénin, l'année 2024 a été marquée par une assemblée générale élective qui a abouti à l'élection du Bureau de la troisième mandature. En dehors de cette activité majeure de bonne gouvernance, elle a pris part activement aux travaux organisés au profit des universités nationales y compris les jeux universitaires nationaux auxquels des EPES ont été représentés.

En somme, des progrès sont observés d'année en année en termes d'amélioration du climat social et de cohésion sociale entre les administrations publiques des ministères et les organisations syndicales d'une part, et entre les faïtières représentant le secteur privé d'autre part. Toutefois, il y a nécessité pour les ministères et le CNE de mener des actions pour améliorer le fonctionnement des CAP et pour renforcer les capacités des faïtières représentant le secteur privé en vue de les amener à véritablement jouer le rôle d'autorégulation.

**CHAPITRE 3 : LE MAINTIEN DE
LA DYNAMIQUE DES RÉFORMES
AU SEIN DU SYSTÈME
ÉDUCATIF NATIONAL**

Dans le présent rapport, une « réforme du SEN » est entendue comme une action ou un ensemble d'actions qui induit des changements pour améliorer sa qualité.

En vue de l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité dans chacun des sous secteurs de l'éducation formelle, le Gouvernement a engagé plusieurs réformes. Celles pilotées par le CNE et les trois ministères en charge de l'éducation sont présentées dans les rubriques qui suivent.

3.1 Réformes pilotées par le CNE

Les réformes engagées/pilotées par le CNE se présentent ainsi qu'il suit :

- la relecture de la loi portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin ;
- la réforme relative à la qualité et au contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général ;
- l'instauration d'une revue quadrimestrielle avec les Ministres chargés de l'éducation ;
- l'évaluation des enseignants et chercheurs du supérieur ;
- l'appréciation de la moralité des enseignants et chercheurs du supérieur avant leurs reclassements dans des grades du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES).

Les objectifs, le contenu ainsi que les réalisations ou résultats de ces réformes sont résumés dans la section 4 du présent rapport, consacré à la contribution du CNE.

3.2 Réformes mises en œuvre au niveau des organes spécialisés de l'éducation rattachés à la Présidence de la République

En 2024, l'organe spécialisé de l'éducation rattaché à la Présidence de la République ayant connu une réforme est l'Agence de développement de Sèmè City. Cette réforme a consisté en la restructuration organisationnelle et fonctionnelle de cet organe, en vue de renforcer son rayonnement et son attractivité aussi bien aux niveaux national qu'à l'international.

Approuvée en Conseil des Ministres, en sa séance du 11 décembre 2024, cette restructuration organisationnelle et fonctionnelle du Projet Sèmè City va donner lieu à la création de quatre entités plus ou moins distinctes dont les champs de compétence sont complémentaires à savoir :

- l'Agence de développement de Sèmè City dont la mission se rapporte, entre autres, à la gestion du foncier, au développement des infrastructures, à la stratégie de marketing, à la création de partenariats structurants ainsi qu'à l'élaboration et à la gestion des services sur les différents campus relevant de la gestion de Sèmè City ;
- la Fondation Sèmè City qui a pour mission d'assurer la mobilisation et l'octroi de financements pour le développement des infrastructures, les bourses d'études, le montage et la qualité de programmes, les initiatives de recherche et d'innovation, etc. ;
- la Commission académique de Sèmè City, organe indépendant et d'accréditation des programmes de Sèmè City, dont la mission est relative à la stratégie académique, à l'évaluation des dossiers de demande de création et d'ouverture des programmes, l'agrément et l'homologation des établissements et le contrôle qualité ;
- les établissements publics et privés de Sèmè City qui ont pour mission d'assurer la formation, la recherche et la promotion de l'entrepreneuriat.

3.3 Réformes mises en œuvre au MEMP

Les principales réformes mises en œuvre dans le sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire (EMP) depuis 2018 se sont poursuivies en 2024. Il s'agit de :

• la réorganisation du maillage pédagogique du territoire

Elle a consisté à revenir sur les circonscriptions scolaires, en remplacement des régions pédagogiques et ce, grâce au déploiement de nouveaux Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques formés. L'objectif est de renforcer l'encadrement et le contrôle pédagogiques dans l'enseignement primaire.

Ainsi, le sous-secteur est subdivisé en 90 circonscriptions scolaires animées par des Inspecteurs. Ces circonscriptions scolaires sont organisées en zones pédagogiques animées par des Conseillers pédagogiques. Grâce à cette réorganisation, le nombre d'inspections est passé de 5 675 en 2022 à 5 711 en 2023 et à 6 755 en 2024.

• la réouverture des Écoles Normales d'Instituteurs (ENI)

Elle vise la mise à la disposition au profit de l'enseignement du premier degré, d'enseignants qualifiés. Pour ce faire et dans la perspective d'ouvrir

ces écoles, les documents pédagogiques sont déjà approuvés et les actes réglementaires sont en voie d'être adoptés.

• la réorganisation de l'atlas scolaire

Il s'agit d'une opération récurrente qui se traduit d'une part, par la fusion ou la fermeture de classes dans les complexes scolaires ou dans les écoles simples à faible effectif et d'autre part, par la formation des enseignants sur la gestion des classes jumelées ou multigrades (classes de

niveaux différents ensemble).

Cette opération résout le problème de sous-utilisation du personnel enseignant, en assure un redéploiement conséquent et rationalise l'affectation des ressources aux écoles.

• le renforcement de l'alimentation scolaire

Dans le cadre de cette réforme, le Gouvernement a ordonné en 2024, 13,809 milliards²³ FCFA à travers le PNASI²⁴ pour assurer la fourniture d'un repas chaud à la mi-journée à 1 403 493 apprenants de 75% des écoles primaires publiques (EPP), soit 5 708 EPP. Pour y parvenir, 31 497 tonnes de vivres, toutes denrées confondues, ont été consommées sur 36 448,5 tonnes mises en place, soit un taux de consommation de 86,4 %.

Sur le plan institutionnel, à fin septembre 2024, la gestion en maîtrise d'ouvrage déléguée du PNASI est passée aux mains de l'Agence nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN).

Toutefois, le PAM continue d'assurer, avec l'accord du Gouvernement, la mise en œuvre directe du Projet intégré d'Alimentation scolaire et de Nutrition (PiASN), financé par les Pays-Bas. Ce projet est mis en œuvre dans 399 écoles réparties dans huit (8) communes des départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Couffo et du Zou.

En perspectives, le Gouvernement s'engage à (i) couvrir la totalité des écoles primaires publiques du milieu rural, (ii) veiller au vote par l'Assemblée nationale de la loi sur l'alimentation scolaire et (iii) doter les écoles à cantine de points d'eau potable.

²³ Source : DPAF/MEMP, 2025

²⁴ Programme national d'Alimentation scolaire intégré



3.4 Réformes mises en œuvre au MESTFP

Pour les deux sous-secteurs "Enseignement secondaire général" (ESG) et "Enseignement et Formation techniques et professionnels" (EFTP), des réformes ont été engagées depuis 2019 et leur mise en œuvre s'est poursuivie en 2024. Au nombre de ces réformes, figure la restructuration et le renforcement du Réseau d'Encadrement et d'Animation pédagogiques (REAP). En effet, il a été créé, en soutien à l'Inspection générale pédagogique du MESTFP, une Coordination des Circonscriptions d'Inspection pédagogique (CCIP) à l'échelle départementale et des Circonscriptions d'Inspection pédagogique (CIP) à l'échelle communale. Les communes à statut particulier disposent plus d'une CIP car bénéficiant d'un découpage spécifique notamment des zones.

En outre, le MESTFP s'est doté d'un Plan de Développement des Ressources Humaines (PDRH) du MESTFP, validé en novembre 2024 par les parties prenantes, qui a pour objectif d'améliorer qualitativement et quantitativement la situation des ressources humaines.

En dehors de ces réformes, il est mis en œuvre depuis l'année scolaire 2023-2024 dans le sous-secteur de l'ESG, la réforme des classes socio-éducatives. L'objectif de cette réforme est de renforcer les capacités des apprenants sur les compétences de vie courante, de l'éducation à la paix et à l'auto-éducation à travers des infusions dans les disciplines de français, de sciences de la vie et de la terre (SVT) et d'histoire et géographie (H-G).

Spécifiquement pour le sous-secteur de l'EFTP, toutes les réformes envisagées ou en cours d'exécution s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'EFTP (SN-EFTP). Au nombre des actions majeures réalisées ou en cours au titre de ces réformes, on peut citer :

- la réalisation des études environnementales architecturales et techniques pour la construction/réhabilitation de 30 lycées techniques agricoles de type nouveau dont 9 anciens, de 16 lycées techniques professionnels existants et de 8 écoles des métiers de référence ;
- la réalisation des études environnementales architecturales et techniques pour la mise en place de 6 lycées scientifiques et de 2 écoles normales supérieures scientifiques pour la valorisation et la promotion des matières scientifiques au Bénin ;
- la formation de 22 élèves professeurs certifiés en France au profit des Lycées techniques professionnels industriels ;
- la poursuite de la formation initiale de 635 aspirants au métier d'enseignants à l'UNA au profit des LTA ;
- la mise en formation à l'ENSET de 31 élèves-professeurs certifiés au profit des lycées techniques professionnels ;
- l'élaboration en cours d'une centaine de curricula de formation pour les LTA, pour 7 Écoles des métiers et pour les Lycées techniques professionnels ;
- la mise en place des Commissions locales d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement (CLAPE) ;
- l'élaboration d'un mécanisme de financement durable de l'EFTP ;
- la réalisation des études de mise en place d'un modèle de gouvernance et d'un modèle de financement basé sur la performance des établissements d'EFTP ;
- la conception en cours d'une plateforme de formation en ligne dans les institutions d'EFTP.

3.5 Réformes mises en œuvre au MESRS

La quête de l'amélioration significative des performances dans l'enseignement supérieur et dans la recherche et l'innovation requiert la poursuite de la mise en œuvre de certaines réformes au nombre desquelles, on peut citer :



• la mise en place de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la Recherche et de l'Innovation (PNRI), le Gouvernement a, par décret n°2024-1067 du 31 juillet 2024, créé l'Agence béninoise pour la recherche et

l'innovation (ABRI) et approuvé par la même occasion ses statuts. L'opérationnalisation de cette agence permettra d'amorcer la mise en œuvre effective de la PNRI.

• le renforcement de la gouvernance des universités publiques

Les Conseils d'Administration (CA) des quatre (04) universités publiques du Bénin (UPB) du Bénin ont été renouvelés et les nouveaux Administrateurs installés le 29 novembre 2024. Quelques semaines auparavant, le Gouvernement a pris :

(i) le décret n°2024-1054 du 24 juillet 2024 portant statuts-type des universités publiques en République du Bénin en remplacement du

décret n°2021-379 du 14 juillet 2021 relatif au même objet ;

(ii) l'élaboration des statuts de chacune des quatre UPB ;

(iii) le décret n°2024-1273 du 23 octobre 2024 portant approbation du code de déontologie et d'éthique des personnels enseignants et chercheurs du supérieur.

• la mise en service de la Cité internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS)

Depuis 2017 que la CIIS est créée, le Gouvernement consent des investissements pour assurer une formation universitaire de pointe aux acteurs, développer des programmes de recherche et d'innovation et construire des infrastructures appropriées. Au titre des formations, il y a des programmes de Bachelor, de Master en design et autres, des programmes de formation continue en Intelligence artificielle (IA), en matériaux innovants et en analyse des données massives. Dans le cadre de la recherche et de l'innovation, des chercheurs sont formés aux techniques de

rayonnement X et la technologie blockchain. La jeunesse bénéficie également d'un renforcement de capacités techniques à travers des ateliers d'innovation en impression 3D, en conception et fabrication assistée par ordinateur et en broderie numérique ainsi que des compétitions en robotique First Lego League.

S'agissant des infrastructures devant abriter la CIIS, le Gouvernement a démarré en 2024 le processus de viabilisation des 336 ha dans la commune de Ouidah.

• le développement des instituts universitaires d'enseignement professionnel (IUEP)

Dans le but de développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins du marché national, régional et international, il est envisagé la création des IUEP pour mettre à la disposition du secteur privé, des techniciens spécialisés et des cadres opérationnels. Dans ce cadre, l'IUEP de Djougou est déjà fonctionnel et a déjà mis sur le marché une première promotion composée de

quarante-cinq (45) techniciens spécialisés après avoir passé avec succès leur stage d'insertion professionnelle. La deuxième promotion du même institut a commencé la formation, après un stage d'immersion en exploitation agricole et une troisième promotion d'apprenants est recrutée pour démarrer les formations en janvier 2025.



• la mise en place d'un Fichier national des Aspirants à l'Enseignement supérieur (FNAES)

Cette réforme vise à améliorer la qualité dans l'enseignement supérieur en dotant les UPB d'enseignants qualifiés. Ainsi, deux campagnes d'inscription au FNAES

ont été déjà effectuées. De plus, un jury d'évaluation des candidatures a travaillé pour valider 921 dossiers.

CHAPITRE 4 : LA CONTRIBUTION DU CNE L'EFFICACITÉ D'UNE RÉGULATION EN COURS DE CONSOLIDATION

Au cours de l'année 2024, le CNE, dans sa mission de régulation du secteur de l'éducation, a mené des actions en lien avec ses quatre principales fonctions à savoir :

- l'orientation du SEN ;
- la coordination du SEN ;
- le suivi et l'évaluation du SEN;
- la décision.

Dans l'accomplissement diligent de sa mission de régulation et pour plus d'efficacité, le contrôle et l'éthique dans l'enseignement supérieur ont été confiés, par délégation, à un organe national spécifique : la "Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'Enseignement supérieur (DCE)" dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement sont fixés par décret n°2024-1272 du 23 octobre 2024²⁵. Conformément aux dispositions des articles 2 et 3 de ce décret, la DCE est un organe opérationnel du CNE qui est rattaché à son Président. C'est à ce titre que le point des réalisations de la DCE est décrit au niveau de cette partie « Contribution du CNE ».

Les cinq sections qui suivent présentent respectivement les actions menées par le CNE pour mieux réguler le SEN en termes d'orientation, de coordination, de suivi et d'évaluation, de prise de décisions, de contrôle et d'éthique dans l'enseignement supérieur.

Mais avant, il est indispensable de faire un point-synthèse des avis émis, des décisions prises et un point de certaines activités transversales réalisées.

Ainsi, dans la prise en charge de ses quatre fonctions, le CNE a, au cours de l'année 2024, émis 144 avis et pris 18 décisions en lien avec ses champs organique et thématique de compétence. De façon spécifique, sur les 144 avis émis, 95 sont favorables avec recommandations, 28 sont favorables sans recommandations, 18 sont réservés avec recommandations, 01 est réservé sans recommandation, 01 est défavorable et 01 est sans objet. En ce qui concerne les 18 décisions, 06 sont favorables avec recommandations, 06 sont favorables sans recommandations, 01 est réservée avec recommandations et 05 sont réservées sans recommandation.

Le tableau 1 ci-après présente, par fonction, le point des avis émis et des décisions prises par le CNE en 2024.

Tableau 1 : Répartition des avis et décisions en 2024 par fonction du CNE

Fonctions du CNE	Avis/Décisions						
	Favorable avec recommandations	Favorable sans recommandation	Réservés avec recommandations	Réservés sans recommandation	Défavorables	Sans objet	Total
Orientation	88	28	16	1	1	1	135
Coordination	2	0	1	0	0	0	3
Suivi évaluation	5	0	1	0	0	0	6
Sous total Avis	95	28	18	1	1	1	144
Décision	6	6	1	5	0	0	18
Total général	101	34	19	6	1	1	162

Source : CNE, février 2025

²⁵ Ce décret a abrogé les dispositions du décret n°2023-021 du 25 janvier 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DCE.



En appui à ces avis émis et décisions prises :

- il s'est tenu en 2024, au titre de la première mandature, dix (10) réunions de son Bureau exécutif (BE) ; et au titre de la deuxième mandature, soixante-seize (76) réunions de son Collège installé par le Président de la République le mardi 13 février 2024 ;

- il a été procédé le 28 août 2024 par le Ministre d'État, Secrétaire général de la Présidence de la République à l'installation des 67 membres de l'Assemblée consultative du CNE ;
- il s'est tenu du 28 au 30 août 2024 à Cotonou la session unique de 2024 de l'Assemblée consultative du CNE.

4.1 Orientation du SEN

En tant qu'organe d'**Orientation**, le CNE conduit ou coordonne des études et réflexions prospectives à travers (i) l'appréciation des projets de politiques, de stratégies, de lois, de règlements, (ii) l'émission d'avis conformes sur les projets de nominations aux postes de responsabilités et de mutation d'ensemble du personnel, (iii) l'émission des avis conformes sur les projets de création, d'ouverture, d'extension ... et de fermeture des établissements, (iv) l'émission d'avis consultatifs sur toute décision majeure relative au SEN à prendre par le Gouvernement ou ses membres.

Au cours de l'exercice budgétaire 2024, le CNE a réalisé plusieurs activités pour assurer une meilleure orientation du SEN notamment :

- la poursuite de la formulation et le démarrage de la mise en œuvre de la réforme sur la qualité et le contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général ;
- la finalisation de l'avant-projet de loi portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin ;
- la finalisation du décret portant régime juridique des établissements privés d'enseignement en République du Bénin ;
- la définition des modalités d'application de la tutelle académique des établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) ;
- la participation du CNE aux travaux de formulation de la vision 2060 ;
- l'émission de 135 avis sur les questions d'orientation.

Après l'exécution en 2023 des mesures urgentes définies dans la feuille de route générale de la réforme relative à la qualité et au contrôle

de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général, l'année 2024 a été essentiellement consacrée tant à la préparation technique et logistique du processus de relecture des curricula du CI en Terminale qu'à la réalisation de la relecture proprement dite des curricula. Dans ce cadre, une feuille de route spécifique a été élaborée et approuvée par le Chef de l'État. Cette approbation a débouché sur :

- la prise du décret n°2024-868 du 03 avril 2024 portant mise en place du dispositif institutionnel d'opérationnalisation de la réforme à travers lequel, un Comité de pilotage et une Unité de coordination (UC), s'appuyant sur quatre (04) groupes thématiques et quatorze (14) Équipes spécialisées²⁶, ont été mis en place ;
- la mise à disposition et la mobilisation des ressources financières nécessaires à la relecture des curricula (cf. extrait du relevé n°14 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du jeudi 11 avril 2024).

Ainsi, du 11 mars 2024, date de lancement des travaux de relecture des curricula, à fin décembre 2024, tous les curricula ont été relus²⁷. Ces curricula ont été soumis à trois niveaux de contrôle de qualité à savoir : (i) leur examen par 16 experts internationaux mis à la disposition du CNE par la Présidence de la République au profit des équipes spécialisées, (ii) leur mise à l'essai ou expérimentation à une échelle réduite organisée du 27 novembre au 17 décembre 2024 dans 30 écoles primaires publiques et 27 collèges répartis dans les 12 départements et (iii) le contrôle de conformité, au triple plan scientifique, didactique et pédagogique, effectué par l'Unité de coordination. Tous les amendements, observations et enseignements issus de ces trois processus d'assurance qualité ont été pris en compte par les équipes spécialisées.

²⁶ Cinq champs de formation (français, mathématiques, éducation sociale, éducation scientifique et technologique et éducation artistique) au primaire et neuf disciplines au secondaire, à l'exception de l'éducation familiale et sociale et de l'éducation physique et sportive, ont été retenus.

²⁷ Exploitation des comptes rendus des séances du Comité de pilotage et du rapport final de la phase 1 de l'Unité de coordination.



En outre, un quatrième niveau de contrôle de qualité s'est ajouté notamment l'assurance qualité effectuée par des experts recrutés par le Bureau International de l'Éducation (BIE) de l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation,

la Science et la Culture (UNESCO). Les termes de référence de cette assistance technique ont été validés en 2024 et tous les livrables transmis au BIE-UNESCO aux fins qu'il convient.

Encadré 1 : Liste des livrables issus de la relecture des curricula en 2024

- **Enseignement primaire (CI au CM2) :** 30 programmes, 30 guides pédagogiques, 4 158 fiches pédagogiques et 30 Cahiers d'activités ;
- **Enseignement secondaire général :** 61 programmes, 54 guides pédagogiques, 2 119 fiches pédagogiques et 70 cahiers d'activités, 73 supports audio, 20 supports audio-visuels, 24 planches didactiques.

Source : Rapport final de la phase 1 de l'Unité de coordination de la réforme, mars 2025.

Parallèlement à l'amélioration de la qualité des curricula relus, il est également envisagé leur transformation sous le format d'enseignement à distance. À cet effet, des échanges préliminaires ont déjà eu lieu avec le Centre national d'enseignement à distance (Cned) de la France.

Toutefois, l'opérationnalisation de cette option, enseignement à distance ou téléenseignement, requiert certaines préconditions notamment, la mise en place de solutions technologiques appropriées dont des plateformes de diffusion et la disponibilité d'expertises nationales, le tout soutenu par une logistique propice.

Dans le cadre du processus de relecture de la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale telle que modifiée par la loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 et par la loi 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels en République du Bénin, le CNE, prenant appui sur le projet de texte rendu disponible en décembre 2023 par son Bureau exécutif, a organisé, du lundi 18 au mardi 19 novembre 2024 à Cotonou, un atelier de validation de l'avant projet de la loi d'orientation de l'éducation nationale relue. Cet atelier qui a réuni toutes les parties prenantes, environ quatre-vingt-dix (90) participants, a permis de disposer d'une version consensuelle du texte à transmettre au Gouvernement.

La même dynamique a été mise en place pour finaliser le projet de décret portant régime juridique des établissements privés de tous les ordres d'enseignement dont une version améliorée a été rendue disponible en 2023.

Ainsi, il s'est tenu, du mercredi 20 au jeudi 21 novembre 2024 à Cotonou, un atelier de validation de ce projet de décret qui, après son adoption par le Gouvernement, sera désormais le texte unique et harmonisé qui encadre la gestion des établissements privés d'enseignement et de formation ainsi que des centres de recherche. L'adoption par le Gouvernement de ce décret renforcera l'assainissement du secteur privé déjà entamé et sa contribution à l'amélioration des performances du SEN. Spécifiquement pour les EPES, en plus du projet de décret sus-cité, il est apparu nécessaire de définir et de mieux clarifier les modalités de la tutelle académique qu'auront à exercer sur eux les universités publiques ou privées. En effet, l'arrêté n°2014 350 du 31 juillet 2014 portant modalités d'application de la tutelle.

Pour corriger cette insuffisance, le MESRS à travers la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES) a rédigé deux projets d'arrêtés, l'un définissant les conditions et modalités d'exercice de la tutelle académique des EPES non homologués par les universités publiques et les établissements privés homologués et l'autre fixant les modalités de suivi pédagogique et d'inspection des EPES. Ces deux projets d'arrêté ont fait l'objet d'une journée de réflexion, organisée par le CNE le vendredi 22 novembre 2024, au cours de laquelle il a été retenu l'expression « supervision académique » en lieu et place de « tutelle académique » et de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'effectivité de cette supervision académique.

Au nombre de ces mesures figurent le développement d'une plateforme numérique des inscriptions pour les EPES, le contrôle du fonctionnement du conseil scientifique et le profil des responsables des études des EPES et la dotation de la DGES en ressources suffisantes en vue d'assurer les missions de contrôle de ces EPES.

Par ailleurs, conformément à la feuille de route adoptée par le Gouvernement, le processus de formulation de la Vision Bénin 2060 s'est poursuivi en 2024. Le CNE, en tant qu'organe d'orientation du SEN, a pris part aux travaux ayant permis de disposer : (i) du cadre méthodologique ainsi que des outils de collecte des perceptions et aspirations des citoyens, (ii) des monographies sectorielles, (iii) du rapport de diagnostic stratégique et (iv) des variables et des acteurs du système éducatif du Bénin. L'achèvement du processus permettra de définir pour le SEN à l'horizon 2060, des orientations dont l'opérationnalisation est susceptible de relever les grands défis relatifs au capital humain.

En dehors de toutes ces réalisations, le CNE a émis 135 avis, dont 116 favorables et 17 réservés, répartis ainsi qu'il suit :

46

avis consultatifs

portant sur « les projets de politiques, ... de règlements ou de budgets » ;

08

avis conformes

sur « les projets d'arrêtés portant création, ouverture, extension, fusion, scission, ... et de fermeture des établissements d'enseignement, de formation et de recherche » ;

63

avis conformes

sur des projets de nominations aux postes de responsabilités, de décharges et de mutation d'ensemble du personnel ;

18

avis consultatifs

sur certaines décisions majeures relatives au SEN.

La quasi-totalité des avis consultatifs émis (41 sur 46) sur les projets de politiques, ... de règlements ou de budgets sont relatifs aux projets de décrets ou d'arrêtés portant création, attributions, organisation et fonctionnement des structures/établissements, organes ou comités ad hoc mis en place pour améliorer la délivrance des services publics de l'éducation.

Sur ces 41 avis émis, 29 sont favorables et 12 réservés assortis de recommandations. Les 05 autres avis consultatifs émis sont relatifs aux projets d'arrêtés portant soit mode de financement, soit indemnités de sessions des membres ou frais de gestion de certains organes. Il s'agit notamment (i) des indemnités de session des membres et autres frais de fonctionnement de la Commission nationale d'Étude des Équivalences de Diplômes (CNEED) et de la Commission d'inspection des EPES, (ii) du mode de financement de l'organisation de l'examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM) et sur les conditions d'accès et les droits universitaires au Centre universitaire d'Enseignement professionnel (CUEP).

En ce qui concerne les nominations aux postes de responsabilités et des mutations d'ensemble du personnel, sur les 63 avis conformes émis, 57 sont favorables dont 17 partiellement favorables et 06 réservés, assortis de recommandations pour la grande majorité. Parmi les 57 avis favorables, il y a 01 avis favorable avec recommandation relatif à un projet d'arrêté portant autorisation de diriger les établissements privés d'enseignement secondaire général, technique et de la formation professionnelle²⁸.

S'agissant des avis conformes émis, au titre de la rentrée scolaire 2024-2025, dans le cadre des « autorisations de création, d'extension, de scission, ... » des établissements publics et privés d'enseignement des 1er et 2nd degrés, ils sont au nombre de 09 et sont tous favorables dont 06 avec recommandations.

Par ailleurs, le CNE a été consulté par les Ministres chargés de l'éducation sur 18 dossiers majeurs pour lesquels 17 ont reçu un avis favorable avec ou sans recommandations et 01 a reçu avis défavorable. Les avis favorables sont relatifs (i) au calendrier national des examens, concours scolaires et universitaires et tests de recrutement pour l'année 2024, (ii) au calendrier scolaire de l'année 2025 dans les lycées techniques agricoles, (iii) aux dates d'ouverture et de clôture du registre d'inscription au baccalauréat, session unique de juin 2025, (iv) aux listes définitives des candidats admis au Baccalauréat session de juin 2022 et 2023, (v) à la mise en formation, à titre de régularisation, de certains enseignants et (vi) au mécanisme de formation en cours d'emploi des enseignants et formateurs d'enseignants.



L'avis défavorable est relatif à une observation faite par un enseignant et citoyen béninois sur l'adjectif possessif « son » précédant le mot « appel » dans le premier couplet de l'hymne national, qui selon lui devrait s'accorder avec « nos aïeux ». À ce sujet, le CNE a confirmé l'écriture du premier couplet de l'hymne national.

Eu égard à tout ce qui précède, le CNE, dans l'accomplissement de sa fonction d'orientation, s'est attelé à doter (ii) les sous-secteurs de

l'enseignement primaire et secondaire général de nouveaux curricula et (ii) le SEN d'un avant-projet d'une nouvelle loi d'orientation de l'éducation nationale et de certains projets de textes réglementaires. De plus, à l'instar des années précédentes, il a constamment, à travers les avis émis, veillé à la qualité et à la conformité des préoccupations qui lui sont soumises aux lois et textes en vigueur en République du Bénin ainsi qu'aux bonnes pratiques de gouvernance.

4.2 Coordination du SEN

Par l'accomplissement de la fonction de "coordination", le CNE garantit la synergie et promeut le dialogue entre les différentes catégories d'acteurs du SEN.

Au cours de l'année 2024, cette fonction a été prise en charge à travers :

- la tenue des concertations quadrimestrielles avec les Ministres chargés de l'éducation ;
- la tenue du séminaire de préparation de la rentrée scolaire et universitaire 2024-2025 ;
- la tenue des concertations avec divers acteurs du SEN ;
- l'examen et le règlement de différends entre diverses catégories d'acteurs du SEN sur la base des plaintes reçues ;
- l'émission de 03 avis.

Dans le cadre de la promotion du dialogue entre les différentes catégories d'acteurs, le CNE, de concert avec les Ministres chargés de l'éducation, a institué depuis juillet 2021 une revue périodique dénommée revue quadrimestrielle, car organisée tous les 4 mois. Cette revue est une instance qui aborde des questions d'intérêts majeurs pour le SEN et adopte des solutions concertées s'inscrivant dans l'amélioration continue de la qualité de la gouvernance administrative, pédagogique, financière et du système d'information du secteur de l'éducation. En 2024, deux revues se sont tenues respectivement le 16 avril et le 23 juillet.

Au cours de ces séances, il s'est agi d'échanger sur les dispositions indispensables à une bonne préparation et à un bon déroulement de l'année scolaire et universitaire 2024-2025. De manière spécifique, les préoccupations se rapportent, entre autres, à :

- la publication, le 31 juillet de chaque année au plus tard, du répertoire des établissements privés d'enseignement et de formation autorisés ;
- l'état d'avancement de réalisation de la carte scolaire ;
- la disponibilité des statistiques fiables du secteur de l'éducation ;
- la prise d'un arrêté interministériel portant encadrement du délai de nomination des responsables administratifs, pédagogiques et financiers et des mutations d'ensemble du personnel ;
- la mise en formation des enseignants ayant déjà obtenu le diplôme requis.
- la prise d'un acte normatif réglementant l'implication dans les travaux de correction des copies de l'examen du BAC des enseignants de mathématiques détenteurs de la maîtrise en science économique et de gestion ou du CAPET et des enseignants de français détenteurs de la maîtrise en sciences juridiques, en linguistique, en sociologie, titulaires du CAPES ou non, mais gardant les classes de terminale dans les établissements d'enseignement secondaire général.

²⁸ Les autorisations de diriger des établissements privés d'enseignement et de formation sont désormais considérées comme des nominations à des postes de responsabilités.

Par exemple, en plus de la publication à bonne date du répertoire des établissements privés d'enseignement et de formation autorisés, la revue a recommandé à tous les Ministres chargés de l'éducation de renforcer la qualité du mécanisme de contrôle de suivi desdits établissements afin d'éviter de causer aux parents et apprenants des désagréments dus à leur fermeture.

S'agissant du délai de nomination des responsables administratifs, pédagogiques et financiers et des mutations d'ensemble du personnel, la revue a décidé que le MEMP et le MESTFP prennent un arrêté interministériel portant encadrement dudit délai. Quant au MESRS, elle a été invitée à prendre un arrêté portant encadrement des mutations d'ensemble du personnel de son département ministériel.

En outre et comme rappelé ci-dessus, l'un des objectifs de la revue quadrimestrielle étant d'assurer une bonne préparation et un bon déroulement de l'année scolaire et universitaire, le CNE a depuis 2021 toujours tenu le pari d'organiser, avec l'implication de tous les ministères, le séminaire de préparation de la rentrée scolaire et universitaire. L'édition de 2024 de ce séminaire s'est tenue les jeudi 22 et vendredi 23 août 2024 à Cotonou. Ce séminaire a mobilisé plus d'une centaine d'acteurs du SEN sous la coordination effective du Président du CNE et des trois Ministres chargés de l'éducation.

Le suivi de la feuille de route dudit séminaire a permis d'exécuter entièrement au moins deux tiers des activités programmées (38 sur 57) et d'engager l'exécution de 12, soit un taux de 21,0%. Seulement 07 activités sur les 57 n'ont pas connu un début d'exécution²⁹. Pour ce qui est des concertations avec les autres acteurs du SEN, même s'il n'existe pas un cadre formel de dialogue, elles se tiennent régulièrement en fonction de la sensibilité des préoccupations. En cas de nécessité, ces préoccupations sont mises à l'agenda des revues quadrimestrielles pour une synergie d'action. Ainsi, en 2024, le CNE a accordé plusieurs audiences à certains acteurs notamment :

- les responsables ou membres de certaines structures (DCE³⁰, DDESTFP³¹ et DDEMP³², ADET, lycée Coulibaly, lycée Technique d'Amitié Sino-Béninoise d'Akassato) ;
- le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME), l'UNICEF, l'UNESCO et le STP PDDSE ;
- les membres des équipes spécialisées, les responsables des groupes thématiques et les membres de l'Unité de coordination de la réforme relative à la qualité et au contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général ;
- le nouveau Bureau du Patronat des établissements scolaires privés du Bénin ;
- une délégation de l'ONG École au Bénin ;
- la coalition des Syndicats des Travailleurs du MESTFP (COSYNTRA-MESTFP).

À ces audiences, il convient d'ajouter la gestion de certains différends issus des plaintes reçues, qui participent à l'amélioration du climat social et de la cohésion sociale dans l'ensemble du secteur de l'éducation. Dans le cadre de la gestion de ces plaintes, le modus operandi du Comité technique³³ mis en place à cet effet consiste à écouter toutes les parties concernées, mener ou faire mener des investigations complémentaires pour une appréciation objective de la situation et inviter chacune des parties à la réalisation des actions de résolution du problème. En 2024, 14 plaintes ont été reçues. Sur ces 14 plaintes, 05 concernent des rejets de diplômes ou délivrance d'attestations ou des régularisations. 08 plaintes sont relatives à des refus de paiement, quelques exclusions d'examens et des violations de textes réglementaires.

Par ailleurs, dans l'accomplissement de la fonction de « coordination du SEN », 2 avis favorables avec recommandations et 1 avis réservé avec recommandations ont été émis par le CNE. Les 2 avis favorables sont relatifs aux projets d'arrêtés portant respectivement nomination des membres de la CAP du MEMP et mise en place de la CAP auprès du MESTFP. L'avis réservé porte sur la charte du cadre de concertation des acteurs du sous-secteur des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle et sa mise en application.

²⁹ Point d'exécution de la feuille de route de suivi du séminaire de préparation de la rentrée scolaire et universitaire 2024-2025, CNE, décembre 2024.

³⁰ Délégation au Contrôle et à l'Éthique

³¹ Directeurs Départementaux des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

³² Directeurs Départementaux des Enseignements Maternel et Primaire

³³ Note de service N°007-2024/CNE/P/SE/RCAF/SA du 25 juillet 2024 portant création du comité ad hoc chargé de l'examen des requêtes de règlement de différends entre diverses catégories d'acteurs du Système éducatif national

En somme, le dialogue de haut niveau entretenu avec les Ministres chargés de l'éducation ainsi qu'avec certains acteurs clés du SEN en fonction des préoccupations brûlantes participe de

l'amélioration de la qualité de la gouvernance du secteur de l'éducation à travers les effets positifs sur la prise en charge diligente des autres fonctions (orientation, suivi et évaluation, prise de décisions).

4.3 Suivi et évaluation du SEN

Conformément à l'article 9 de son décret n°2023-411 du 26 juillet 2023 portant AOF, modifié et complété par le décret n°2023-655 du 13 décembre 2023 et par le décret n°2023-702 du 29 décembre 2023, le CNE a l'obligation de garantir en permanence la bonne gouvernance du SEN. Dans ce cadre, il est appelé, entre autres, à rappeler à l'ordre les auteurs des éventuelles déviations et à produire des évidences pour éclairer la prise de décisions stratégiques et opérationnelles dans le secteur de l'éducation.

Au cours de l'année 2024, les actions majeures réalisées sont relatives à :

- à l'élaboration des comptes rendus du second semestre de l'année 2023 et du premier semestre de l'année 2024 sur la situation nationale du secteur de l'éducation ;
- à l'élaboration et l'adoption du rapport 2023 sur l'état du SEN ;
- à l'organisation de 07 missions d'observations ;
- au suivi rapproché de la réforme relative à la qualité et au contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général ;
- à l'évaluation des profils d'entrée en formation pour l'obtention du BAPET ou du CAPET dans le sous-secteur de l'EFTP au Bénin ;
- à l'émission de 06 avis.

Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret portant AOF du CNE sus-cité, le Président du CNE a adressé au Chef de l'État, deux comptes rendus sur la situation nationale du secteur de l'éducation, le premier au titre du second semestre 2023 et le second au titre du premier semestre 2024. Dans la même veine et en lien avec les dispositions de l'article 9 du même décret, il a été élaboré et adopté par le Collège du CNE le rapport 2023 sur l'état du SEN. Avant son adoption, ce rapport a été examiné et

validé³⁴ par les acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans le secteur de l'éducation. Le rapport sur l'état du SEN, rendu disponible chaque année par le CNE rénové depuis sa première mandature, est désormais un document fédérateur de reddition de comptes de l'ensemble du SEN. Celui de 2023 sur l'état du SEN, tout comme ceux des éditions antérieures, a été transmis au Président de la République qui l'a approuvé et autorisé sa dissémination.

En plus des comptes rendus semestriels sur la situation nationale du secteur de l'éducation et du rapport 2023 sur l'état du SEN, le CNE a organisé 7 missions d'observations en vue de recueillir des données probantes essentielles à l'amélioration de la prise de décisions. En effet, une série de 04 missions d'observations a été organisée respectivement du 21 au 24 mai 2024 et du 02 au 20 juin 2024 pour apprécier les conditions de déroulement des examens de fin d'année (le Diplôme de technicien, le Certificat d'études primaires, le Brevet d'étude du premier cycle et le Baccalauréat). Il ressort de ces missions d'observations que lesdits examens se sont globalement bien déroulés, même si certains constats ont été faits par endroits. Le CNE a formulé des recommandations qu'il a adressées aux Ministres concernés en vue d'améliorer tant la préparation technique et logistique que l'organisation des prochains examens de 2025.

La cinquième mission, qui s'est tenue du 21 au 25 octobre 2024, a permis d'apprécier l'état d'avancement des travaux des quatorze équipes spécialisées mobilisées pour effectuer la relecture des curricula du CI en Terminale. À cette occasion, les difficultés rencontrées par les équipes spécialisées ainsi que les approches de solutions identifiées pour les surmonter ont été appréhendées. Cette mission a également débouché sur certaines recommandations dont la mise en œuvre a permis de respecter la feuille de route approuvée par le Chef de l'État.

³⁴ Les validations contradictoires se sont tenues les mercredi 24 et jeudi 25 avril 2024 respectivement pour les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques.

La sixième mission, organisée du 25 au 30 novembre 2024, a permis de vérifier in situ la régularité factuelle des diverses autorisations délivrées aux établissements publics et privés relevant du MEMP et du MESTFP au titre de l'année scolaire 2024-2025. De manière générale, cette mission a permis de constater, qu'au Bénin, surtout en milieu rural et périurbain, les écoles n'ont pas toujours l'autorisation d'ouverture après qu'elles ont démarré effectivement les activités scolaires en violation des dispositions réglementaires. En effet, le laxisme de certains acteurs du secteur de l'éducation accumulé depuis des décennies continue d'engendrer de sérieux dysfonctionnements qui altèrent la qualité du système éducatif national. Le rapport consolidé contenant les constats et recommandations majeurs est transmis aux Ministères concernés. Grâce à ces informations crédibles recueillies, les prochains avis du CNE sur les diverses autorisations délivrées par les Ministères seront de meilleure qualité.

Quant à la septième et dernière mission réalisée du 02 au 06 décembre 2024, elle a consisté à recueillir sur le terrain des informations sur l'organisation et le fonctionnement des classes sportives, des classes culturelles et des classes socio-éducatives dans les lycées et collèges du Bénin. Des constats effectués, il est ressorti la nécessité d'assurer une synergie d'action dans le fonctionnement de ces classes et dans la collaboration entre les différents acteurs en vue non seulement d'améliorer les performances des apprenants mais aussi de les doter de talents susceptibles de contribuer au rayonnement du Bénin sur les plans sportif et culturel.

L'expérience du suivi des interventions du secteur de l'éducation a été bénéfique à la réforme relative à la qualité et au contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général. En effet, le CNE, à travers le Comité de pilotage de la réforme, a effectué, de concert avec l'Unité de coordination, un suivi rapproché des travaux des équipes spécialisées et des responsables des groupes thématiques y

compris de l'Unité de coordination elle-même. Ce suivi rapproché a permis d'obtenir les livrables indiqués au point 4.1 ci-dessus.

Dans le domaine de l'évaluation, le CNE a réalisé l'évaluation des profils d'entrée, des contenus académiques des cursus, des conditions de recrutement et de mise en formation pour l'obtention du BAPET³⁵ ou du CAPET³⁶ ainsi que des conditions de reclassement des diplômés des enseignements techniques et professionnels au Bénin. Les conclusions de cette évaluation ont été partagées avec les acteurs du SEN³⁷ lors d'une séance de dissémination organisée le mercredi 18 décembre 2024 au CNE. Ces conclusions et recommandations sont en cours d'exploitation dans un dispositif plus large de professionnalisation des acteurs intervenant dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).

Par ailleurs, en sa qualité d'observatoire du SEN, le CNE a émis 06 avis dont 05 favorables avec recommandations et 01 réservé avec recommandations. Ces avis portent sur : (i) les référentiels de formation aux métiers d'instituteurs dans les écoles normales d'instituteurs (ENI) et dans les établissements privés de formation des instituteurs (EPFI), (ii) les règles de fonctionnement des organes de la commission nationale d'études des équivalences des diplômes et le code d'éthique et de responsabilité des commissions, (iii) le code de déontologie et d'éthique des personnels enseignants et chercheurs du supérieur, (iv) la ratification de la convention révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique 2014 et, (v) la ratification de la convention mondiale de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, Paris 2019.

En définitive, le CNE a pleinement accompli en 2024, sa mission de suivi et d'évaluation du SEN en mettant à la disposition du Gouvernement des données probantes utiles à la prise de décisions.

³⁵ Brevet d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique

³⁶ Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique

³⁷ Membres du Collège, ministères en charge de l'éducation, représentants du secteur privé, des universités publiques ; des syndicats, etc.

³⁸ En 2023, les décisions prises par le CNE ont pris la forme d'avis conformes.



4.4 Décisions au sein du SEN

À travers la fonction de décision, le CNE définit les normes et standards applicables dans le SEN et valide les choix fondamentaux.

En attendant la réalisation des études envisagées pour la revue des normes et standards, les travaux effectués par le CNE s'inscrivent dans l'application des normes et standards existants à travers les décisions rendues³⁸ en réponse aux demandes d'avis.

Pour l'exercice budgétaire 2024, 18 décisions ont été rendues par le CNE, déclinées comme suit :

09 décisions dont 04 favorables et 05 réservées sur les stratégies d'évaluation des apprentissages ;

07 décisions dont 06 favorables et 01 réservée sur les recrutements des enseignants ;

02 décisions favorables sur les normes de qualité dans le SEN.

De façon spécifique, les décisions prises par le CNE au profit du SEN ont porté, entre autres, sur (i) des règlements pédagogiques des établissements d'enseignement et de formation, (ii) des autorisations d'enseigner dans les établissements privés des premier et second degrés, (iii) la détermination du nombre de places par discipline/spécialité au concours professionnel de recrutement des élèves conseillers pédagogiques du 2nd degré de la promotion 2024-2025, (iv) l'institution de certificats d'aptitude aux fonctions de conseiller pédagogique de l'enseignement du 2nd degré, (v) la liste officielle des manuels scolaires autorisés pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, (vi) les modalités d'organisation du certificat de qualification aux métiers et des stages en entreprises des apprenants de l'EFTP et, (vii) l'organisation de l'examen national pratique pour l'obtention du diplôme universitaire de technicien (DUT-métier).

4.5 Contrôle et éthique dans l'enseignement supérieur

Installée en 2023, la DCE a véritablement amorcé l'exercice de ses attributions en 2024. Conformément à ses attributions, la DCE a réalisé des activités en matière (i) de contrôle et d'évaluation, (ii) d'éthique et de déontologie, (iii) de téléenseignement et (iv) de supervision de la gestion du Fichier national des Aspirants à l'Enseignement supérieur (FNAES).

Dans le cadre du contrôle et de l'évaluation, il a été réalisé du 25 au 29 mars 2024 l'enquête spéciale de moralité (ESM) de 489 enseignants des quatre universités publiques du Bénin (UPB). L'un de ces dossiers s'est révélé sans objet, l'enseignant concerné étant déjà admis à faire valoir ses droits à pension. Cette enquête a permis à la DCE de donner un avis favorable pour le reclassement de 480 enseignants et un avis réservé sur le reclassement des 08 autres enseignants. À ces 08 enseignants, la DCE a adressé des lettres leur expliquant son avis et les invitant à adopter désormais un comportement irréprochable. De plus, la DCE a démarré le 16 décembre 2024 l'évaluation, par des experts nationaux et étrangers, des enseignants et chercheurs des UPB.

En prélude à cette évaluation, des campagnes d'information et de sensibilisation ont été organisées et une note méthodologique sur l'évaluation a été également élaborée, validée et partagée avec l'ensemble des acteurs. Aussi, dans le but d'asseoir un dispositif durable et soutenable de contrôle et d'évaluation, l'option a-t-elle été faite de faire des Centres de Pédagogie universitaire et d'Assurance Qualité (CPUAQ), des relais de la DCE dans les UPB. À cet effet, un atelier de revue des règles d'organisation et des pratiques de ces centres s'est tenu du 16 au 19 juillet 2024 à Grand-Popo. La mise en œuvre des conclusions et recommandations de cet atelier participera du renforcement de la qualité de l'évaluation et du contrôle des enseignants et chercheurs des UPB.

En matière d'éthique et de déontologie et comme indiqué au point 3.5 plus haut, le Gouvernement a adopté par décret n°2024-1273 du 23 octobre 2024, le code de déontologie et d'éthique des personnels enseignants et chercheurs du supérieur. Pour garantir le respect de la déontologie et de l'éthique dans l'exercice de la profession d'enseignant du supérieur, 14 saisines relatives à des irrégularités ont été traitées par la DCE.

De plus, des pratiques déviantes notamment, le plagiat et le recours à des rédacteurs professionnels des mémoires et thèses, ont fait l'objet d'alerte et des directives ont été adressées par la MESRS pour des mesures de correction par les Recteurs des quatre UPB.

S'agissant de la promotion du **téléenseignement**, la DCE a rendu disponible au cours de l'année 2024, un projet de document de stratégie nationale de téléenseignement dans l'enseignement supérieur validé par l'ensemble des acteurs concernés.

En ce qui concerne **la gestion du FNAES** de la campagne 2023, la DCE en a assuré la supervision et a traité les 11 recours pour lesquels, elle a été saisie. De plus, la DCE a mis en place

l'organisation appropriée pour traiter les recours des insatisfaits ou les contentieux qui résulteraient de la campagne de 2024, lancée par le MESRS du 30 juillet au 29 août 2024.

Somme toute, la contribution du CNE au développement du SEN est de plus en plus significative à travers ses effets sur l'amélioration de la qualité de la gouvernance institutionnelle, administrative, pédagogique et du système d'information du secteur de l'éducation. Il reste à espérer que les progrès enregistrés dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance s'observent le plus tôt possible sur les performances globales du secteur en général et sur la qualité en particulier.

**CHAPITRE 5 : LA CONTRIBUTION DES
AGENCES ET ORGANES SPECIALISÉS**
UNE CONTRIBUTION CERTAINE AU
RENFORCEMENT DE LA QUALITÉ DE
LA GOUVERNANCE DES MINISTÈRES
EN CHARGE DE L'ÉDUCATION

Dans le but d'accélérer la mise en œuvre des réformes, le Gouvernement a créé et rendu fonctionnels certains organes et agences en soutien aux trois ministères en charge du secteur de l'éducation.

La présente partie est consacrée à la présentation de la contribution de la Cellule Éducation, de l'ACISE, de l'ADET et de l'ADSC, toutes placées sous tutelle de la Présidence de la République. Il est également présenté ici la contribution du Secrétariat technique permanent du Plan décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (STP-PDDSE) placé sous tutelle du MEMP.

5.1. Cellule Éducation de la Présidence de la République

Les travaux de la Cellule Éducation sont présentés dans cette rubrique suivant le pôle "enseignement primaire et suivi des cantines scolaires", le second pôle "enseignements secondaire général et supérieur" n'ayant pas fourni son rapport.

Comme annoncé au point 3.2 plus haut, l'année 2024 a été marquée, sur le plan institutionnel, par le passage de la gestion en maîtrise d'ouvrage déléguée du PNASI du PAM à l'ANAN. En dépit de ce contexte, la Cellule Éducation a effectué au cours de la même année certaines de ses activités régaliennes notamment deux missions de contrôle dans 870 écoles primaires publiques à cantines réparties dans 75 communes, soit 197 arrondissements. Les objectifs de ces missions étaient de (i) suivre le fonctionnement administratif et pédagogique des écoles visitées, (ii) suivre la gestion des cantines et (iii) d'échanger avec les différents acteurs.

Les missions ont constaté que 2 159,74 tonnes de vivres ont été mises en place et leur gestion est globalement acceptable dans la quasi-totalité des écoles visitées. De plus, toutes les écoles visitées sont fonctionnelles et les activités pédagogiques s'y déroulent normalement avec des visites d'inspection et des visites de classes de plus en plus fréquentes et pertinentes.

Cependant, des situations préoccupantes d'ordre général ont été relevées et se rapportent :

- à la non-préparation des classes par les enseignants ;
- au manque criard de mobiliers et de salles de classes dans des écoles à fort effectif ;
- à la qualité peu satisfaisante des infrastructures scolaires ;
- à l'altération des vivres stockés pendant les vacances ;
- à la persistance du mauvais remplissage des outils de gestion ;
- à la poursuite du paiement des cuisinières dans des écoles en dépit de leur rémunération par le PAM, sur subvention gouvernementale ;
- aux difficultés de contrôle des stocks déposés chez les meuniers ou trempés dans de l'eau chez les cuisinières ;
- à l'absence de certains propriétaires ne favorisant pas le contrôle des magasins délocalisés.

Ainsi, d'année en année, les travaux de la Cellule Éducation participent non seulement de l'amélioration de la gestion des cantines scolaires mais aussi de la gouvernance administrative et pédagogique des écoles à cantines.

5.2. Agence pour la construction des infrastructures du secteur de l'éducation (ACISE)

Dans sa quête permanente d'adapter les infrastructures scolaires et universitaires aux exigences actuelles et futures de l'enseignement-apprentissage-évaluation, le Gouvernement a (i) défini un programme prioritaire des nouvelles infrastructures à construire dans l'enseignement supérieur, (ii) restructuré le "Programme de construction et de réhabilitation des trente (30)

lycées techniques agricoles (LTA) et des huit (08) écoles des métiers" qui, pour une première phase, aboutira à 12 LTA et 12 écoles professionnelles de formation agricole (EPFA) et (iii) décidé de recourir à des plans modernisés pour les prochaines constructions de salles de classe en vue de faciliter l'accès aux apprenants à mobilité réduite.

Nonobstant ces réformes, l'ACISE a réalisé en 2024, au profit du MEMP et du MESTFP, plusieurs infrastructures à savoir :



31 salles de classe et **10 blocs de latrines** à 4 cabines pour le compte du MEMP ;



276 salles de classe, **136 blocs de latrines** à 4 cabines et un atelier électrotechnique pour le compte du MESTFP.

En dehors de ces réalisations, plusieurs infrastructures sont en cours de construction auprofit des trois (03) ministères en charge de l'éducation pour un coût total de 21 705 444 746 FCFA dont 1 699 889 917 FCFA pour le MEMP, 10 734 180 802 FCFA pour le MESTFP et 9 271 374 027 FCFA pour le MESRS.

5.3. Agence de développement de l'enseignement technique (ADET)

Créée pour coordonner la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des projets et programmes relatifs à la SN-EFTP, l'ADET, de concert avec le MESTFP et l'ACISE, a réalisé certaines activités importantes que sont :

- l'élaboration des études environnementales des LTA/EPFA, des écoles des métiers et des lycées techniques professionnels (LTP) ;
- la disponibilité des rapports d'analyse de la situation de travail (AST) et des référentiels métiers compétences (RMC) des curricula de formation des LTA de 15 métiers, au titre du diplôme de technicien au métier (DTM), et de 4 métiers, au titre du diplôme de technicien supérieur au métier (DTSM) ;
- la disponibilité des rapports d'analyse de la situation de travail (AST) et des RMC de 61 curricula de formation des niveaux DTM et DTSM au profit de 7 écoles des métiers ;
- l'achèvement de la formation de 22 enseignants des LTP en France ;
- la poursuite de la formation en cours de 635 aspirants au métier à l'Université nationale d'Agriculture de Kétou au profit des Lycées techniques agricoles ;
- la mise en formation de 31 élèves professeurs certifiés à l'ENSET de Lokossa au profit des LTP ;
- l'élaboration des documents de référence du Cadre nationale de Certification et de Qualification (CNCQ), des différents documents conceptuels du dispositif de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) ainsi que des outils nécessaires à son expérimentation ;
- la réalisation des études de mise en place du nouveau modèle de gouvernance des Etablissements d'EFTP ;
- la réalisation de l'étude sur la mise en place et l'opérationnalisation d'une formule de financement des établissements d'EFTP basée sur la performance et la conception d'outils et documents pour la gestion des établissements et institutions d'EFTP.

5.4. Agence de développement de Sèmé-City (ADSC)

Au cours de l'année 2024, l'ADSC a réalisé plusieurs activités majeures suivant trois composantes : infrastructures, programmes de formation, recherche et innovation. Au nombre de ces activités, on peut citer :

sur le plan des infrastructures

- la mise à disposition et l'opérationnalisation de cinq sites : Sèmè One, SCOP, Centre de jeunes d'Agblangandan, Villa FP2E et annexe 1 de Sèmè One ;
- la signature du contrat en vue du démarrage des travaux de viabilisation du site de 336 ha du campus de Ouidah ;
- la disponibilité des études d'impact environnementales et sociales et du plan d'action de réinstallation validés par l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE).

sur le plan des programmes de formation

- la mise en œuvre par les établissements de Sèmè-City³⁹ des programmes pour la formation de 702 étudiants en Bachelor, Master et Coding Academy, 250 étudiants en Bachelor et Master en design, de 100 apprenants en technicien de métiers du numérique ;
- la formation, en partenariat avec Sorbonne Université, de 14 professionnels en Intelligence artificielle (IA) et de 20 professionnels en matériaux innovants ;
- la formation de 19 professionnels sur l'analyse des données massives en partenariat avec le « Groupe des Écoles centrale » de la France.

sur le plan de la recherche et de l'innovation

- la formation, en partenariat avec XTechLab, de 40 chercheurs de 5 pays dont le Bénin aux techniques de rayonnement X ;
- la formation, en partenariat avec African Blockchain Institute, de 20 jeunes apprenants à la technologie de la Blockchain ;
- l'organisation des ateliers d'innovation au profit de 2 064 enfants d'au moins 8 ans d'âge en impression 3D, conception et fabrication assistée par ordinateur, broderie numérique etc.

En dehors de ces activités, l'ADSC a signé deux conventions, l'une avec le « Groupe des écoles centrale », pour les formations débouchant sur un certificat en analyse des données massives et, l'autre avec l'Union européenne, pour une subvention en vue du renforcement de sa capacité opérationnelle et de l'opérationnalisation de son pôle régional.

5.5. Secrétariat technique permanent du Plan décennal de Développement du Secteur de l'Éducation (STP-PDDSE)

Les activités réalisées par le STP-PDDSE en 2024 portent sur :

- la conduite du processus de formulation du programme STG/GEA, WEZIZA Educ, de sa validation au niveau national et de l'approbation de sa requête de financement par le Secrétariat du Partenariat mondial
- pour l'Éducation (PME) ;
- l'organisation des revues départementales et sectorielles conjointes de l'éducation ;
- le démarrage du processus de recrutement du personnel de l'unité d'appui technique et de suivi du programme STG/GEA, WEZIZA Educ.

³⁹ Epitech Bénin, Africa Design School, École des métiers du numérique,

**CHAPITRE 6 : LE FINANCEMENT
DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL
DE BONNES PERFORMANCES
FINANCIÈRES QUI CONTRASTENT
AVEC UNE LIVRAISON INSUFFISANTE
D'INFRASTRUCTURES**

Dans le cadre du financement de la mise en œuvre de sa politique éducative, le Gouvernement a recours prioritairement aux ressources du budget national, des PTF, des collectivités territoriales et des ONG.

Le présent chapitre est consacré à l'analyse de l'évolution des allocations budgétaires et des dépenses publiques d'éducation à travers celles du CNE y compris la DCE, des trois (03) ministères en charge de l'éducation. Les allocations budgétaires et les dépenses des agences spécialisées⁴⁰ ainsi que celles des lignes budgétaires destinées aux classes sportives, culturelles et socio-éducatives ne sont pas prises en compte. En complément, il est aussi abordé l'analyse des coûts unitaires par sous-secteur de l'éducation formelle. Mais avant ce complément, les réalisations majeures concernant les classes culturelles, socio-éducatives et sportives sont présentées.

6.1 Financement sur budget national

6.1.1 Allocation budgétaire du CNE

Le montant du budget général de l'État (BGE), gestion 2024, alloué au CNE, y compris la DCE, s'élève à 2 168 millions de FCFA.

Au 31 décembre 2024, le montant ordonnancé s'élève à 1 134 millions de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 52,3%. Contrairement aux années antérieures où le niveau de consommation est élevé, le faible taux

d'exécution financière affiché en 2024 est dû d'une part, à la validation tardive du PTA 2024 de la DCE avec pour corollaire la mobilisation tardive des ressources nécessaires à la réalisation des activités et d'autre part, à certaines difficultés de gestion au niveau du CNE. Les réalisations majeures sont déjà indiquées au point 4 ci-dessus.

6.1.2 Allocations budgétaires du secteur de l'éducation de 2021 à 2024

Le secteur de l'éducation bénéficie chaque année d'une attention soutenue du Gouvernement, qui lui alloue une dotation budgétaire conséquente. Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, le montant de la dotation budgétaire du secteur de l'éducation est passé de 279 405 millions de FCFA en 2020 à 461 375 millions de FCFA en 2024, soit un accroissement de 65,13% sur la période et une croissance moyenne annuelle de 13,02% qui, du reste est supérieure à celle du budget général de l'État hors service de

la dette (12,1%) sur la même période. Une tendance similaire est également observée en pourcentage du Produit intérieur brut (PIB). De 3,1% en 2020, la part du PIB consacrée au secteur de l'éducation est passée à 4,1% en 2023 puis en 2024.

Quant à la part du budget général de l'État, hors service de la dette, consacrée au secteur de l'éducation, elle a connu sur la période 2020-2024 une évolution erratique comprise entre 18,5% et 21,9%.

⁴⁰ L'ACISE, l'ADET, l'ADSC

Tableau 2 : Évolution de la contribution de l'État au financement du secteur de l'éducation de 2020 à 2024 (en millions de FCFA).

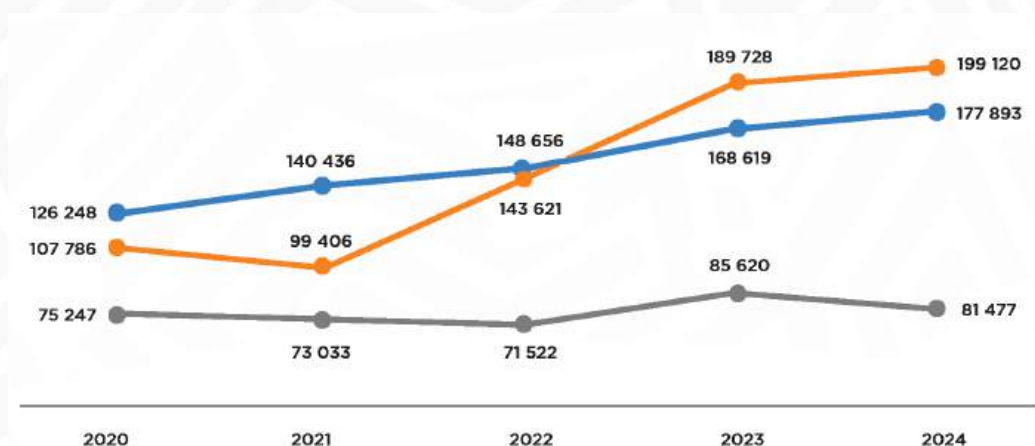
Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024
Secteur Education (y compris CNE et PME)	279 405	317 470	367 463	447 548	461 375
Budget général y compris service de la dette	1 592 989	1 941 238	2 159 043	2 217 950	2 428 200
Budget général hors service de la dette	1 403 689	1 719 523	1 949 604	2 040 750	2 217 600
Charges financières de la dette (Services de la dette)	189 300	221 715	209 439	177 200	210 600
PIB	9 008 800	9 809 700	9 809 700	10 854 500	11 327 600⁴¹
Part du budget de l'État incluant le service de la dette consacrée à l'éducation	17,5%	16,4%	14,7%	16,6%	19,0%
Part du budget de l'État hors service de la dette consacrée à l'éducation	19,9%	18,5%	18,8%	21,9%	20,8%
Part du PIB consacrée à l'éducation	3,1%	3,2%	3,7%	4,1%	4,1%

Source : Réalisé au CNE à partir des données collectées à la DGB/MEF, avril 2025

La tendance haussière du budget de l'ensemble du secteur de l'éducation résulte notamment de l'augmentation annuelle du budget des ministères en charge de l'éducation (MEMP, MESTFP et MESRS) conformément au graphique 1 ci-dessous. De façon spécifique, la hausse significative du budget du MESTFP enregistrée depuis 2021, et de manière

plus prononcée en 2023 et en 2024, traduit les réformes engagées par le Gouvernement dans le sous-secteur de l'enseignement et la formation techniques professionnels (EFTP) sans occulter tous les efforts déployés pour relever l'enseignement secondaire général (ESG) et maintenir le rythme de financement des autres ordres d'enseignement.

Graphique 1 : Évolution des dotations budgétaires (en millions de FCFA) des ministères en charge de l'éducation, 2020-2024



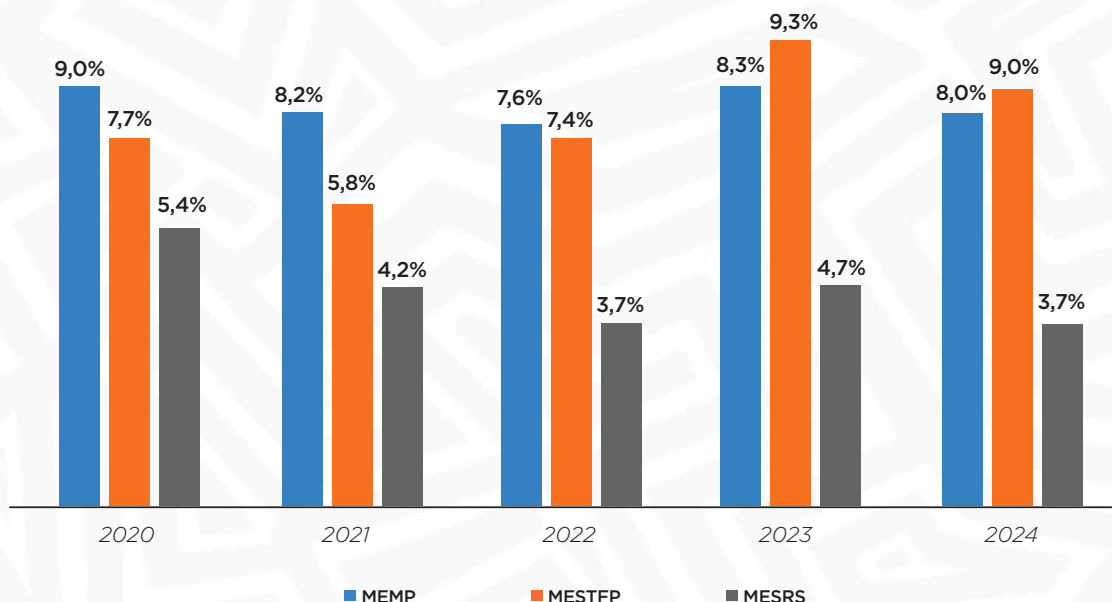
Source : Réalisé au CNE à partir des données collectées à la DGB/MEF, avril 2025

⁴¹ https://instad.bj/images/docs/insae-publications/annuelles/Notes-Comptes-Publiques/NOTE_SUR_LES_COMPTES_NATIONAUX_2024_INStAD.pdf

En conséquence, comme l'indique le graphique 2 ci-dessous, la part du budget du MESTFP dans le budget général de l'État, hors services de la dette, est supérieure à celle du MEMP en 2023 et 2024,

contrairement aux années antérieures où le MEMP vient toujours en tête, suivi du MESTFP et du MESRS.

Graphique 2 : Évolution de la part allouée aux ministères en charge de l'éducation dans le budget général de l'État, 2020-2024

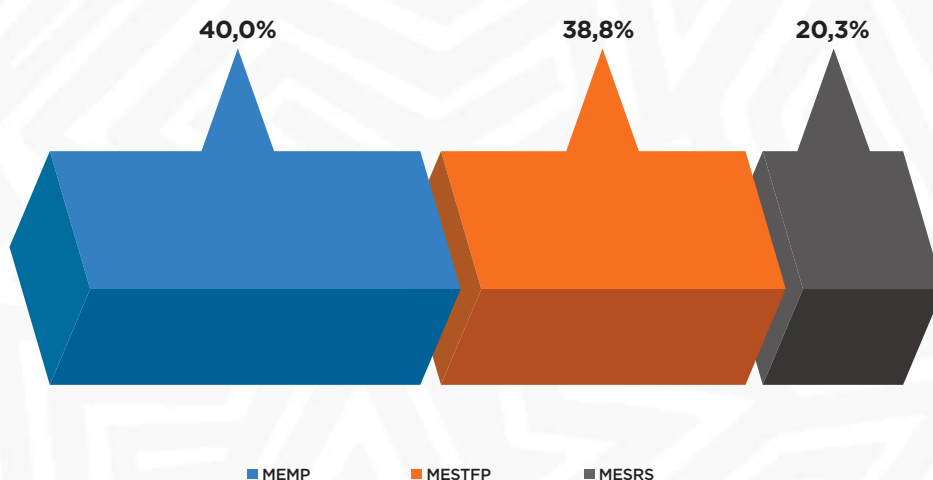


Source : Réalisé au CNE à partir des données collectées à la DGB/MEF, avril 2025

Il s'ensuit, selon le graphique 3 ci-après qu'en moyenne chaque année, sur la période 2020-2024, le MEMP bénéficie de 40,0% de l'allocation

du secteur de l'éducation. Il est suivi du MESTFP avec 38,8% et du MESRS avec 20,3%.

Graphique 3 : Part (%) moyenne des ministères dans le budget de l'éducation sur la période 2020-2024



Source : Réalisé au CNE à partir des données collectées à la DGB/MEF, avril 2025

Par nature de dépenses et à l'instar des années antérieures, il ressort qu'en 2024 les charges de personnel au niveau sectoriel (hormis le CNE) représentent plus de la moitié (55,8%) du budget alloué aux trois (03) ministères en charge de l'éducation ;

ce qui signifie que la somme des dépenses de fonctionnement hors personnel et des dépenses d'investissement représente moins de la moitié du budget alloué au secteur. En effet, le secteur de l'éducation est celui disposant du plus gros effectif de la fonction publique notamment le personnel enseignant.

6.1.3 Analyse détaillée des dépenses publiques d'éducation

Les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les transferts et les dépenses en capital fournissent une image complète des différents types de dépenses publiques effectuées au niveau du secteur de l'éducation.

Le tableau présenté en annexe 2, affiche les données complètes sur l'évolution des dépenses publiques d'éducation selon la nature et par ordre d'enseignement sur les quatre dernières années.

Avertissement : Les informations consolidées et transmises par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) diffèrent quelque peu de celles communiquées par les ministères en charge de l'éducation. Pour l'analyse des dépenses globales du secteur de l'éducation, les données considérées proviennent du MEF. L'analyse détaillée des dépenses tiendra compte des données communiquées par les ministères en charge de l'éducation.

Bien qu'une analyse détaillée des dépenses publiques afférentes aux classes sportives, culturelles et socio-éducatives ne sera pas explicitement abordée au niveau de cette section, le choix a été fait de présenter les principales réalisations des ministères en charge des sports, des arts et des affaires sociales au profit de ces différentes classes.

Conformément au tableau 3 ci-dessous, le montant ordonnancé en 2024 pour l'ensemble du secteur de l'éducation s'élève à 393 822 millions FCFA contre 349 826 millions FCFA en 2023 et 296 787 millions de FCFA en 2022, soit une hausse constante depuis 2022 et un accroissement de 44 milliards de FCFA par rapport à 2023.

Cette hausse annuelle dans la consommation est essentiellement tirée des ressources intérieures.

Par rapport à l'allocation budgétaire (cf. tableau 2 ci-dessus), il se dégage pour l'exercice budgétaire 2024, un taux global de consommation de 85,6% contre 79,7% réalisé en 2023.

Tableau 3 : Exécution budgétaire du secteur de l'éducation de 2022 à 2024, base ordonnancement

(En millions de FCFA)

Nature des ressources	MEMP (y compris PME sauf en 2024)			MESTFP			MESRS			CNE (y compris la DCE)			Réforme relative à a qualité et au contrôle de la qualité			SITUATION CONSOLIDÉE		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Ressources Intérieures	123 794	150 921	190 437	102 440	131 131	135 267	42 461	67 098	66 642	734	676	1 134	123 794	35 ⁴²	687 ⁴³	269 429	349 861	394 168
Fonctionnement	122 876	146 723	188 473	99 870	107 453	108 701	42 453	54 878	58 612	734	676	1 134	0	0	0	265 933	309 731	357 608
PIP	918	4 198	1 964	2 570	23 677	26 567	8	12 220	8 030	0	0	0	0	35	687	3 496	40 130	37 247
Ressources Extérieures PIP	6 427	0	0	15 808	0	0	5 123	0	0	0	0	0	0	0	0	27 358	0	0
PIP	6 427	0	0	15 808	0	0	5 123	0	0	0	0	0	0	0	0	27 358	0	0
TOTAL	130 221	150 921	190 437	118 248	131 131	135 267	47 584	67 098	66 642	734	676	1 134	0	35	687	296 787	349 861	394 168

Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation et de la DGB/MEF, avril 2025

⁴² Élaboration et validation des documents de la réforme relative à la qualité et au contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général y compris la relecture des curricula du CI en Terminale

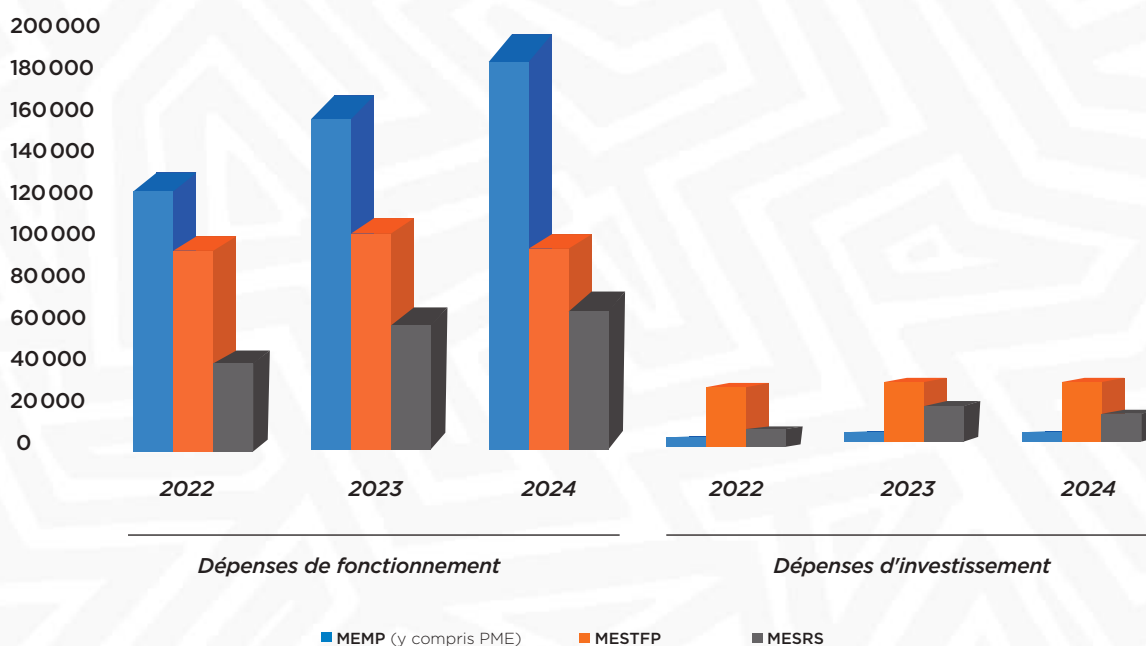
⁴³ Idem



L'analyse de la consommation financière par nature de dépenses montre que les dépenses de fonctionnement représentent environ 90% de la consommation totale : 90,7% en 2024, 89,8% en 2023, 89,7% en 2022 et 89,9% en 2021. Les charges de personnel (62,6%) et les transferts (14,8%). Sur la période de 2022-2024, la plus forte

consommation des ressources affectées au fonctionnement est enregistrée au niveau du MEMP. Il est suivi du MESTFP puis du MESRS. Par contre, au niveau des ressources destinées aux investissements, c'est le MESTFP qui présente la plus forte consommation suivie du MESRS et du MEMP (cf. graphique 4 ci dessous).

Graphique 4 : Consommation des dépenses par nature et par ministère, de 2022 à 2024 (en millions de FCFA)



Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation et de la DGB/MEF, avril 2025

6.1.3.1 Analyse des dépenses publiques des enseignements maternel et primaire au 31 décembre 2024

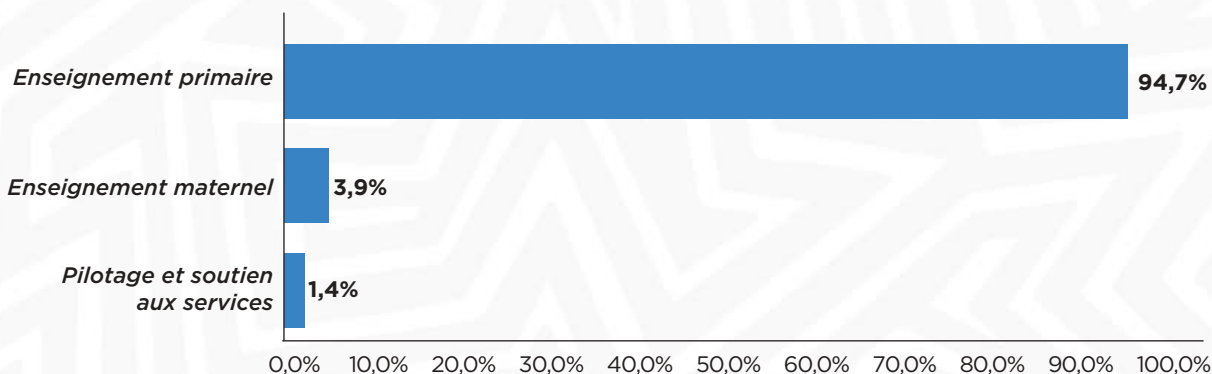


Le montant des dépenses ordonnancées au MEMP, au titre de 2024, s'élève à 190 437 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,4% contre 96,7% en 2023. La quasi-totalité des dépenses du MEMP sont consacrées aux dépenses de fonctionnement (y compris les dépenses de personnel), 99,0% contre 1,0% pour les dépenses en capital. Les charges de personnel représentent 69,5% du budget consommé contre respectivement 15,8%

pour les transferts courants, 10,4% pour les achats de biens et services et 3,3% pour les subventions.

L'enseignement primaire concentre 92,0% des dépenses du MEMP, contre 6,8% pour l'enseignement maternel et 1,2% pour le pilotage et soutien aux services. Hors dépenses de personnel, l'enseignement primaire représente 94,7% des dépenses, l'enseignement maternel 3,9% et le pilotage 1,4% (voir graphique 5 ci-dessous).

Graphique 5 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MEMP par volet au 31 décembre 2024 (en %)



Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation, avril 2025

Les principales réalisations physiques sont résumées ainsi qu'il suit :

- le transfert au PAM de 13 809 millions de FCFA pour assurer un repas chaud journalier à chaque apprenant(e)s des 75% d'EPP et la projection à l'horizon 2026 de la couverture de toutes les EPP ;
- le transfert à temps aux EPP de 6 306 millions de FCFA de subventions pour assurer leur fonctionnement ;
- l'organisation des visites et inspections groupées dans les écoles pour renforcer le suivi pédagogique des enseignants pour un montant de 150 millions de FCFA ;
- la formation d'élèves Inspecteurs et d'élèves Conseillers pédagogiques pour un montant de 360 millions de FCFA ;
- l'acquisition de manuels et de cahiers d'activités pour un montant 1 633 millions de FCFA pour combler à plus de 50% les besoins dans les écoles ;
- l'acquisition de matériels pédagogiques pour les écoles maternelles et primaires publiques pour un montant de 150 millions de FCFA ;
- l'acquisition de dix-huit (18) véhicules pour le fonctionnement des DDEMP et CRP pour un montant de 500 millions de FCFA ;
- l'organisation à bonne date des examens professionnels CEAP, CAP (phases écrit et pratique) pour un montant de 600 millions FCFA ;
- la poursuite de la réforme de l'enseignement et de l'apprentissage de l'anglais à l'enseignement primaire pour un montant de 95 millions de FCFA ;
- la prise en charge des Aspirants au Métier d'Enseignant pour un montant de 12 330 millions de FCFA ;
- la réception provisoire de 31 salles de classe et 10 blocs de latrines à 4 cabines réalisés par l'ACISE.

6.1.3.2 Analyse des dépenses publiques des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle au 31 décembre 2024



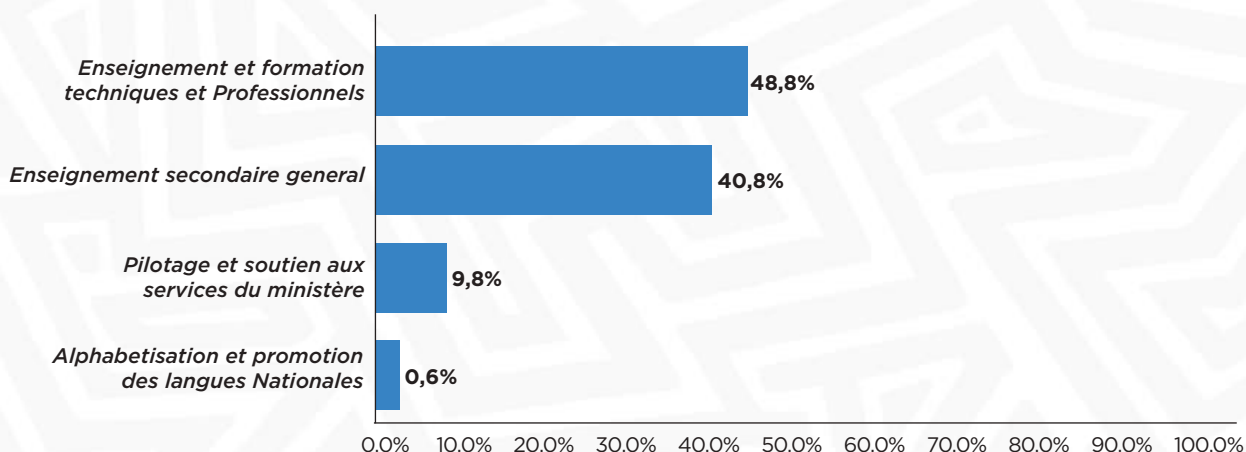
Le montant des crédits budgétaires consommés au MESTFP en 2024 s'élève à environ 135 263 millions de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 67,9% contre 71,9% en 2023. À l'instar du MEMP, la part des dépenses de fonctionnement (80,4%) est largement supérieure à celle des dépenses en capital (16,5%), en raison du niveau élevé (58,8%) des dépenses de personnel.

Depuis 2021, le pilotage affiche la plus grande part des dépenses exécutées du Ministère avec 28,1% en 2024. Ensuite, viennent successivement le programme "Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels" (22,8%) et le programme "Enseignement Secondaire Général" (18,8%).

Quant à la part consommée par le programme "Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales", elle est de 0,4%.

En considérant les dépenses hors personnel, la part consommée par le programme "Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels" (48,8%) dépasse de huit (08) points d'écart, celle du programme "Enseignement Secondaire Général" qui s'établit à 40,8%. Les programmes "Pilotage et soutien aux services" et "Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales" affichent respectivement 9,8% et 0,6% des dépenses du MESTFP (graphique 6 ci-après).

Graphique 6 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MESTFP par programme au 31 décembre 2024 (en %)



Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation, avril 2025

Les actions majeures réalisées par le MESTFP au cours de l'année 2024 concernent :

Sur le plan de la gouvernance des sous-secteurs ESG, EFTP et Alphabétisation

- le renforcement des 12 Coordinations des Circonscriptions d'Inspection pédagogique (CCIP) en vue de l'amélioration de la gouvernance déconcentrée de l'Inspection pédagogique et de la mise en œuvre du REAP ;
- la réalisation des contrôles du respect des normes de qualité et des inspections pédagogiques dans les centres d'alphabétisation des départements du Borgou, Alibori, Atacora, Donga, Zou, Collines, Couffo et Plateau ;
- le contrôle de l'effectivité de la rentrée scolaire et l'évaluation des lettres de mission dans 486 établissements (463 ESG, 15 EFTP, 8 privés) ;
- la formation, dans le cadre de la mise à échelle de l'Éducation à la Santé Sexuelle (ESS) intégrant les Violences Basées sur le Genre (VBG) de 50 Maîtres artisans encadreur, 1 000 artisans, 200 parents d'élèves et d'apprentis, 800 enseignants de l'ESG et de l'EFTP dans 16 communes des départements du Borgou, de l'Atacora et de l'Atlantique ;

Sur le plan de la promotion de l'enseignement secondaire général

- le transfert des ressources à l'Office du Baccalauréat pour le test de renforcement de la base des données des aspirants au métier d'enseignant ;
- la participation de six (06) candidats du Bénin aux Olympiades Pan Africaines de Mathématiques à Johannesburg en Afrique du Sud, avec l'obtention de neuf (09) médailles (01 en or, 03 en argent et 05 en bronze) ;
- l'élaboration du règlement pédagogique, du manuel d'organisation et des procédures administratives, financières, comptables et opérationnelles des établissements de l'ESG ;
- la prise de deux (02) projets d'arrêtés, après avis favorables du CNE, sur les demandes d'autorisation d'enseigner dans les établissements privés et de diriger un établissement privé d'enseignement secondaire général ;
- la réalisation de l'inspection de 3 837 enseignants (1 929 AME et 854 FE et ACDPE et 1 054 enseignants des établissements privés), des remédiations pédagogiques individualisées de 4 926 enseignants, de 4 108 remédiations groupées au profit de 5 802 enseignants, de l'examen de 939 épreuves et de la visite de classes de 14 289 enseignants ;
- le paiement des frais d'inscription de 253 113 élèves filles du 1er cycle et du 2nd cycle de l'ESG des 20 Communes bénéficiaires ;
- la réception provisoire de 276 salles de classe, 136 blocs de latrines à 4 cabines et d'un atelier électrotechnique réalisés par l'ACISE.

Sur le plan de la promotion de l'enseignement et la formation technique et professionnels

- l'installation de 5 réseaux d'entreprises dont 3 agricoles concentrés autour des LTA de Kika, de Djougou et de Natitingou et 2 réseaux d'entreprises intervenant dans les secteurs du BTP et du Bois autour du LYTEB et du LTP de INA ;
- l'octroi d'un appui financier à hauteur de 40 000 FCFA (exonération d'1/3 des frais de scolarité) à 2 658 filles (contre 2 295 en 2023) chacune, inscrites dans les filières des STI dans 16 établissements de l'EFTP ;
- la signature de deux (02) contrats avec AGL Logistique (ex Groupe BOLLORE) pour la formation de 62 employés d'entreprises ;
- l'organisation au profit de 392 femmes et de 528 hommes des formations techniques de courtes durées dans 53 métiers ;
- le renforcement de capacités de 904 maîtres d'apprentissage dans 10 métiers ;
- l'organisation au profit de 2 188 apprentis (272 femmes et 1916 hommes) des formations par apprentissage (niveau 1) dans 10 métiers porteurs ;
- l'organisation du 24 au 29 juin 2024 d'un Camp d'intégration des professionnels au profit de 45 formateurs des 12 CFPA des métiers Mécanicien automobile et Constructeur métallique sous la houlette des Inspecteurs de l'EFTP ;
- la participation de quarante (40) enseignants des Sciences et Techniques de l'Économie familiale et sociale (STEFS) et Sciences et Techniques médico-sociales (STMS) à l'Université de vacances du 19 au 23 août 2024 sur les réformes en cours dans leurs filières ;
- la visite de dix-neuf (19) établissements privés de l'EFTP dans les départements des Collines, Zou, Atlantique, Littoral et Ouémé, dans le cadre du suivi des apprenants mis à leur disposition ;
- l'organisation, au profit de vingt (20) enseignants des spécialités HR, MA et en Énergies renouvelables en service dans dix (10) établissements de l'EFTP, des stages pratiques d'immersion dans des entreprises partenaires à Parakou, Natitingou et de Cotonou.



- l'identification et l'étude des langues, dont les alphabets sont disponibles, en collaboration avec les institutions spécialisées en langues nationales en vue de leur codification et leur harmonisation ;
- la formation pour le compte de la campagne 2024, de 168 facilitateurs-trices sur les pratiques d'enseignements/apprentissages selon l'approche passerelle, l'utilisation des documents didactiques et la gestion des outils standardisés ;
- l'évaluation de 15 185 apprenants-es dont 8 899 femmes avec un taux de participation aux évaluations finales de 85,50% pour un taux de réussite de 98,06% ;
- le développement et la mise en œuvre de la plateforme de la bibliothèque numérique « alphaeducmaster.bj ».

6.1.3.3 Analyse des dépenses publiques de l'enseignement supérieur au 31 décembre 2024



Les dépenses exécutées par le MESRS en 2024, s'élèvent à 66 642 millions de FCFA correspondant à un taux d'exécution financière de 81,8%. Ce montant était de 67 098 millions de FCFA en 2023. La part des dépenses de fonctionnement dans le total des dépenses exécutées par le MESRS s'établit à 88,0% contre 12,2% pour les dépenses en capital.

De façon spécifique, les charges de personnel représentent 48,8% du budget consommé contre 32,6% pour les transferts courants et 4,8% pour les achats de biens et services.

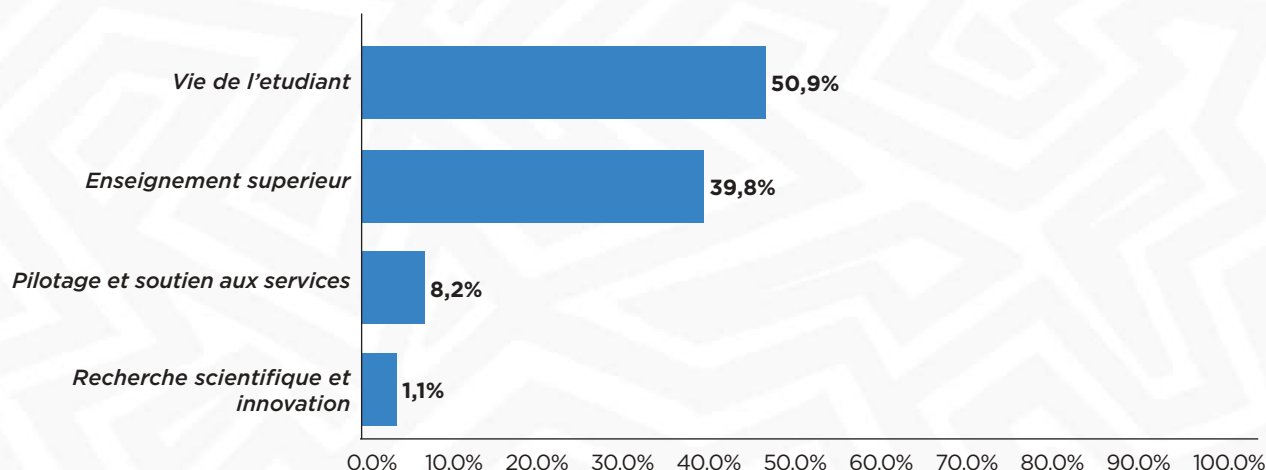
Hors dépenses de personnel, l'analyse des dépenses exécutées par programme révèle que la part du programme "vie de l'étudiant" est la plus élevée (50,9%). Mais lorsque l'on considère les dépenses du personnel, le programme "enseignement supérieur" enregistre la part la plus élevée des dépenses exécutées qui est de 68,0%.

Conformément au graphique 7, présentant la situation des dépenses exécutées hors salaire, le programme "vie de l'étudiant" est suivi du programme "Enseignement supérieur" qui enregistre 39,8% des dépenses consommées contre 8,2% pour le programme "Pilotage et soutien aux services" et 1,1% pour le programme "Recherche scientifique et innovation".

Au regard du volume de ressources hors salaire alloué à la vie de l'étudiant dans ce sous secteur, la communauté éducative reste toujours en attente des résultats de l'étude d'appréciation de l'impact des mesures relatives aux œuvres universitaires et sociales sur les performances du sous-secteur. Les résultats de cette étude permettront d'améliorer la qualité des mesures en faveur des œuvres universitaires et sociales.

La part des dépenses effectuées hors charges de personnel par programme se présente ainsi qu'il suit dans le graphique 7 ci-après.

Graphique 7 : Répartition des réalisations hors dépenses de personnel du MESRS par programme au 31 décembre 2024 (en %)



Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation, avril 2025

Au titre des grandes réalisations effectuées au MESRS au cours de l'année 2024, on peut citer :

Sur le plan de la gouvernance administrative et institutionnelle

- la disponibilité de la base de données du FNAES pour la première campagne : 1 427 aspirants pour 135 spécialités au sein des UPB ;
- le démarrage du processus de sélection de 423 assistants en position probatoire ;
- le lancement du 30 juillet au 29 août 2024 de la deuxième campagne d'inscription au FNAES ;
- le démarrage du processus de digitalisation des inscriptions en ligne dans les UPB.

Sur le plan de la gouvernance pédagogique et académique

- l'organisation de deux (02) sessions de la Commission nationale d'étude des équivalences de Diplôme : sur les 448 dossiers étudiés, 406 ont reçu un avis favorable ;
- l'organisation de deux (02) sessions de la Commission consultative nationale de l'Enseignement supérieur ;
- la mise en service des demandes en ligne des authentications de diplôme sur la plateforme « e-servicespublics.bj » et la dématérialisation des examens et concours ;
- l'organisation à bonne date du Baccalauréat, des concours et des examens nationaux de Licence et de Master, session 2024 ;
- l'actualisation du guide d'orientation universitaire 2024, le classement et la sélection des nouveaux bacheliers ;
- la relecture des offres de formation en lien avec les besoins du marché ;
- l'institutionnalisation des formations doctorales pour les doctorants à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ;
- l'harmonisation du canevas des offres de formation des masters (professionnel et recherche).

Sur le plan de la gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation

- la poursuite des travaux d'affinement de la Stratégie nationale de la recherche et de l'innovation ;
- l'organisation de la journée de la Renaissance Scientifique d'Afrique (JRSA) les 07 et 08 juillet 2024 à l'Université nationale des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (UNSTIM) ;



- l'organisation des journées de partage pour appropriation des résultats de recherche et d'innovation ;
- la tenue de la réunion du comité international

pour l'organisation de la 2ème édition du Forum Africain pour la Recherche et l'Innovation (FARI), qui aura lieu à Cotonou en mai 2025.

Sur le plan de la gouvernance des œuvres universitaires et sociales

- le renforcement du dispositif de traitement des bourses et aides au profit des UPB ;
- la mise en route de 560 étudiants bénéficiaires de bourses à l'étranger en 2024 ;
- la réduction à un (01) mois du délai de traitement des dossiers d'allocation de bourses contre trois (03) mois auparavant ;
- la digitalisation des processus métiers de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) : demande et traitement de bourses ;
- l'installation d'un système de vidéo surveillance dans les restaurants universitaires ;
- l'installation de tourniquets pour sécuriser les entrées des restaurants universitaires sur le campus d'Abomey-Calavi ;
- l'installation des rampes pour faciliter l'accès des étudiants en situation de handicap aux restaurants universitaires ;
- l'organisation de diverses activités sur les plans sportifs, artistiques et culturels.

Sur le plan des infrastructures

- la poursuite des réceptions de mobiliers et équipements au profit de l'École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET) de Lokossa ;
- la livraison et l'installation de mobiliers et équipements au profit de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP) de Dangbo ;
- la livraison et l'installation de mobiliers au profit de la Direction des Examens et Concours du MESRS à Cotonou ;
- l'élaboration et la soumission au Gouvernement, du Programme d'urgence de réhabilitation des infrastructures des UPB et d'un programme de nouvelles constructions, pour avis en vue de leur mise en œuvre.

6.1.3.4 Réalisations majeures au niveau des classes socio-éducatives, culturelles et sportives



Implémentées, à titre pilote, pour développer chez les apprenants des lycées et collèges des compétences de vie courante en vue de les préparer à mieux faire face aux fléaux contemporains, les classes socio-éducatives ont induit, entre autres, l'élaboration des messages de communication pour un changement de comportement par les apprenants eux-mêmes sur des phénomènes constatés dans les 20 établissements ciblés. Pour ce faire, il a fallu pour le MASM infuser dans des disciplines déjà enseignées (Français, EPS, SVT, Histoire et Géographie) des notions spécifiques, d'élaborer des modules de formation et de former 80 animateurs d'établissements (AE), 49 Conseillers pédagogiques et 28 inspecteurs.

S'agissant des classes culturelles, elles mobilisent 890 encadreurs, régulièrement sous contrat avec le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA), qui s'évertuent à

renforcer les capacités des apprenants de 89 établissements en art et au sens critique et esthétique. En 2024, 17 235 apprenants ont bénéficié de ce programme.

Au niveau des classes sportives, 756 encadrants sportifs ont été mobilisés en 2024 et régulièrement payés. De même, ces encadrants ont bénéficié de formations en vue d'une prise en charge efficace des classes sportives. Aussi, un atelier de relecture et d'arrimage des documents et modules de formation aux nouvelles orientations s'est tenu du 31 janvier au 02 février 2024. Cet atelier a permis de prendre en compte désormais le volleyball.

Par ailleurs, le Ministère des Sports a organisé du 20 avril au 04 mai 2024 et du 17 mai au 02 juin 2024 les phases communale et départementale du championnat scolaire.

6.1.4 Analyse des coûts unitaires

L'analyse de la dépense par apprenant (coût unitaire) donne un aperçu sur la structure des dépenses entre les différents niveaux d'enseignement. Le passage de l'analyse de la dépense globale à la dépense par apprenant (coût unitaire) permet un examen plus approfondi de la structure des dépenses entre niveaux d'enseignement. Aussi, permet-elle de mieux analyser la politique éducative mise en place dans le système.

Cette section s'intéresse essentiellement aux coûts unitaires de formation des apprenants à la charge de l'État dans les établissements publics. Les dépenses relatives aux apports des parents d'élèves, des communautés et des collectivités territoriales ainsi que d'autres types d'apports et dons ne sont pas prises en compte dans la présente analyse, faute de disponibilité de données exhaustives.

Le tableau 4 ci-dessous présente respectivement les coûts unitaires par apprenant et par niveau d'enseignement sur la période de 2021 à 2024.

Ainsi, pour l'année scolaire 2023-2024, le coût unitaire moyen par apprenant, hors dépenses de personnel, est de 20 157 FCFA pour la maternelle et de 29 069 FCFA pour le primaire. Il est à la hausse par rapport à 2022-2023 où il était de 19 061 FCFA et de 15 486 FCFA respectivement pour la maternelle et le primaire.

Signalons que ce coût unitaire augmente de façon significative (2 à 3 fois par endroit) lorsqu'on y intègre les dépenses de personnel.

Au niveau de l'EFTP le coût unitaire moyen par apprenant a connu une hausse par rapport à l'année scolaire 2022-2023 contre une légère baisse au niveau de l'ESG. En effet, cet indicateur affiche en 2023-2024, 961 139 FCFA pour l'EFTP et 32 214 pour l'ESG contre respectivement 887 116 FCFA et 35 433 FCFA en 2022-2023 pour l'EFTP et l'ESG.

S'agissant de l'Alphabétisation, la hausse du coût unitaire est plus prononcée. De 3 710 FCFA en 2021-2022, le coût unitaire moyen par apprenant est passé à 11 725 FCFA, soit au moins trois fois la valeur affichée en 2021-2022.

L'analyse entre les sous-secteurs montre qu'en 2023-2024, le coût unitaire moyen par apprenant au niveau de l'EFTP fait 33,1 fois celui du primaire, 29,8 fois celui de l'ESG. Le niveau élevé d'investissements requis au niveau de l'EFTP et la priorité qu'en fait le Gouvernement expliquent ces écarts considérables.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le coût unitaire de formation d'un étudiant hors dépenses de personnel a baissé en passant de 188 830 FCFA en 2022-2023 à 134 658 FCFA en 2023-2024. Comparé à celui du primaire, il est 4 fois plus élevé.

La hausse des coûts unitaires par apprenant et les rapports de ces coûts entre sous secteurs sont à prendre en considération dans les réflexions dans un contexte marqué par une forte demande de formations et

d'importantes contraintes socio-économiques. Une revue de la qualité des dépenses publiques s'avère de plus en plus indispensable en vue d'améliorer la gouvernance financière du secteur et partant, les coûts unitaires.

Tableau 4 : Coûts unitaires en FCFA par apprenant au niveau des sous-secteurs sur la période 2022-2024

Rubriques	2021-2022		2022-2023		2023-2024		Coût unitaire en multiple de celui du primaire
	Effectifs des apprenants	Coût unitaire	Effectifs des apprenants	Coût unitaire	Effectifs des apprenants	Coût unitaire	
Coûts unitaires hors dépenses de personnel							
Enseignement maternel	115 597	18 586	118 885	19 061	112 943	20 157	0,7
Enseignement primaire	1 780 750	17 459	1 826 288	15 486	1 893 605	29 069	1,0
Alphabétisation et promotion des langues nationales	67 567	3 710	35 652	7 218	26 923	11 874	0,4
Enseignement Secondaire Général	882 754	29 241	690 346	35 433	706 420	32 214	1,1
Enseignement Technique et Formation Professionnelle	37 368	477 589	27 039	887 116	28 293	961 139	33,1
Enseignement supérieur	97356	109 969	95 734	188 830	97 437	134 658	4,6
Coûts unitaires y compris dépenses de personnel							
Enseignement maternel	115 597	44 784	118 885	100 798	112 943	115 121	1,2
Enseignement primaire	1 780 750	42 067	1 826 288	75 065	1 893 605	92 492	1,0
Alphabétisation et promotion des langues nationales	67 567	5 742	35 652	11 075	26 923	18 811	0,2
Enseignement Secondaire Général	882 754	32 905	690 346	39 368	706 420	35 907	0,4
Enseignement Technique et Formation professionnelle	37 368	534 678	27 039	982 133	28 293	1 090 908	11,8
Enseignement supérieur	97356	330 499	95 734	515 49	97 437	465 002	5,0

Source : Réalisé au CNE à partir des données des ministères sectoriels de l'éducation, avril 2025.

6.2 Contribution des PTF

De par leur contribution substantielle récurrente au développement du secteur de l'éducation, les PTF accompagnent le Gouvernement dans sa quête permanente d'atteindre les objectifs retenus dans les documents nationaux de référence. Ces PTF, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, interviennent sous plusieurs formes notamment à travers des appuis budgétaires, des appuis ciblés ou à travers des projets et programmes. Aussi, convient-il d'indiquer que certains appuis des PTF sont exécutés à travers des ONG sous forme de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, le montant des ressources extérieures mobilisé par le Gouvernement au profit du secteur de l'éducation s'élève à 45 524,3 millions de FCFA (dons et prêts)⁴⁴. En 2023, le montant mobilisé était de 61 897,34 millions de FCFA, soit une baisse de 26,5%.

Les rubriques qui suivent, présentent les grandes réalisations de certains PTF multilatéraux (PAM⁴⁵, UNICEF⁴⁶ et UNESCO⁴⁷) et bilatéraux (Direction du Développement de la Coopération Suisse) ainsi que de certaines ONG au profit du secteur de l'éducation.

6.2.1 Programme Alimentaire mondial (PAM-Bénin)

En 2024, le PAM a poursuivi l'exécution en maîtrise d'ouvrage délégué (MOD) du PNASI démarré depuis 2017. Cette mission en MOD du PNASI s'est achevée à fin septembre 2024.

En général, pour les 5 708 écoles primaires publiques (EPP) bénéficiaires, le taux moyen de fonctionnement des cantines scolaires est en 2024 de 90,4% (160 jours de fonctionnement effectif sur les 177 jours réels de classe) contre 95% en 2023. 174 186 721 repas chauds ont été servis à 1 403 493 apprenants (dont 47,8% de filles) à partir de 31 497 tonnes de vivres consommées sur 36 448,5 tonnes acquises, soit un taux de consommation de 86,4 %. La qualité nutritive des repas servis a été améliorée par certains produits issus des jardins scolaires (33 %), des champs communautaires (25 %) et des petits élevages (06 %).

En outre, début octobre 2024, le PAM a transféré à l'ANAN la gestion du PNASI, renforcé les capacités institutionnelles de ladite agence sur l'approvisionnement local en vivres, le suivi et l'évaluation ainsi que la gestion des partenaires. De plus, un rapport de capitalisation du PNASI a été rendu disponible et partagé avec l'ANAN.

En marge de ces réalisations, le PAM a entrepris certaines actions au nombre desquelles figurent :

- l'organisation d'un séminaire parlementaire du projet de loi sur l'alimentation scolaire ;

- la mise en œuvre du projet pilote CBT⁴⁸ de la modalité de transfert monétaire aux cantines scolaires financée par les Pays-Bas dans 10 écoles à cantine ;
- le renforcement de capacités de 7 560 cuisinières et 09 cuisiniers pour accompagner les acteurs de la cantine scolaire dans la préparation de repas sains et variés pour les écoliers ;
- l'organisation au profit de cent (100) écoles et de leurs cuisinières, avec l'appui de l'Agence nationale des Soins de Santé primaire (ANSSP), de deux (02) campagnes de déparasitage et de visite médicale ;
- l'élaboration, en collaboration avec l'ANAN, des normes minimales dans les cantines scolaires ainsi que du manuel de formation des cuisinières ;
- la mise en place dans 90 EPP de 180 foyers améliorés répondant aux normes de sensibilité climatique et environnementale ;
- le paiement régulier des primes aux 21 567 cuisinières sur la période de janvier 2023 à juin 2024 pour un montant total de 1 400 000 000 FCFA ;
- la facilitation d'une visite de terrain de la Vice-Présidente de la République auprès d'un groupement de femmes productrices de riz ;
- l'organisation des visites d'échanges avec la République Démocratique du Congo.

⁴⁴ Loi de finances gestion 2025 : Tableau A : répartition des crédits de paiement par nature de dépense et destination (somme des dons et prêts imputés aux ministères en charge de l'éducation).

⁴⁵ Programme Alimentaire Mondial

⁴⁶ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

⁴⁷ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

⁴⁸ Cash Base Transfer



6.2.2 Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF)

L'UNICEF s'est investi en 2024, à l'instar des années antérieures, dans la promotion de l'éducation de base dans trente-huit (38) communes réparties dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, de la Donga, du Couffo et du Zou. Cette organisation appuie également des structures au niveau central de certains ministères sur des questions stratégiques.

Au titre de l'année 2024, les actions majeures réalisées se présentent comme suit :

- la distribution de kits scolaires à 120 296 enfants des classes de CI, 6^e et 5^e en vue de contribuer à leur accès et à leur maintien à l'école ;
- le transfert de 5 077,23 millions FCFA, avec l'appui financier du Royaume des Pays Bas, à 111 884 filles de 9-15 ans inscrites dans l'enseignement primaire et secondaire dans les 4 départements du Nord (4 000 FCFA

par mois et par enfant avec une fréquence trimestrielle) ;

- la réinsertion de 875 apprenants dont 436 filles dans 22 centres d'éducation alternative et leur dotation en kits scolaires essentiels ;
- l'appui en kits scolaires de 5 967 enfants réfugiés dont 2 674 filles dans huit (08) communes de l'Alibori, de l'Atacora et du Couffo ;
- l'appui à l'élaboration de documents politiques et stratégiques pour la transformation du système éducatif : (i) programme WEZIZA Educ, (ii) Manuel de procédures de gestion des établissements secondaires, (iii) Programme d'Appui à la Qualité de l'Education (PAQUE 2), (iv) cadre d'orientation et d'encadrement des écoles coraniques ;
- le soutien à la production des annuaires statistiques des Ministères en charge de l'éducation de base (MEMP et MESTFP).

6.2.3 UNESCO

À l'instar des autres partenaires multilatéraux du système des nations unies (SNU), l'UNESCO apporte une assistance technique au Gouvernement du Bénin à travers ses structures spécialisées notamment, son bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, son Institut international de planification de l'éducation (IIPE) et son Bureau international de l'éducation (BIE). En 2024, l'appui de l'UNESCO a consisté, entre autres, à :

- l'assurance qualité par 33 experts du réseau du BIE des curricula relus du CI en Terminale dans le cadre de la réforme sur la qualité et le contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général ;
- la réalisation d'une analyse diagnostique de la production et de la diffusion des ressources éducatives ;
- le suivi de la distribution des 5 000 planches

murales Alphabet au profit des apprenants de CI au primaire ;

- la production et la distribution de 1 500 kits pédagogiques élèves, 100 kits enseignants et 100 guides d'utilisation ;
- l'élaboration des curricula des métiers de maçon et de carreleur pour la phase expérimentale de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- la création de bibliothèques virtuelles ou de centres de ressources au profit de 4 centres de métiers ;
- la production de capsules vidéo, d'audios et d'images en Fongbe et Baatonou pour la formation de certains métiers (électricité bâtiment et transformation agroalimentaire) à travers le modèle de formation mettant en synergie EFTP + Alphabétisation + Numérique.

6.2.4 Agence française de Développement (AFD)

Restant dans la même dynamique que dans les années antérieures, les interventions de l'AFD se sont poursuivies dans le secteur de l'éducation en 2024 et se résument ainsi qu'il suit :

- **Dans l'enseignement secondaire général :**

- la poursuite sur le projet SENS, des travaux de construction de 460 salles de classes, pour un montant de 4,2 milliards de FCFA ;
- l'organisation d'un atelier de capitalisation et de consolidation des acquis du Projet d'Appui à l'Enseignement Secondaire de Base (PAESB) mis en œuvre sur la période 2017-2023.

- **Dans l'enseignement supérieur :** la poursuite du projet d'amélioration des centres d'excellence (ACE) IMPACT avec un décaissement de 1,9 milliard de FCFA.

- **Dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels :** la mise en place des lignes de financement pour :

- la 2^{ème} phase du Projet d'appui à la formation agricole et rurale pour un montant de 21 milliards de FCFA destinée à la construction de 3 nouveaux lycées techniques agricoles (Kérou, Kouandé, et Ségbana) et à la réhabilitation de l'ancien lycée technique agricole de Banikora ;
- la 3^{ème} phase du ProFAR pour un montant de 47,8 milliards de FCFA, avec un premier décaissement de 11 milliards de FCFA ;
- la poursuite du Projet de développement de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes (DEFI-Pro) pour un montant 15 087 millions FCFA.

6.2.5 Direction du Développement de la Coopération Suisse (DDC)

La DDC soutient le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique éducative dans une approche programme dont le MEMP, le MESTFP, l'ADET et des ONG sont les partenaires de mise en œuvre. Le champ d'intervention de la DDC couvre les thématiques relatives à (i) l'alphabétisation et l'éducation des adultes, (ii) l'éducation alternative, (iii) la formation professionnelle, et (iv) la qualité des apprentissages et la rétention scolaire.

Les différents projets mis en œuvre et les partenaires d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

- la phase 3 du Programme d'Appui à l'Éducation et à la Formation des Enfants exclus du système éducatif (PAEFE 3 2022-2026) exécutée par HELVETAS, le MEMP et le MESTFP ;
- la phase 2 du Programme d'Appui à la Gestion décentralisée de l'Alphabétisation

(PAGEDA2 2021-2025) exécutée par SIA NSON ONG-Développement communautaire et le MESTFP ;

- la phase 1 du projet "Formation et Renforcement de Capacités pour l'Emploi" (FoRCE 2022-2026) exécutée par Swisscontact, le MESTFP et l'ADET ;
- la phase 1 du Programme d'Appui à la Qualité de l'Éducation (PAQUE 2019-2024) exécutée par la fondation Graines de Paix, le MEMP, le MESTFP et l'UNICEF.

En 2024, le montant total du budget consacré à l'éducation par la DDC est de 5 141 781 049 FCFA. Les détails sur les réalisations des quatre programmes financés par le DDC sont présentés au niveau des rubriques dédiées à HELVETAS, à SIA NSON ONG-Développement communautaire et à la fondation Graines de Paix. Les réalisations de Swisscontact ne sont pas disponibles dans le cadre du présent rapport.

6.2.6 Helvetas

Le PAEFE est un programme de la Coopération Suisse pour lequel le consortium HELVETAS - Solidar Suisse a été mandaté pour en assurer l'exécution opérationnelle. Quant au MEMP, il assure son institutionnalisation et sa mise à l'échelle. L'objectif du PAEFE est d'appuyer la mise en œuvre d'offres d'éducation et de formation adaptées aux réalités socio économiques du milieu pour les enfants de 09-15 ans exclus du système éducatif formel et susceptibles d'être généralisées ou de servir de modèle au niveau national.

À travers ce programme, les activités ci-après ont été menées en 2024 :

- le recrutement de 230 nouveaux animateurs pour renforcer l'encadrement des 5 482 apprenants inscrits en 2024-2025 ;
- l'identification et la mise en relation de 1 759 jeunes sortis de PAEFE avec le programme Force de la DDC pour bénéficier d'une formation dans l'un des métiers agricoles ou de transformation agroalimentaire ;
- l'identification de 10 apprenants sortis des centres Barka pour suivre une formation en fabrication de portes métalliques à Kandi ;
- le renforcement de capacités de 16 Inspecteurs et de 41 Conseillers pédagogiques des départements du Borgou et de l'Alibori sur le suivi pédagogique des centres Barka ;

- la dotation de chacun des vingt (20) nouveaux centres Barka en équipements et matériels d'initiation aux métiers tels que : une machine à coudre, des paires de ciseaux, des fers à repasser et des tissus popeline pour les essais /bricolages des apprenants ;
- la signature en décembre 2024 d'un accord de financement entre le MEMP et HELVETAS pour la prise en charge par le MEMP de la gestion administrative, du paiement des animateurs des centres Barka du Borgou et de l'Alibori ;
- l'accompagnement technique et financier de l'Unité de gestion PAEFE/MEMP pour la mise en œuvre du PAEFE dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

Par ailleurs, en dehors du PAEFE, HELVETAS a réalisé d'autres activités au nombre desquelles on peut citer :

- la réalisation de 5 postes d'eau autonomes (PEA) dans 05 EPP des communes de Gogounou, Kandi et Malanville et d'une borne fontaine à l'EPP de Kambara dans la commune de Segbana ;
- la réalisation d'un nouveau bloc de latrine à 4 cabines à l'EPP de Kambara dans la Commune de Ségbana ;
- la réhabilitation de 14 blocs de latrines dans 08 EPP dans les Communes de Banikoara, Malanville, Karimama, Gogounou et Kandi.

6.2.7 SIA NSON ONG-Développement communautaire

L'ONG SIA NSON-Développement Communautaire est une ONG mandatée depuis 2021 par la Coopération suisse pour la mise en œuvre de la 2ème phase du Programme d'Appui à la Gestion Décentralisée de l'Alphabétisation (PAGEDA 2). En 2024, les principales réalisations portent sur :

- l'opérationnalisation du guichet FADEC Alphabétisation avec le transfert des subventions aux communes pour l'alphabétisation en lien avec la formation professionnelle ;

- la formation des douze (12) chefs du service alphabétisation et promotion des langues nationales (CSAPLN) des 12 directions départementales sur le montage et la conduite d'un projet d'alphabétisation ;
- l'ouverture pour la campagne 2023-2024, de 662 centres d'alphabétisation fonctionnels qui totalisent 17 327 apprenants-es dont 10 207 femmes (soit 58,90%) avec un taux de réussite établi à 98%. Pour cette campagne, 29 métiers et de 10 langues nationales sont concernés.



6.2.8 Fondation Graines de Paix

La Fondation « Graines de Paix », agissant en maîtrise d'ouvrage délégué pour le compte de la DDC, a bénéficié en 2024 de la part de ce dernier, d'un financement pour effectuer des activités dont les dépenses s'élèvent à 453 441 818 FCFA. À cela, il faut ajouter un montant équivalent reçu d'autres partenaires financiers.

Au nombre de ces activités, on peut citer :

- la co-construction et la validation de 6 nouvelles ressources pédagogiques transmises au MEMP ;
- la formation de 3 627 enseignants, dont 1 303 femmes, sur les ressources pédagogiques réalisées ;
- l'enregistrement et la diffusion de huit (08)

émissions radiophoniques sur les radios Kandi FM, Radio Tuko Sari de Kouandé et Radio Deeman FM de Parakou ;

- la production et la télédiffusion d'un film intitulé « Chaleur à Nasuba » d'une durée de 56 mn ;
- la télédiffusion et la mise en ligne web du film intitulé « LE REVE DE KADI » ;
- l'organisation des rencontres thématiques parents-enseignants avec des activités sur les difficultés dans l'éducation ;
- l'organisation dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora et du Borgou, entre janvier et mars 2024, des séances de sensibilisation impliquant 11 668 parents d'apprenants et 2 756 enseignants.

6.2.9 Educo Bénin

L'ONG Educo Bénin intervient dans dix départements, excepté les Collines et la Donga, à travers dix (10) projets et programmes couvrant plusieurs composantes du SEN dont les alternatives éducatives.

Les réalisations majeures de 2024 se présentent ainsi qu'il suit :

- la dotation de 17 911 filles de kits scolaires du programme SWEDD Bénin ;
- l'appui à la mise en place et au suivi de 85 boursières au niveau des universités et de 70 boursières au niveau des filières « Sciences et Techniques industrielles (STI) » et « Sciences et Techniques agricoles (STA) » des lycées techniques ;
- l'encadrement de 30 enfants des niveaux 1, 2 et 3 bénéficiant des cours accélérés en matière d'alternative éducative ;
- la dotation de six (06) Centres Barka d'un ensemble de kits didactiques composés de

vingt-sept (27) matériels pédagogiques ;

- la dotation de 345 apprenants dont 187 filles de neuf (09) Centres Barka en kits scolaires dans les communes de Matéri, Tanguiéta et Cobly ;
- la distribution de kits scolaires à 4 119 apprenants dont 2 169 filles de la classe de CI ;
- la réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine à l'EPP de Fô Gannou Yérima, dans la commune de Sinendé ;
- l'organisation de cours d'alphabétisation fonctionnelle ou initiale au profit de 16 955 filles/adolescentes non scolarisées ou déscolarisées ;
- la redynamisation de 121 Gouvernements scolaires dans les communes de Malanville et de Ségbana (68 à Malanville et 53 à Ségbana) ;
- la dotation de 200 apprenants en kits scolaires à raison de 150 au primaire et 50 au secondaire général.

6.2.10 Action Éducation

Action Éducation (ex Aide et Action) intervient dans quelques communes des départements de l'Atlantique, du Borgou, du Littoral et du Zou. Elle bénéficie de l'appui financier de la DDC et de l'AFD. Le montant des décaissements effectués par Action Éducation s'élève à 118 315 431 FCFA pour d'importantes réalisations dont voici les principales :

- l'élaboration du plan stratégique 2025-2029 de Action Éducation ;
- l'organisation des bilans de la mise en œuvre des plans d'action des gouvernements scolaires d'Allada et de Ouidah pour un taux d'exécution moyen de 90% ;
- l'organisation des campagnes de reboisement de 4 EPP de la commune d'Allada (EPP Aota/AB, EPP Dogoudo/AB, EPP Togoudo/AB et EPP Ahannonzoun/ABC) ;
- la dotation de 6 EPP du projet ACTE Afrique en 174 tables-blancs par la mairie d'Allada, suite au plaidoyer des enfants membres des gouvernements scolaires ;
- l'installation de deux (02) unités de fabrication de savon au profit des conseils des jeunes d'Allada et de Ouidah, suite au plaidoyer pour le développement des activités entrepreneuriales ;
- la mise en œuvre des 46 microprojets des gouvernements scolaires des EPP bénéficiaires d'Allada et de Ouidah au titre de l'année 2024 ;
- la production d'outils et /ou supports (guide, etc.) de formations des élèves aux bonnes pratiques de l'environnement et du développement durable (666 personnes dont 211 écolières, 278 écoliers et 60 enseignantes et 117 enseignants renforcés) ;
- la mise à disposition des apprenants, des gouvernements scolaires, des maîtres encadreurs et des directeurs d'école de 504 livrets sur la préservation de l'environnement ;
- la confection de 50 bâches sur le code de bonne conduite des parents en vue de les sensibiliser sur le suivi des enfants à l'école à la veille des examens du CEP ;
- la mise à la disposition des apprenants des classes du CE2 au CM2 de 1 850 livrets sur les droits et devoirs de l'enfant, de 500 livrets sur la paix et la non-violence à l'école ;
- le renforcement de capacités de 141 enseignants dont 46 femmes et de 18 membres du corps d'encadrement dont une femme, sur le logiciel Excel et sur l'usage de la plateforme Educmaster.

6.2.11 Coalition Béninoise des Organisations pour l'Education Pour Tous (CBO-EPT)

La CBO-EPT a mis en œuvre trois projets majeurs en 2024, tous visant à promouvoir une éducation de base inclusive et de qualité pour tous. Il s'agit du :

- **Programme EOL-OC1.3 (PARISC, phase 3)** : financé par le Partenariat Mondial de l'Éducation (PME) et coordonné par Oxfam Danemark. Il vise à renforcer l'influence de la société civile pour une éducation inclusive et de qualité ;
- **Partenariat Local pour l'Éducation (PLE)** : un consortium d'ONG (BUPDOS, CIPCRE Bénin, DEDRAS, CBO-EPT) soutenu par l'Université Protestante de l'Afrique de l'Ouest et INFRE, financé par Woord en Daad, qui œuvre pour des transformations systémiques ;
- **Projet synergie d'actions des OSC** : regroupant une vingtaine d'OSC et des acteurs institutionnels communaux, financé par Action Education au Bénin, ce projet promeut le droit à l'éducation et les alternatives éducatives.

Les principales réalisations par programme au titre de 2024 sont les suivantes :



- **Programme 1 (PARISC) :**

- le renforcement de la préparation aux examens nationaux (CEP et BEPC) ;
- la formation des acteurs communaux sur la planification sensible au genre et la redevabilité ;
- la réalisation d'une étude sur les barrières à la scolarisation ;
- la mise en place d'une plateforme de la société civile pour l'éducation dans l'espace CEDEAO.

- **Programme 2 (PLE) :**

- l'organisation de conférences départementales sur l'éducation inclusive (mobilisant plus de 2000 acteurs

éducatifs) pour identifier et trouver des solutions aux obstacles ;

- le plaidoyer pour la révision des grilles d'observations de classe afin d'y intégrer l'inclusion.

- **Programme 3 (Synergie d'OSC) :**

- l'élaboration d'une version simplifiée de la Stratégie de Renforcement des Alternatives Éducatives (SRAE) au Bénin;
- le plaidoyer pour l'actualisation et l'adoption par le gouvernement de la SRAE, en y intégrant les spécificités du genre et du handicap.

**CHAPITRE 7 : LE PROFIL DU
SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL
UN PROFIL EN AMÉLIORATION
PROGRESSIVE**

La qualité du SEN béninois est, certes, croissante, mais encore préoccupante avec des difficultés d'accessibilité non encore résolues dans les enseignements du 2nd degré et du supérieur.

Cette situation sera exposée en huit (08) rubriques présentant, par sous-secteur du SEN, les résultats obtenus au titre de l'année scolaire et universitaire 2023-2024 à travers les indicateurs d'accès, de qualité et d'équité fixés dans le PSE 2018-2030 pour chaque sous secteur.

Certaines valeurs de 2023 ont été actualisées dans le présent rapport et peuvent être considérées comme définitives⁴⁹.

7.1. Enseignement maternel

Les progrès enregistrés dans le sous-secteur de l'enseignement maternel sont appréciés dans ce rapport à travers trois indicateurs, à savoir : le taux brut de préscolarisation, le pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé et le ratio élèves/maître au préscolaire dans le public.

La tendance baissière des effectifs enregistrée dans l'enseignement maternel depuis 2021 s'est poursuivie entraînant une amélioration implicite du ratio élèves/maître dans les écoles maternelles publiques et une évolution

erratique du taux brut de préscolarisation. En effet, le ratio élèves/maître est passé de 47,4 enfants en moyenne pour un enseignant en 2021 à 33,8 en 2024, loin de la valeur cible fixée à 30⁵⁰. Quant au taux brut de préscolarisation, après une stagnation observée entre 2021 et 2022 (15,9%), cet indicateur a connu une baisse d'environ 2 points pour s'établir à 13,8% en 2024 (cf. tableau 5 ci dessous). L'écart entre les valeurs affichées pour le taux brut de préscolarisation et les valeurs cibles se creuse davantage.

Tableau 5 : Évolution des indicateurs de l'enseignement maternel entre 2021 et 2024

N°	Indicateurs	2021	2022	2023		2024	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès et équité							
1	Taux brut de préscolarisation (%)	15,9	15,9	26,9	15,0	27,8	13,8
2	Pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé (%)	29,9	32,1	28,9	27,8	27,9	30,1
Qualité							
3	Ratio élève par maître au préscolaire dans le public	47,4	46,1	30	46,3	30	33,8

Source : DPAF/MEMP, février 2025

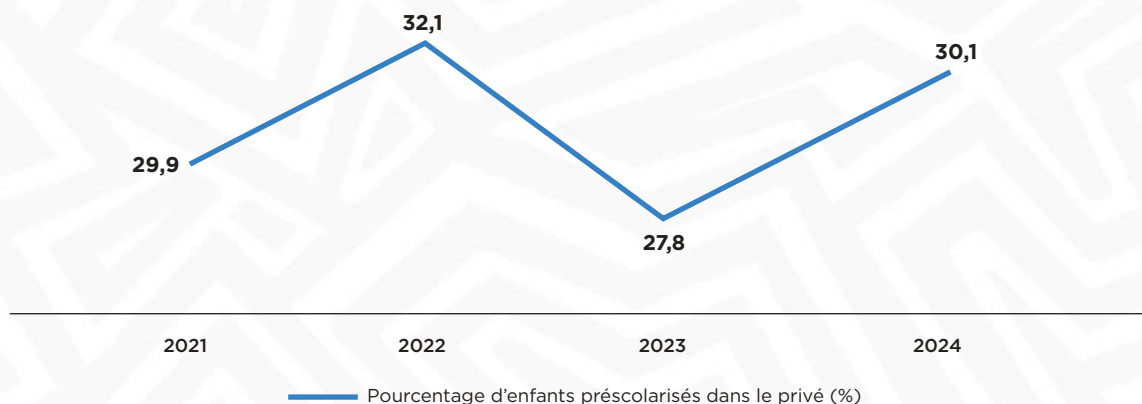
⁴⁹ Ces valeurs seront différentes de celles indiquées dans le rapport 2023 sur le SEN.

⁵⁰ Cible fixée par le PSE

Dans ce sous-secteur, le secteur privé continue de jouer un rôle prépondérant. Selon le graphique 8 ci-dessous, en 2024, le pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé est de 30%,

en augmentation de 2,26 points par rapport à son niveau de 2023 (27,8%) et de 2,1 points par rapport à la valeur cible fixée pour 2024 (27,9%).

Graphique 8 : Évolution du pourcentage d'enfants préscolarisés dans le privé de 2021 à 2024



Source : Réalisé au CNE à partir des données de la DPAF/MEMP, février 2025

7.2. Enseignement primaire

Les efforts déployés par le Gouvernement depuis 2021, à travers la mise en œuvre de réformes, mesures, projets et programmes, ont eu un impact significatif sur l'enseignement primaire, se traduisant par une amélioration de la plupart des indicateurs d'accès et de qualité y compris le pourcentage d'élèves inscrits dans le secteur privé.

Le pourcentage d'élèves inscrits dans le privé a augmenté de 0,41 point entre 2023 et 2024, allant de 24,7% en 2023 pour s'établir à 25,1% en 2024.

En matière d'accès, la tendance haussière du Taux brut de scolarisation (TBS) observée depuis 2021 s'est poursuivie jusqu'en 2024, même si la vitesse de progression s'est significativement réduite. En effet, le TBS est passé de 112,1% en 2021 à 117,4% en 2022 pour s'établir 117,9% en 2023 puis à 121,8% en 2024 (cf. graphique 9 ci-après). Au niveau des filles, la même tendance est observée où le TBS a connu une hausse de 11,4 points entre 2021 (107,6%) et 2024 (119,0%).

Graphique 9 : Évolution du Taux brut de scolarisation de 2021 à 2024



Source : Réalisé au CNE à partir des données de la DPAF/MEMP, février 2025

⁴⁹ Ces valeurs seront différentes de celles indiquées dans le rapport 2023 sur le SEN.

⁵⁰ Cible fixée par le PSE

Pour la première fois depuis plusieurs années, la valeur cible de 121,3% fixée pour cet indicateur est atteinte. L'augmentation de 9,7 points du TBS entre 2021 et 2024 résulte d'une croissance annuelle de l'effectif des apprenants causée, entre autres, par les nombreux investissements consentis pour sensibiliser les communautés, distribuer les kits scolaires, assurer les transferts monétaires conditionnels, renforcer l'alimentation scolaire, achever les infrastructures, recruter les enseignants et mettre à disposition les matériels pédagogiques et didactiques.

Même si la valeur cible de 2024 du TBS est atteinte, renforcer le rythme actuel offre de bonnes perspectives pour la réalisation, les prochaines années, des objectifs retenus au niveau du PSE 2018-2030.

Contrairement au TBS, le taux brut d'admission au CI a diminué de 5,9 points entre 2023 (154,8%) et 2024 (148,9%) suivant la même tendance baissière observée en 2022 (159,4%), même si par ailleurs, une hausse de près de 12 points a été enregistrée entre 2021 (147,7%) et 2022. Malgré cette baisse constante du taux brut

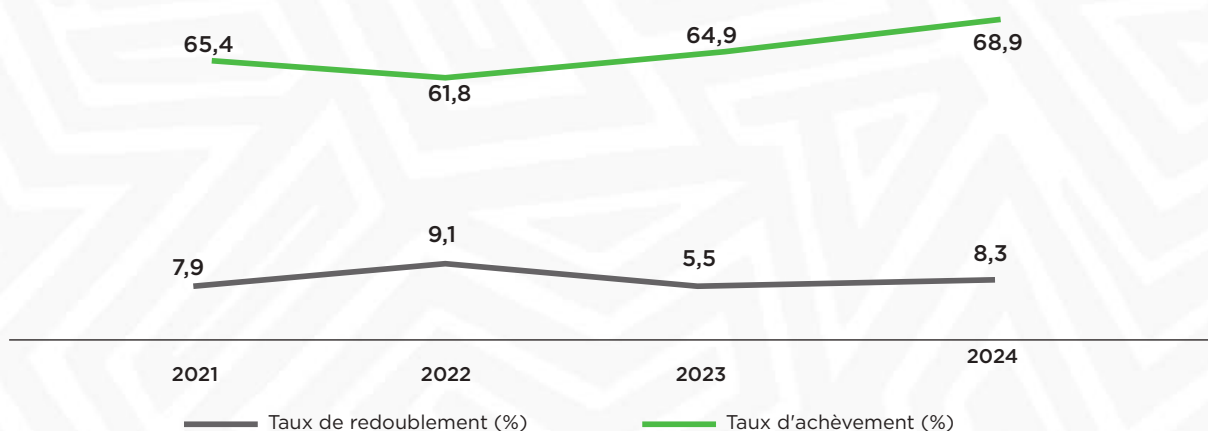
d'admission au CI depuis 2022, tous sexes confondus, son niveau de réalisation reste largement au-dessus des valeurs cibles retenues pour la période.

En ce qui concerne le taux d'achèvement, il ressort du graphique 10 ci-dessous, qu'il a connu une hausse considérable de 4 points entre 2023 (64,9%) et 2024 (68,9%). Une hausse de même ampleur est également observée au niveau des filles, leur taux d'achèvement étant passé de 62,6% en 2023 à 67% en 2024. Quoiqu'encourageante, cette hausse du taux d'achèvement n'est pas encore satisfaisante au regard de l'écart de plus de 14,4 points entre le niveau atteint en 2024 et l'objectif escompté (83,3%).

Quant au niveau du taux de redoublement, il reste préoccupant en raison de la hausse de 2,8 points de pourcentage notée entre 2023 (5,5%) et 2024 (8,3%).

De nombreux défis importants restent à relever pour améliorer la qualité des apprentissages et atténuer les facteurs de risque des décrochages scolaires.

Graphique 10 : Évolution des taux de redoublement et d'achèvement au niveau de l'enseignement primaire de 2021 à 2024



Source : Réalisé au CNE à partir des données de la DPAF/MEMP, février 2025

Au niveau de la qualité, les efforts consentis par le Gouvernement sont appréciés à travers le ratio élèves/maître, le pourcentage d'enseignants qualifiés et le ratio livres/élèves.

Le recrutement et le déploiement des AME dans le primaire ont permis d'améliorer significativement le ratio élèves/maître à travers une baisse de 5,2 points entre 2022 (51,2) et 2024 (46) ; une baisse d'autant plus remarquable que le niveau atteint en 2024 est inférieur à la cible fixée à 47. Grâce au recrutement et au déploiement de ces AME, le Gouvernement tend à réaliser l'objectif zéro classe sans enseignant.

Par contre, il est observé une dégradation considérable du taux d'enseignants qualifiés. Ce taux s'est établi en 2024 à 84,4% contre 94,6% en 2023, soit une baisse de 10,2 points en un an. Cette situation non reluisante est, sans nul doute, due à une frange non négligeable d'AME qui n'est pas détentric de diplôme professionnel requis pour enseigner et aussi au départ à la retraite.

S'agissant des ratios manuels de français et de maths par élève, la dégradation observée depuis 2021 se poursuit. Ces ratios sont de 0,5 en 2024 pour les manuels de français et pour les manuels de maths par élève, tous loin de la valeur cible de 1 affichée dans le PSE 2018-2030.

Le tableau 6 ci-après présente l'évolution des indicateurs du sous-secteur de l'enseignement primaire de 2021 à 2024.

Tableau 6 : Évolution des indicateurs de l'enseignement primaire entre 2021 et 2024

N°	Indicateurs	2021	2022	2023		2024	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès et équité							
1	Taux brut d'admission au CI (%)	147,7	159,4	142,2	154,8	140,4	148,9
2	Taux brut d'admission au CI des filles (%)	143,3	154,4	ND	149,9	ND	30,1
3	Taux brut de scolarisation (TBS) (%)	112,1	117,4	121,3	117,9	121,3	33,8
4	Taux brut de scolarisation des filles (%)	107,6	113,2	ND	114,1	ND	119,0
5	Effectifs au CI (Etablissements publics et privés)	505 647	559 118	ND	554 168	ND	548 989
6	Pourcentage de filles au CI (Etablissements publics et privés) (%)	47,7	47,7	ND	47,3	ND	48,3
7	Pourcentage d'élèves inscrits dans le privé	25,0	25,8	23,7	24,7	23,9	25,1
8	Taux de redoublement (%)	7,9	9,1	8,6	5,5	8,6	8,3
9	Taux d'achèvement (%)	65,4	61,8	80,6	64,9	83,3	68,9
10	Taux d'achèvement des filles (%)	61,9	59,0	ND	62,6	ND	67,0
Qualité							
11	Ratio élèves/maître (REM) (public)	48,3	51,2	49	46,7	47	46,0
12	Pourcentage d'enseignants qualifiés (public) (%)	94,5	94,6	100	94,6	100	84,4
13	Ratio livres/élève : valeurs moyennes Livre de français/élève	0,5	0,4	1	0,4	1	0,5
14	Ratio livres/élève : valeurs moyennes Livre de maths/élève	0,6	0,5	1	0,5	1	0,5

Source : DPAF/MEMP, février 2025

En somme, l'année 2024 a été marquée par une amélioration globale des indicateurs d'accès, d'équité et de qualité. Toutefois, il est impératif de poursuivre voire intensifier les efforts pour consolider les acquis, atténuer les insuffisances majeures en termes de qualité et

poursuivre l'amélioration des performances. Une priorité absolue doit être accordée à la formation des AME ainsi qu'à l'inclusion des apprenants handicapés, en facilitant leur accès et leur maintien à l'école.

7.3. Enseignement secondaire général

Le profil du sous-secteur "Enseignement Secondaire Général" (ESG) est caractérisé par une amélioration globale des indicateurs de qualité et d'équité sur la période 2021-2024 à l'exception du taux brut de scolarisation au second cycle et du taux de réussite au Baccalauréat (BAC).

L'analyse du tableau 7 ci-dessous indique le taux de réussite au BEPC affiche une tendance haussière depuis 2021. De 60,5% en 2021, 66,5% en 2022 et 69,2% en 2023, il est passé à 73,7% en 2024, dépassant la

valeur cible affichée au PSE 2018-2030. Par contre, le taux de réussite au BAC a suivi une tendance erratique sur la période 2021-2024 avec un extrémum en 2021, soit 64,4%, et sa valeur minimale en 2024, soit 56,9%.

S'agissant de l'indice de parité fille/garçon au 1er cycle, il a connu une amélioration significative de 2021 (87,8) à 2023 (92) traduisant ainsi une réduction de l'écart entre les filles et les garçons au 1er cycle.

Tableau 7 : Évolution des indicateurs de l'ESG sur la période 2021-2024

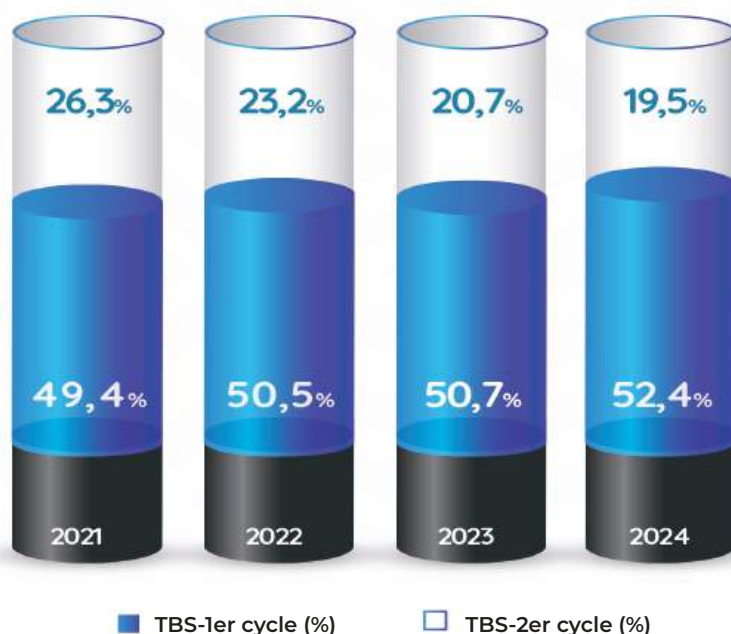
N°	Indicateurs	Unité	2021	2022	2023		2024	
					Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès								
1	Taux d'accès	%	47,9	55,2	57	52,9	59,0	57,3
2	Taux brut de scolarisation (1er cycle)	%	49,4	50,5	49,4	50,7	56,0	52,4
3	Taux brut de scolarisation (2nd cycle)	%	26,3	23,2	26,7	20,7	30,0	19,5
Qualité et équité								
4	Taux de réussite au BEPC	%	60,5	66,5	60,5	69,2	66,0	73,7
5	Taux de réussite au BAC	%	64,4	59,0	62,5	63,1	60,0	56,9
6	Indice de parité fille/garçon (1er cycle)		87,8	89,6	93	92	100	66,0
Vie scolaire								
7	Proportion d'établissements disposant d'infrastructures sportives et culturelles	%	62,9	65,4	80	77,43	83	100
8	Proportion d'établissements disposant d'infrastructures d'hygiènes et de santé (latrines et/ou infirmerie)	%	90,8	92,0	94	92,85	96	92,9

Source : DPAF/MESTFP, février 2025

En matière d'accès, les nombreux efforts consentis par le Gouvernement dans l'ESG ne portent pas encore leurs fruits de façon satisfaisante en dépit des progrès observés par endroits. En effet, l'évolution du TBS au 1er cycle est très lente et le TBS au 2nd cycle est en baisse. Le TBS au 1er cycle a connu une hausse de 1,7 point entre 2024 (52,4%) et 2023 (50,7%) après

un accroissement de 0,2 point entre 2023 et 2022 (50,5%). En revanche, ce taux pour le 2nd cycle est en baisse depuis 2021, en passant de 26,3% cette même année à 20,7% en 2023 pour s'établir à 19,5% en 2024 (cf. graphique 11 ci-dessous). Cette situation préoccupante mérite d'être clarifiée. La réalité de cette tendance et ses causes doivent être recherchées et traitées.

Graphique 11 : Évolution du Taux brut de scolarisation au 1er et au 2nd cycles de 2021 à 2024



Source : Réalisé au CNE à partir des données de la DPAF/MESTFP, février 2025

Par ailleurs, le Gouvernement s'emploie à améliorer les infrastructures sportives, culturelles et de santé en lien avec la réforme envisagée pour les classes sportives et socio-éducatives. Ainsi, la proportion d'établissements disposant d'infrastructures sportives et

culturelles et la proportion d'établissements disposant d'infrastructures d'hygiène et de santé (latrines et/ou infirmerie) sont respectivement passées de 62,9% et 90,8% en 2021 à 100,0% et 92,9% en 2024.

7.4. Enseignement et formation techniques et professionnels

Le Gouvernement du Bénin accorde une attention particulière à l'EFTP, considérant ce sous-secteur comme un levier essentiel pour le développement économique et social du Bénin. Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont été mises en place pour renforcer ce sous secteur, avec l'objectif d'orienter 70% des apprenants vers ce secteur d'ici 2030, tout en réduisant la part de l'enseignement secondaire général à 30 %.

Les données présentées dans cette section ne sont pas exhaustives car les statistiques ne sont pas encore stabilisées pour l'année 2024.

Bien que des progrès aient été réalisés pour encourager les apprenants à s'orienter vers l'EFTP, l'évolution reste modérée, du fait sans doute, du ralentissement de la croissance annuelle des effectifs dans ce sous-secteur. Sur 1 000 apprenants de l'ESG, on dénombre 50 respectivement en 2023 et 2024 dans l'EFTP. Ce ratio était de 43 en 2022 et de 39 en 2021.

Ces performances sont encore loin des ambitions du Gouvernement rappelées ci dessus. Toutefois, la proportion des filles inscrites dans les filières industrielles et agricoles a constamment évolué depuis la mise en œuvre effective des mesures d'exonération partielle des frais de scolarité à elles accordées. De 16,4% en 2021, cet indicateur se situe à 19,1% en 2024, soit une hausse de 2,7 points sur la période (cf. tableau 8 ci-dessous).

Parallèlement aux efforts déployés par le Gouvernement à travers l'ADET dans la mise en œuvre de la SN-EFTP, certaines actions sont menées par le MESTFP pour moderniser les infrastructures sportives et les infirmeries des établissements d'EFTP. Ainsi, la proportion d'établissements publics d'EFTP disposant d'infirmeries fonctionnelles s'est accrue de 3,7 points entre 2023 (40,7%) et 2024 (44,4%). Quant aux établissements publics disposant d'infrastructures sportives, leur proportion a légèrement baissé, passant de 52,3% en 2023 à 51,8% en 2024.

Tableau 8 : Évolution des indicateurs de l'EFTP sur la période 2021-2024

N°	Indicateurs	Unité	2021	2022	2023		2024	
					Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Accès								
1	Nombre d'apprenants de l'EFTP pour 100 élèves de l'ESG	Nombre	3,94	4,27	ND	5	ND	5
2	Proportion des filles inscrites dans les filières industrielle et agricole de l'ET (public)	%	16,4	17,2	35	19	ND	19,1
3	Taux de croissance annuelle des effectifs des apprenants	%	19,2	12,3	ND	12,36	ND	4,1
Qualité								
4	Taux de réussite aux examens du second cycle de l'EFTP (autre que la filière STAG)	%	78,8	70	72,5	70,1	ND	ND
5	Taux de réussite aux examens de la FP(CQP)	%	NA ⁵¹	96	98	80,3	ND	ND
6	Proportion d'établissements publics disposant d'infrastructures sportives et culturelles	%	74,1 ⁵²	74,1	ND	52,3	ND	51,8
7	Proportion d'établissements publics disposant d'infirmières fonctionnelles	%	48,1	40,7	ND	40,7	ND	44,4

Source : DPAF/MESTFP, février 2025

En conclusion, les efforts du Gouvernement pour la mise en œuvre de la SN-EFTP ne sont pas encore perceptibles du fait du temps nécessaire pour conduire les réformes à maturation, recruter et mettre à niveau le personnel qualifié, démarrer et achever la construction et l'équipement des infrastructures programmées. Dès la mise en place effective de ces conditions, l'espoir reste permis quant à la réalisation des ambitions affichées par le Gouvernement.

⁵¹ L'examen n'est pas organisé en 2021.⁵² Il s'agit d'établissements disposant seulement d'infrastructures sportives.

7.5. Enseignement supérieur

Le profil de l'enseignement supérieur est analysé ici à travers divers indicateurs⁵³ portant sur l'accès, la rétention et la qualité, tels que définis dans le PSE 2018-2030.

L'année universitaire 2023-2024 a été caractérisée par une dégradation des indicateurs d'accès et une légère amélioration des indicateurs de qualité et de rétention.

En matière d'accès et en valeur relative, l'effectif des étudiants est en déclin constant depuis 2021. Pour 100 000 habitants, cet effectif est passé de 975 en 2021 à 973 en 2022 puis de 947 en 2023 à 929 en 2024, soit une diminution de 4,7% par rapport à 2021.

En revanche, l'écart entre étudiantes et étudiants se réduit d'année en année. L'indice de parité étudiantes/étudiants dans les universités publiques connaît une tendance haussière et se

rapproche de sa valeur cible. En 2021, cet indice était de 0,55. Il s'est établi à 0,59 en 2024 pour une valeur cible de 0,60.

En dépit de la baisse de l'effectif des étudiants, le ratio étudiants/enseignant dans les Universités publiques du Bénin (UPB) continue de se dégrader, en raison des départs à la retraite et du non-aboutissement du processus de recrutement engagé dont les postulants sont ceux inscrits au FNAES. De 76 en 2021, ce ratio est passé à 80,9 en 2024.

Quant à l'efficacité interne du 1er cycle universitaire mesurée par la "proportion des étudiants des universités publiques ayant atteint la dernière année de licence en trois ans", de très lents progrès sont enregistrés. Seulement 37,7% des étudiants ont pu finir le premier cycle en trois années consécutives en 2024 contre 37,3% en 2023, même si la valeur cible de 30% en 2024 est dépassée.

⁵³ Certaines valeurs de 2023 ont été actualisées et peuvent être considérées comme définitives.

Tableau 9 : Évolution des indicateurs de l'enseignement supérieur entre 2021 et 2024

N°	Indicateurs	2021	2022	2023		2024	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Rétention							
1	Proportion des étudiants des universités publiques ayant atteint la dernière année de licence en trois ans ⁵⁴	36,4%	36,8%	30%	37,3%	30%	37,7%
Accès							
2	Effectif d'étudiants pour 100 000 hbts	975	973	1 242	947	1 265	929
3	Taux d'accroissement des effectifs d'étudiants	-0,8%	4,4%	4,6%	-1,4%	1%	0,7%
4	Nombre d'enseignants recrutés dans les UPB	0	0	100	0	100	0
5	Indice de parité étudiantes/étudiants dans les universités	0,55	0,53	0,38	0,58	0,60	0,59
	publiques						
Qualité							
6	Ratio Etudiant/Enseignant dans les UPB	76	77	70	81	40	80,9
Vie universitaire							
7	Proportion du budget du sous-secteur affecté aux œuvres universitaires et sociales	22,24%	22%	26,6%	20,6%	20%	21,4%
8	Proportion des étudiants bénéficiaires d'allocations universitaires et sociales (bourses et secours)	28,2%	31,9%	28,2%	38,6%	40%	40,7%

Source : DPAF/MESRS, février 2025

Pour ce qui est des allocations budgétaires au profit des œuvres universitaires, contrairement aux abattements observés entre 2021 et 2023, une légère augmentation a été enregistrée en 2024. Le pourcentage du budget du MESRS accordé aux œuvres universitaires est de 21,4% en 2024 contre 20,6% en 2023 et au-dessus de la valeur cible fixée à 20%.

Cette hausse des allocations budgétaires des œuvres universitaires est effectuée pour essayer de couvrir la demande sans cesse croissante des

besoins ; la proportion d'étudiants boursiers et secourus s'étant accrue de 44,3% entre 2021 (28,2%) et 2024 (40,7%).

En somme, même si, au niveau des UPB, les disparités filles-garçons sont progressivement réduites et qu'un effort est déployé pour soutenir plus d'étudiants boursiers et secourus, il n'en demeure pas moins d'une part, d'accélérer le processus de recrutement des AME pour atténuer la dégradation du ratio étudiants/enseignants et d'autre part, d'envisager des mesures encourageants l'accès dans nos UPB.

⁵⁴ Pour l'instant, les données ne permettent pas de désagréger cet indicateur par type d'Unité de formation et de recherche (Facultés, Écoles) pour une meilleure appréciation.

7.6. Recherche scientifique et innovation



Image libre de droit - Télécharger sur freepik.com

Dans l'attente de la mise en œuvre de la PNRI et de la disponibilité d'un cadre de résultats pertinent, les indicateurs utilisés pour apprécier le sous-secteur de la recherche scientifique et de l'innovation sont : la proportion du budget du MESRS allouée à la recherche et le nombre de publications scientifiques.

Jusqu'en 2024, ce sous-secteur bénéficie des ressources budgétaires très insuffisantes et

instables. En effet, la proportion du budget consacrée à la recherche au niveau du MESRS n'a jamais atteint la cible de 3% retenue, excepté en 2018, en raison de la prise en compte des allocations budgétaires de Sèmè-City. En 2024, cet indicateur s'est établi à 1,38 % contre 1,29% en 2023, 1,34% en 2022 et 1,39% en 2021. L'une des conséquences immédiates est l'évolution erratique du nombre de publications scientifiques entre 2023 et 2024 (cf. tableau 10 ci-dessous).

Tableau 10: Évolution des indicateurs de la recherche scientifique et innovation entre 2021 et 2024

N°	Indicateurs	2021	2022	2023		2024	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
1	Proportion du Budget de la recherche en % du budget du MESRS	1,39	1,34	3	1,29	3	1,38
2	Nombre scientifiques ⁵⁵ de publications	2 241	2 606	2 000	1 855	2 200	2 032

Source : DPAF/MESRS, février 2025

⁵⁵ Les chiffres sur les valeurs cibles et les réalisations sont révisées en 2023 et en 2024 en raison de la finalisation d'une étude qui a permis de les stabiliser. Néanmoins, il convient de mettre en place un dispositif au sein des UPB pour assurer un dénombrement exhaustif des publications scientifiques.



7.7. Alphabétisation et éducation des adultes



Enseigner la lecture, l'écriture et le calcul aux femmes analphabètes – Bénin

Dans le sous-secteur de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, la reprise de l'accompagnement des PTF a permis de relancer les activités et d'enregistrer d'importantes avancées durant la période 2021-2024. En effet, les bénéficiaires des programmes d'alphabétisation ont plus que doublé sur

la période 2021-2024, engendrant ainsi, une augmentation significative des bibliothèques villageoises en langues nationales fonctionnelles (131 en 2024 contre 85 en 2021) pour un taux de réussite de plus de 98% en 2024 (cf. tableau 11 ci-dessous).

Tableau 11 : Évolution des indicateurs de l'alphabétisation sur la période 2021-2024

N°	Indicateurs	2021	2022	2023		2024	
				Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
1	Nombre de personnes de 15 ans et plus bénéficiaires des programmes d'alphabétisation	10 864	16 063	30 038	35 652	24 050	26 923
2	Taux de réussite aux évaluations finales des enseignements apprentissages	85%	96%	100%	94,8%	100	98,1%
3	Nombre de bibliothèques villageoises en langues nationales fonctionnelles	85	85	ND	127	129	131

Source : DPAFP/MESTFP, février 2025



7.8. Alternatives éducatives

Depuis 2022, le Gouvernement s'investit à faire des alternatives éducatives, une priorité, conformément aux orientations du PSE 2018-2030. Conçues essentiellement pour offrir une deuxième chance aux enfants exclus des ordres d'enseignement, les alternatives éducatives, telles que mises en œuvre actuellement, permettent aux apprenants qui y ont accès d'obtenir le Certificat d'Études Primaires (CEP), en 3 ans au titre du Programme de Cours Accélérés (PCA) soutenu par l'UNICEF et en 4 ans au titre du programme financé par la Coopération Suisse à travers les centres Barka dont le partenaire d'exécution est Helvetas.

En dehors des centres PCA et Barka, des personnes sourdes et aveugles bénéficient de l'attention du Gouvernement à travers une vingtaine d'établissements opérationnels dont quinze (15) pour les personnes sourdes et dix (10) pour les personnes aveugles. Au nombre de ceux-ci, on peut citer le Centre d'Accueil d'Éducation et d'Intégration des Sourds (CAEIS) de Louho à Porto-Novo et les Centres de Promotion Sociale des Aveugles (CPSA) de Sègbèya à Cotonou et de Parakou.

Le tableau 12 ci-après présente quelques statistiques des apprenants du sous-secteur "Alternatives éducatives" de 2022 à 2024.

Tableau 12: Répartition des apprenants par type de centres des alternatives éducatives de 2022 à 2024

Centres	Nombre total de Centres	Effectif de Garçons	Effectif de filles	Total scolarisés	Effectif des animateurs
Année scolaire 2021-2022					
Centres PCA	31	586	664	1 250	61
Centre Barka	99	1 553	2 205	3 758	194
TOTAL 2022	130	2 139	2 869	5 008	255
Année scolaire 2022-2023					
Centres PCA	20	378	428	806	31
Centre Barka	110	1 960	2 752	4 712	216
TOTAL 2023	139	2 338	3 180	5 518	247
Année scolaire 2023-2024					
Centres PCA	58	946	1050	1 996	58
Centre Barka	187	3 205	3 985	7 190	280
TOTAL 2023	255	4 151	5 035	9186	338

Source : DPAF/MEMP, février 2025

Il ressort de l'analyse de ce tableau 12 ci-dessus, que le nombre de centres d'alternatives éducatives a pratiquement doublé en trois ans, passant de 130 en 2022 à 255 en 2024. Cette augmentation du nombre de centres a induit un recrutement supplémentaire du nombre d'animateurs, ce dernier étant

passé de 255 en 2022 à 338 en 2024. Il s'en est suivi une hausse significative des apprenants inscrits dans les divers centres entre 2024 (9 186), 2023 (5 008) et 2022 (5 518).

Par ailleurs, dans ce sous-secteur, il est observé une tendance à la prédominance des filles.

**CHAPITRE 8 : LES AVANCÉES
MAJEURES ENREGISTRÉES ET
LES DÉVIANCES OBSERVÉES
DES LIMITES EN MATIÈRE DE
GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE
ET PÉDAGOGIQUE DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
SONT REPOUSSÉES**

Cette partie retrace les avancées majeures, les problèmes et déviations observées en 2024 au sein du SEN.

8.1 Avancées majeures enregistrées

À l'instar des années précédentes, certaines avancées majeures, induites par les différentes réalisations des acteurs du SEN, ont été enregistrées du point de vue des

performances du secteur de l'éducation ainsi que sur les plans de la gouvernance politique, administrative, institutionnelle et pédagogique.

8.1.1. Avancées majeures en termes de performances du secteur de l'éducation

La hausse constante des dépenses publiques du secteur de l'éducation a, sans nul doute, induit d'une part, une amélioration globale de l'équité dans tous les sous-secteurs et d'autre part, un renforcement de la tendance haussière de l'accessibilité et de l'achèvement dans l'enseignement primaire.

Dans tous les sous-secteurs de l'éducation formelle, l'écart entre les filles et les garçons se réduit considérablement.

Les ratios élèves/maître de la maternelle et du primaire sont en recul, le taux d'achèvement au primaire et le taux de réussite au BEPC sont en constante hausse.

L'intensification des campagnes d'alphabétisation porte ses fruits, les inscriptions ayant plus que doublé avec des taux de réussite supérieurs à 90%. Il en est de même des alternatives éducatives dont la dynamisation est amorcée.

8.1.2. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance politique

Sur le plan de la gouvernance politique du secteur de l'éducation, le Gouvernement s'est doté du document de Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS 2024-2033) et de la stratégie qui l'opérationnalise sur la période 2024-2028. À travers ces documents, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté manifeste et son engagement de renforcer l'alimentation scolaire, de poursuivre la mise en œuvre des mesures incitatives à l'amélioration de l'accès et de la rétention dans les divers ordres d'enseignement. Au nombre de ces mesures, on peut citer la gratuité des frais de scolarité au primaire, la gratuité des frais de scolarité pour les filles de l'ESG voire pour celles inscrites dans les filières techniques industrielles et agricoles de l'EFTP, les transferts monétaires aux ménages pauvres extrêmes.

En outre, la DCE a rendu disponible un projet de stratégie nationale de téléenseignement dans l'enseignement supérieur validé par l'ensemble des acteurs. Ce document contribue aux réflexions engagées sur la promotion du téléenseignement dans tous les ordres d'enseignement. De plus, l'année 2024 a été caractérisée par la poursuite des travaux d'élaboration de la Vision Bénin 2060.

Par ailleurs, à travers, d'une part, la tenue de deux revues quadrimestrielles entre le CNE et les Ministres et, d'autre part, la tenue des séances bilatérales avec chacun des Ministres sur certains dossiers spécifiques, la gouvernance politique du secteur est davantage mieux prise en charge.

8.1.3. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance administrative et institutionnelle

Au plan institutionnel, l'architecture du SEN a été améliorée et renforcée par (i) la restructuration organisationnelle et fonctionnelle de Sèmè-City, (ii) la création de l'ABRI, (iii) le renforcement du champ de compétence de la DCE et (iv) la mise en œuvre effective des classes socio-éducatives.

Comme développé au point 3.2 ci-dessus, la restructuration organisationnelle et fonctionnelle de Sèmè City a consisté à la mise en place d'un écosystème composé de quatre entités distinctes dont les champs de compétence sont complémentaires. Cette réorganisation vise à faire de Sèmè-City une plateforme du savoir via le développement des formations de haut niveau, de la recherche et de l'innovation. Dans la même veine, le Gouvernement a, par décret n°2024-1067 du 31 juillet 2024, créé l'ABRI et approuvé par la même occasion ses statuts. Il s'agit là d'une avancée majeure pour véritablement amorcer la mise en œuvre de la PNRI. Aussi, le Gouvernement a-t-il pris le décret n°2024-1272 du 23 octobre 2024 portant AOF de la DCE en remplacement du décret n°2023-021 du 25 janvier 2023 portant sur le même objet. Le champ de compétence de la DCE a été ainsi renforcé pour répondre aux exigences de qualité requises pour l'enseignement supérieur.

En outre, dans le but de renforcer les capacités des apprenants sur les compétences de vie courante, de l'éducation à la paix et à l'auto-éducation, il a été institué les classes socio éducatives. Des rapports techniques du MASM et du MESTFP et des constats de la mission d'observations organisée par le CNE, il ressort qu'il s'agit d'une réforme pertinente pour le système éducatif. Si dans sa mise en œuvre, elle s'avère efficace, cette réforme pourra contribuer à disposer en fin de cycle ou à terme non seulement des ressources humaines compétentes mais aussi de véritables citoyens.

Sur le plan administratif, le Gouvernement a pris le décret n°2024-1054 du 24 juillet 2024 portant statuts-type des universités publiques en République du Bénin et le décret n°2024-1273 du 23 octobre 2024 portant approbation du code de déontologie et d'éthique des personnels enseignants et chercheurs du supérieur. De son côté, la DCE a, en outre, entamé en 2024, à la

satisfaction de la majorité des principaux acteurs, l'organisation d'enquêtes spéciales de moralité (ESM) des enseignants et chercheurs du supérieur à la suite desquelles, des avis ont été émis ou le seront pour autoriser ou non leur reclassement. Il s'agit là d'un changement qualitatif notable dans ce sous-secteur qui va accroître, toutes choses étant égales par ailleurs, la discipline au niveau du personnel enseignant des UPB.

La prise de ces deux décrets et les avis de la DCE suite aux ESM participent du renforcement de la qualité de la gouvernance administrative des UPB et constituent, à ne point douter, une avancée majeure dans le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation. De même, pour le compte des UPB, il a été mis en place le FNAES qui est une base de données à partir de laquelle, les enseignants qualifiés seront recrutés. Pour la première campagne, cette base de données comprend 1 427 aspirants pour 135 spécialités.

L'année 2024 a été marquée par la finalisation de l'avant-projet de loi portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin, du projet de décret portant régime juridique des établissements privés de tous les ordres d'enseignement et des réflexions sur les modalités d'application de la tutelle académique des EPES. Si ces nouveaux textes, déjà validés par l'ensemble des acteurs concernés, venaient à être

adoptés par les instances habilitées, le cadre législatif et réglementaire du SEN serait renforcé, améliorant ainsi la qualité de la gouvernance administrative de l'ensemble du SEN.

Par ailleurs, sous le leadership éclairé du Chef de l'État, l'effort dans la mise en œuvre des résolutions, conclusions et recommandations des revues quadrimestrielles avec les Ministres, des concertations entre le CNE et d'autres acteurs du SEN reste un atout crucial pour l'amélioration de la qualité de la gouvernance administrative du SEN. À travers ces différents creusets, les goulots d'étranglement relatifs à certaines préoccupations majeures sont levés, des solutions concertées sont identifiées et des actions sont menées pour les concrétiser.

8.1.4. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance pédagogique

Sur le plan de la gouvernance pédagogique, en dehors de la réforme au MESTFP, des décisions relatives aux stratégies d'évaluation des apprentissages, au recrutement des enseignants et sur les normes de qualité prises par le CNE (cf. 4.4 plus haut), l'année 2024 a été caractérisée par (i) la conduite par le CNE de la relecture des curricula du CI en Terminale et (ii) le démarrage de l'évaluation, par des experts nationaux et étrangers, des enseignants et chercheurs des UPB.

Les 18 décisions rendues par le CNE participent du renforcement de la qualité de la gouvernance pédagogique des divers ordres d'enseignement concernés. Il en est de même des résultats attendus de l'évaluation des enseignants du supérieur, une première dans ce sous-secteur. À cela, il convient d'ajouter la réorganisation du maillage pédagogique dans les sous-secteurs de l'ESG et de l'EFTP à travers la mise en place à l'échelle départementale des CCIP et à l'échelle communale des CIP. Cette réorganisation du maillage pédagogique, inspirée de la pyramide pédagogique des sous-secteurs des

enseignements maternel et primaire, permettra, si elle est mise en œuvre conformément aux textes en vigueur, d'améliorer l'efficacité du REAP et d'accroître les performances pédagogiques de l'ESG et de l'EFTP.

En outre, il importe de mentionner que, dans le cadre de la réforme relative à la qualité et au contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général, tous les curricula du CI en Terminale ont été relus avec le concours d'un dispositif d'assurance qualité à trois paliers notamment un pool d'experts internationaux, une mise à l'essai à une échelle de 57 établissements des deux ordres d'enseignement et un jury composé de l'expertise nationale. L'objectif poursuivi étant d'améliorer la qualité des enseignements apprentissages-évaluation du CI en Terminale, la relecture effective de ces curricula par une masse critique d'experts nationaux reste une avancée majeure. L'implémentation desdits curricula relus, dans le respect des préconditions, augure de bonnes perspectives sur la qualité des apprenants.

8.2 Problèmes majeurs et déviations observées

En dépit des avancées majeures relevées, les différents sous-secteurs de l'éducation sont confrontés à certains problèmes et font face également à la persistance de certaines déviations.

8.2.1 Problèmes majeurs

Sur les performances du secteur de l'éducation

L'un des problèmes cruciaux que connaît le secteur de l'éducation est la baisse persistante des indicateurs d'accès dans les enseignements maternel, secondaire général et l'enseignement supérieur. Au niveau de l'EFTP, c'est plutôt la faible progression des effectifs par rapport aux ambitions du Gouvernement.

S'agissant des indicateurs de qualité, l'accent est mis sur la dégradation continue du taux de qualification des enseignants dans les enseignements du premier et du second degrés et du ratio étudiants/enseignant dans les UPB.

Sur le plan de la gouvernance politique

Le retard considérable accusé dans l'actualisation du PSE 2018-2030 et dans la finalisation de la Stratégie nationale de l'ESG (SN-ESG) reste une préoccupation majeure en termes de cohérence d'une part, entre ces deux documents et d'autre part, entre les choix stratégiques desdits documents et la vision 2060 du Bénin.

Par ailleurs, la non adoption de la Stratégie de Renforcement des Alternatives Éducatives (SRAE) ne favorise pas d'une part, une mobilisation conséquente des ressources en faveur de la scolarisation des enfants hors de l'école et d'autre part, une définition claire des normes et standards d'implémentation desdites alternatives.



Sur le plan de la gouvernance administrative et institutionnelle

Dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur, le processus de mise en place d'une base de données fiables du FNAES prend, pour le moment, beaucoup de temps, préjudiciable à la mise à disposition diligente au profit des UPB d'enseignants qualifiés. Dans ce même sous-secteur, l'un des problèmes majeurs qui a émergé de l'ESM de 2024 est relatif à la santé mentale au niveau de quelques enseignants-chercheurs dont la source réside dans l'absence de prise en charge psychosociale de ces derniers face aux chocs de la vie. Ce problème qui n'est pas spécifique à l'enseignement supérieur mérite d'être approfondi en vue de mieux le résoudre.

S'agissant de la gestion des cantines scolaires dans l'enseignement primaire, quoiqu'en diminution drastique par rapport à 2023 (4,2 tonnes)⁵⁶, la perte des vivres s'est établie en 2024 à 1,98 tonne⁵⁷.

Au niveau des sous-secteurs des enseignements primaire et secondaire général ainsi que de l'EFTP, des acteurs continuent de jeter quelques doutes sur la qualité de certains processus de gestion relatifs à l'organisation des examens et concours ; ce qui nécessite la réalisation d'une étude sur la question.

En ce qui concerne les infrastructures, il est observé un retard dans leur achèvement en dépit du transfert régulier à l'ACISE des ressources par les ministères en charge de l'éducation et les agences spécialisées du secteur. Ce retard vient accentuer la qualité peu satisfaisante des infrastructures scolaires.

Par ailleurs, des difficultés de coordination sont relevées au sein des collèges et lycées dans le fonctionnement des classes sportives, culturelles et scolaires. À titre illustratif, les chefs d'établissements organisent des cours et travaux dirigés aux heures dédiées aux classes culturelles et sportives.

Sur le plan de la gouvernance pédagogique

La disponibilité d'enseignants qualifiés étant un pilier essentiel du système éducatif, même si le recours aux AME a contribué à résorber le déficit dans les enseignements du premier et du second degrés, il n'en demeure pas moins que la qualité des apprentissages en souffre en raison de leur faible qualification. Spécifiquement au niveau de l'ESG, il convient de citer les difficultés occasionnant le retard dans le recrutement des élèves inspecteurs en vue de leur formation. Ces difficultés n'augurent pas de bonnes perspectives quant au fonctionnement adéquat des CCIP et des CIP dans l'ESG.

De l'analyse des rapports de mission de la Cellule Éducation de la Présidence de la République, il ressort globalement qu'environ une école sur deux est visitée par un Conseiller pédagogique et que moins d'une école sur trois reçoit une visite d'inspection, dans un contexte où c'est seulement un tiers des enseignants qui prépare convenablement sa classe.

Certains goulots d'étranglement à la base de ces différents problèmes méritent d'être levés en vue de réduire l'ampleur de cette situation préjudiciable à la qualité des enseignements-apprentissages-évaluations.

Sur le plan de la gouvernance du système d'information

Le secteur de l'éducation souffre de disponibilité d'informations instantanées et fiables, y compris celles liées au genre-sensible, pour des prises de décisions idoines, aussi bien au niveau politique, stratégique qu'opérationnel. En effet, les investissements consentis au MEMP et

au MESTFP pour le développement voire l'extension de la plateforme EducMaster, ne permettent pas encore de disposer, à bonne date, des annuaires statistiques et partant des indicateurs nécessaires pour mieux appréhender l'état des sous-secteurs.

⁵⁶ Rapport de mission de la Cellule Éducation de la Présidence de la République, octobre-décembre 2023

⁵⁷ Cellule Éducation de la Présidence de la République, Rapport des missions de suivi des écoles à cantine des mois de septembre-octobre-novembre 2024, p.5.



À titre illustratif, dans l'ESG et l'EFTP, les données ne sont pas exhaustives en général et le taux de complétude est encore plus faible au niveau du privé.

Dans l'enseignement supérieur, la situation est encore plus inquiétante car, faute de ressources, la production des annuaires statistiques prend du temps à telle enseigne que les données présentées dans le rapport de l'année n sur l'état du SEN sont révisées

dans le rapport de l'année n+1 et ainsi de suite.

Aussi, l'insuffisance de synergie et d'interopérabilité des applications métiers 58 utilisées dans les universités publiques entache-t-elle la fiabilité des informations et par ricochet la qualité des annuaires statistiques produits.

Par ailleurs, les statistiques sur les différentes déviations observées dans le secteur ne sont pas aussi documentées.

8.2.2 Déviations observées

Les déviations observées depuis 2020 sont de plus en plus persistantes et si des actions pertinentes et hardies ne sont pas mises en œuvre, elles peuvent se muer en tendances lourdes. Il s'agit notamment des grossesses en milieu scolaire, de la dépravation des mœurs en milieu scolaire et universitaire, du maintien en poste des enseignants malades et invalides et de l'alcoolisme des enseignants et du harcèlement sexuel.

Pour défaut de statistiques et d'informations documentées dans les différentes contributions des ministères en charge de l'éducation et des agences spécialisées, ces déviations ne seront pas développées dans le présent rapport.

En revanche, la cybercriminalité en milieu scolaire et universitaire sera décrite pour permettre d'en appréhender les enjeux⁵⁹.

Ainsi, au regard du rôle joué par les réseaux sociaux dans la vie des jeunes, la cybercriminalité très répandue dans les milieux scolaires et universitaires prend plusieurs formes notamment, la diffamation, l'escroquerie en ligne, la sextorsion et les chantages ainsi que les fraudes numériques. Pour décourager ce phénomène très préoccupant, des actions préventives et dissuasives sont entreprises. À cet effet, 53 élèves sont déférés en 2024 contre 31 en 2023. S'agissant des étudiants, 273 ont été déférés en 2024 contre 176 en 2023⁶⁰.

⁵⁸ Une application métier est une plateforme mise en place pour dématérialiser un ou plusieurs processus de gestion.

⁵⁹ Contribution du Centre national d'investigations numériques (CNIN) de la Présidence de la République

⁶⁰ Contribution du CNIN

CHAPITRE 9 : LES DÉFIS ET PERSPECTIVES

Les défis à relever ainsi que les perspectives pour l'amélioration des performances du SEN sont successivement présentés dans les rubriques qui suivent.

9.1 Défis

Dans le but de développer un capital humain capable d'assurer un développement durable, le SEN, tel qu'il se présente aujourd'hui, fait face à d'importants défis qu'il convient de relever à savoir :

au niveau du CNE

- l'accélération de la mise en œuvre de son plan stratégique 2023-2027 ;
- l'intensification des travaux de finalisation et d'implémentation des curricula relus ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route d'opérationnalisation du cadre de référence de la réforme relative à la qualité et au contrôle de la qualité dans les enseignements primaire et secondaire général ;
- la prise en compte effective de la maternelle dans la réforme relative à la qualité et au contrôle de la qualité.

au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

- l'accélération et l'achèvement de la sélection des Assistants en position probatoire à partir de la liste des candidats définitivement inscrits au FNAES ;
- l'évaluation des offres de formation et des curricula dans les universités publiques ;
- la mise en place d'un système d'information de gestion du MESRS ;
- la conception par la DCE de la base de données de l'Enseignement supérieur ;
- la poursuite de l'assainissement des EPES ;
- le renforcement de la qualité de la gouvernance au sein de l'administration et des structures de formation et de recherche ;
- le renforcement et l'équipement en infrastructures administratives et pédagogiques des universités et des centres de recherche.

au niveau des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle

- le renforcement du rôle du secteur privé et de celui des communautés dans l'offre éducative ;
- l'accélération du processus de recrutement des personnels du corps de contrôle dans l'ESG et dans l'EFTP ;
- le renforcement et le suivi de l'encadrement pédagogique des enseignants ;
- le renforcement des capacités techniques des AME déployés ;
- l'amélioration de l'efficacité externe de l'EFTP par la modernisation du système informationnel en arrimage avec l'évolution du marché du travail ;
- l'affinement des indicateurs de performance de l'EFTP en vue de mieux refléter les efforts consentis et les marges de progression nécessaires ;
- l'amélioration de l'offre et de la qualité des services d'alphabétisation et la valorisation des langues nationales.

au niveau des enseignements maternel et primaire

- le renforcement des visites et d'inspections de classes ainsi que d'inspections d'écoles ;
- l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés à la maternelle ;
- la satisfaction de la demande de préscolarisation ;
- l'amélioration du taux d'achèvement ;
- l'amélioration de la qualité du redéploiement des enseignants en tenant compte de l'ancienneté au même poste.

au niveau du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes

- l'adéquation des curricula aux besoins socioprofessionnels des apprenants ;
- la création du corps des facilitateurs et des corps d'encadrement et de contrôle au sein de ce sous-secteur ;
- le développement de l'environnement lettré.

au niveau de l'éducation alternative

- l'évaluation des programmes d'éducation alternative ;
- la mise en œuvre diligente des conclusions et recommandations de l'évaluation.

9.2 Perspectives

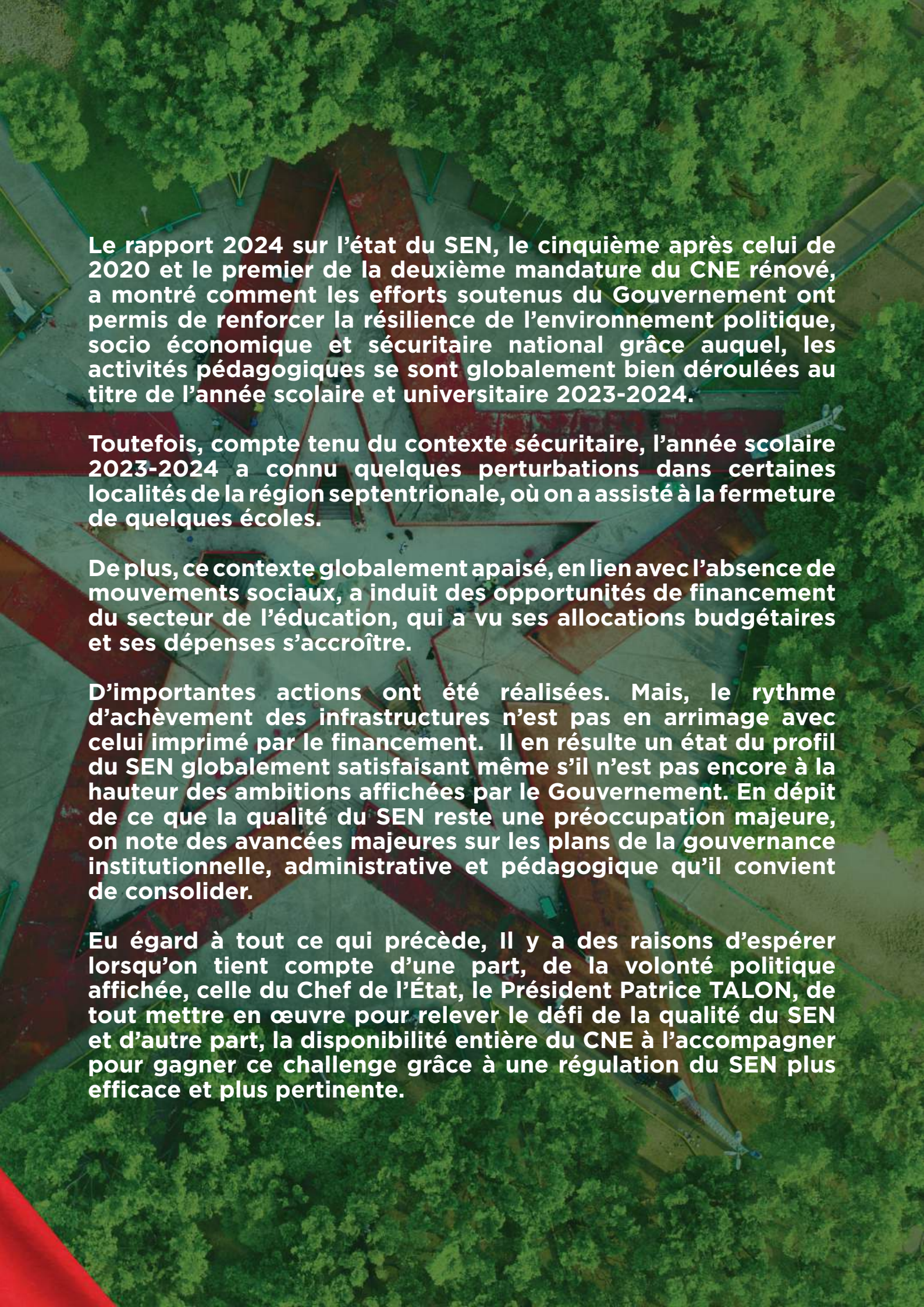
L'amélioration continue des performances du SEN requiert que la priorité soit accordée à certaines actions à savoir :

- la finalisation des curricula relus et la poursuite des réflexions sur les modalités de transformation desdits curricula sous le modèle d'enseignement à distance dans l'option de la stratégie globale du téléenseignement ;
- la prise de toutes les dispositions nécessaires à une mise en œuvre progressive de la stratégie globale du téléenseignement ;
- le suivi de l'adoption par le Gouvernement du projet de décret portant régime juridique des établissements privés du SEN et du projet de loi portant orientation de l'éducation nationale ;
- l'élaboration du plan stratégique du MEMP ;
- la finalisation de la stratégie d'opérationnalisation de la PNRI ;
- le démarrage de l'évaluation des offres de formation et des curricula dans les universités publiques ;
- la réalisation par le MESRS d'une étude d'impact de la mise en œuvre du programme "Vie de l'étudiant" sur les performances du sous-secteur de l'enseignement supérieur ;
- la poursuite du processus d'évaluation des enseignants du Supérieur ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de formation pédagogique initiale et continue des enseignants du Supérieur sur la base des résultats de l'évaluation de ces enseignants ;
- la réalisation d'une étude sur les déterminants de l'évolution des effectifs dans les divers ordres d'enseignement ;
- l'élaboration d'un schéma directeur du système d'information de gestion du secteur de l'éducation ;
- la réalisation d'une étude sur la fiabilité des résultats des examens et concours nationaux ;
- la formation professionnelle des AME non titulaires de diplômes professionnels ;
- la reprise effective des activités pédagogiques dans les ENI ;
- l'achèvement du processus de recrutement des AME au profit des Universités publiques ;
- la dynamisation des structures opérationnelles de l'ACISE en vue de la mise à disposition des infrastructures conformément aux besoins du secteur ;
- la conduite des réflexions visant une synergie d'action dans le fonctionnement des diverses classes (sportives, culturelles, socio-éducatives et scolaires) au sein des lycées et collèges ;
- la poursuite par les ministères des actions de sensibilisation et de répression des auteurs de déviances ;
- la poursuite des réflexions pour la finalisation de l'institutionnalisation des alternatives éducatives ;
- la poursuite et l'accélération de la construction/réhabilitation des infrastructures administratives et pédagogiques du secteur de l'éducation.





CONCLUSION



Le rapport 2024 sur l'état du SEN, le cinquième après celui de 2020 et le premier de la deuxième mandature du CNE rénové, a montré comment les efforts soutenus du Gouvernement ont permis de renforcer la résilience de l'environnement politique, socio économique et sécuritaire national grâce auquel, les activités pédagogiques se sont globalement bien déroulées au titre de l'année scolaire et universitaire 2023-2024.

Toutefois, compte tenu du contexte sécuritaire, l'année scolaire 2023-2024 a connu quelques perturbations dans certaines localités de la région septentrionale, où on a assisté à la fermeture de quelques écoles.

De plus, ce contexte globalement apaisé, en lien avec l'absence de mouvements sociaux, a induit des opportunités de financement du secteur de l'éducation, qui a vu ses allocations budgétaires et ses dépenses s'accroître.

D'importantes actions ont été réalisées. Mais, le rythme d'achèvement des infrastructures n'est pas en arrimage avec celui imprimé par le financement. Il en résulte un état du profil du SEN globalement satisfaisant même s'il n'est pas encore à la hauteur des ambitions affichées par le Gouvernement. En dépit de ce que la qualité du SEN reste une préoccupation majeure, on note des avancées majeures sur les plans de la gouvernance institutionnelle, administrative et pédagogique qu'il convient de consolider.

Eu égard à tout ce qui précède, Il y a des raisons d'espérer lorsqu'on tient compte d'une part, de la volonté politique affichée, celle du Chef de l'État, le Président Patrice TALON, de tout mettre en œuvre pour relever le défi de la qualité du SEN et d'autre part, la disponibilité entière du CNE à l'accompagner pour gagner ce challenge grâce à une régulation du SEN plus efficace et plus pertinente.

ANNEXES



ANNEXE 1 : Liste de présence des séances d'examen du rapport avec les acteurs étatiques et non étatiques



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

Palais de la Marina
01BP 2028
Cotonou-Bénin

CNE-MEMP-MESTFP-MESRS

SEANCE CONTRADICTOIRE SUR LE RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'ÉTAT DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL LISTE DE PRÉSENCE

Date : 19 Juin 2025 à 9 heures

Lieu : CNE

N° d'ordre	Nom & Prénoms	Fonction / Qualité	Contacts	Adresse mail	Signature
1.	KAKPO Bessan Philippe	Membre du Collège	.0197397213	philippe_bessan_kakpo@yahoo.fr	
2.	ADEKOU Raoul Christian	Membre du Collège	.0167192303 .0195023569	aderakris@yahoo.fr	
3.	KOKOU Lucien	Membre du Collège	.0197499695 .0165758549	lukokou163@gmail.com	
4.	OUOROU BOUN Sé N'Bouro	Membre du Collège	.0197694996	se.bouro@yahoo.fr	
5.	AHOUANKA Sossou Etienne	Membre du Collège	.0197592442	bidospere@ymail.com	
6.	ADOHO Kévidjo	Membre du Collège	.0197763099	adohokevidjo@gmail.com	
7.	ATTIKLEME Kossivi	Membre du Collège	.0196898999	attiklemkossivi@yahoo.fr	
8.	QUENUM Cossi Venant Célestin	Membre du Collège	.0197012801 .0195700870	venantq@yahoo.fr	

N° d'ordre	Nom & Prénoms	Fonction / Qualité	Contacts	Adresse mail	Signature
9.	BOURAIMA Abdel Jawed Adéchinan	Membre du Collège	.0197878590	abdeljawadade@yahoo.fr	
10.	AGNIDE IDOHO Oounyèmi Martin	Membre du Collège	.0197126709 .0195956206	martagnide@gmail.com	
11.	MOUSTAPHA Moussiliou	Membre du Collège	.0196962528 .0140832331	moussilioumoustapha3@gmail.com	
12.	ENIANLOKO HOUSSOU Baï Gisèle Virginie épse MARTIN	Membre du Collège	.0197974054	virgoefr@yahoo.fr	
13.	TOUDONOU Jimon Jacob	DER MEMP	0166043233	toudonoujacob23@gmail.com	
14.	GLITHO D. Maxime N.	IGPM	0195455432	maxglitho@gmail.com	
15.	NOUHLONIGBETO Jérôme	IEPD/ Coll. DDP Rep. DDP	0197321488	jeanmichelnouhlonigbeto@gmail.com	
16.	HOUNKAN-DJI Chellon Pierre	IEPD DEM-MEMP	0196028065	hchellonpierre@yahoo.fr	
17.	MEWANTOU Koudassi Ramphile	C/PPDAS (Hsp)	0196321980	pmewantou@gmail.com	
18.	AMISSA E. Mikael	Rpt DESG / MESTFP	0196598757	adissamichael@gmail.com	
19.	MAMABOU Zoubair	Rpt DPAF / MEMP	0197376287	zoubairsaoud25@gmail.com	
20.	TOUHETON DES S. Narcisse	Rpt DPAF / MESTFP	0197603593	narcisse.touheton@gmail.com	
21.	GONEZ Marino	DPAF / MESTFP	0197871194	eluegomez@yahoo.fr	
22.	BODJREVOUNG S. Gervais	RSE / ADET	0166633124	plodjervais@adet.bj	



ANNEXE 1 : Liste de présence des séances d'examen du rapport avec les acteurs étatiques et non étatiques

N° d'ordre	Nom & Prénoms	Fonction / Qualité	Contacts	Adresse mail	Signature
23.	SOHODJE Kressi Marins	SG/SGES Représentant du VP/CAP MESRS	0197394359	soudakm@hotmail.de	
24.	TCHÉICHAO Alain	Coordonateur du PCTCA	016637484	btchicha2gouv.bj	
25.	BELLO Ndoni Nahidi	INTEFCF/DG	019678777	Wbell10@gmail.com	
26.	AKLEKEREKOU S. Jamaïna	DESTFP/ Directrice	0162425802	jamaikereyahoof	
27.	KAKPO H. Aphaze	DAPAF/MESRS	019630799	ahkakpo@gmail.com	
28.	GLIJSIME C. Igniel	Coll. DAPAF/MESRS	0197402673	achille28@yahoo.fr	
29.	TCHABI Sylvie	DSSI/ACISE	0197699431	etichabi@presidence.bj	
30.	KATTE A. Reine	UPR/ADSC	0196753227	rkatte@semeicity.com	
31.	TANINONON Gadel	RSE/ADSC	0167247857	taninonon@semeicity.com	
32.	HOUNGBEDJI Antoine	SSCE/CNE	0166571305	hounbledji@yahoo.fr	
33.	GNATINI SATIENI Etienne	ACPF	0197881254	sgnatsameti4@yahoo.fr	
34.	KPATOUKA MENARD Jany Pauline	Actrice de KNE	0197881111	menardange@yahoo.fr	
35.	ATOHOUNI Raoul	RSE/CNE	0195924683	raoulohan@yahoo.fr	
36.					
37.					

ANNEXE 1 : Liste de présence des séances d'examen du rapport avec les acteurs étatiques et non étatiques



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

Palais de la Marina
01BP 2028
Cotonou-Bénin

CNE-MEMP-MESTFP-MESRS

SEANCE CONTRADICTOIRE SUR LE RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'ÉTAT DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL LISTE DE PRÉSENCE

Date : 20 Juin 2025 à 9 heures

Lieu : CNE

N° d'ordre	Nom & Prénoms	Fonction / Qualité	Contacts	Adresse mail	Signature
1.	KAKPO Bessan Philippe	Membre du Collège	.0197397213	philippe_bessan_kakpo@yahoo.fr	
2.	ADEKOU Raoul Christian	Membre du Collège	.0167192303 .0195023569	aderakris@yahoo.fr	
3.	KOKOU Lucien	Membre du Collège	.0197499695 .0165758549	lukokou163@gmail.com	
4.	OUOROU BOUN Sé N'Bouro	Membre du Collège	.0197694996	se.bouro@yahoo.fr	
5.	AHOANKA Sossou Etienne	Membre du Collège	.0197592442	bidospere@ymail.com	
6.	ADOHO Kévidjo	Membre du Collège	.0197763099	adohokevidjo@gmail.com	
7.	ATTIKLEME Kossivi	Membre du Collège	.0196898999	attiklemkossivi@yahoo.fr	
8.	QUENUM Cossi Venant Célestin	Membre du Collège	.0197012801 .0195700870	venantq@yahoo.fr	

N° d'ordre	Nom & Prénoms	Fonction / Qualité	Contacts	Adresse mail	Signature
9.	BOURAIMA Abdel Jawed Adéchinan	Membre du Collège	.0197878590	abdeljawadade@yahoo.fr	
10.	AGNIDE IDOHOU Ogounyèmi Martin	Membre du Collège	.0197126709 .0195956206	martagnide@gmail.com	
11.	MOUSTAPHA Moussiliou	Membre du Collège	.0196962528 .0140832331	moussilioumoustapha3@gmail.com	
12.	ENIANLOKO HOUSSOU Baï Gisèle Virginie épse MARTIN	Membre du Collège	.0197974054	virgoefr@yahoo.fr	
13.	Godna Agossou Blandine	Coopération Suisse	0197033944	blanchwagoda@outlook.fr	
14.	ANAGO Afwa Dodzi	ASS EEC(SG)	0196783559	fannyanago@gmail.com	
15.	LOKONAN Plogner	RTE/Educo	0197557051	plogner.lokonan@educor.og	
16.	ATAGOUN Raoul	SESE/CNE	0197920483	raoul1991@yahoo.fr	
17.	ATHYR Virgile	TdI BOSETEL	019550872	athyrvirgile@yahoo.fr	
18.	KPATOUKPA HENAND Jany.	clat / CATE	0197881931	ms.nandans@yahoo.fr	
19.	GNANINAMETI Etienne	ACPF	0197884254	gnaninameti4@yahoo.fr	
20.	NELESE GABRIEL Sabina	GdP Bénin	0197138633	nele012@yahoo.fr	
21.	Awoloudji Darius	Président National ESDB	0195450110	darius.awoloudji@gmail.com	
22.					



**ANNEXE 2 : Évolution des dépenses publiques d'éducation (en milliers de FCFA)
par nature et par ordre d'enseignement de 2021 à 2024**

Postes de dépenses	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation	Dotation	Réalisation
Enseignements maternel et primaire								
Personnel	88 409 494	87 018 981	91 096 988	89 369 408	121 377 922	119 896 916	128 488 201	132 337 651
Achat de Biens Services	11 354 833	11 651 443	19 629 203	15 185 808	19 650 941	19 404 225	21 882 514	19 894 386
Subventions	0	0	0	0	6 202 587	6 192 500	6 302 550	6 211 050
Transfert	28 228 883	28 166 615	15 918 544	15 729 562	1 360 000	1 229 274	30 030 396	30 030 396
BESA	558 936	558 817	0	0	0	0	0	0
Dépenses ordinaires	128 552 146	127 395 856	126 644 735	120 284 778	148 591 450	146 722 915	186 703 661	188 473 483
Investissement Exécuté par l'Etat	4 943 983	2 066 155	6 113 585	917 952	2 250 000	240 500	1 043 062	100 131
Transfert en capital	6 716 456	6 716 456	6 660 416	6 426 796	5 150 000	3 958 000	5 723 620	1 863 620
Dépenses en capital	11 660 439	8 782 611	12 774 001	7 344 748	7 400 000	4 198 500	6 766 682	1 963 751
TOTAL	140 212 585	136 178 467	139 418 736	127 629 526	155 991 450	150 921 415	193 470 343	190 437 234
Enseignements secondaire, technique et la formation professionnelle								
Personnel	64 722 502	68 572 302	68 065 620	68 065 620	87 169 257	77 937 230	96 649 453	79 508 627
Achat de Biens Services	25 568 517	21 409 500	28 276 092	26 278 319	26 044 483	24 359 588	24 302 416	22 973 151
Transfert	4 787 357	4 786 377	5 040 987	5 040 987	5 548 689	5 156 559	6 736 890	6 218 937
BESA	873 601	263 576	703 633	484 936	0	0	0	0
Dépenses ordinaires	95 951 977	95 031 755	102 086 332	99 869 862	118 762 429	107 453 377	127 688 759	108 700 715
Investissement Exécuté par l'Etat	3 809 539	4 216 230	25 727 000	2 569 624	22 548 515	22 448 515	26 566 646	26 566 646
Transfert en capital	3 661 426	3 651 076	15 807 839	15 807 839	52 712 872	1 228 843	44 864 923	0
Dépenses en capital	7 470 965	7 867 306	41 534 839	18 377 463	75 261 387	23 677 358	71 431 569	26 566 646
TOTAL	103 422 942	102 899 061	143 621 171	118 247 325	194 023 816	131 130 735	199 120 328	135 267 361
Enseignement supérieur et la recherche scientifique								
Personnel	27 765 295	24 474 149	27 269 884	22 069 247	36 561 225	32 754 924	39 569 246	33 685 319
Achat de Biens Services	3 281 468	1 708 950	4 392 168	1 955 793	4 339 544	2 476 602	5 511 134	3 192 834
Transfert	21 080 700	20 089 804	20 357 000	18 420 267	21 722 964	19 646 774	22 368 486	21 734 192
BESA	387 000	12 650	0	0	0	0	0	0
Dépenses ordinaires	52 514 463	46 285 553	52 019 052	42 445 307	62 623 733	54 878 299	67 448 866	58 612 345
Investissement Exécuté par l'Etat	4 914 601	1 632 618	1 945 522	7 930	12 365 722	0	154 549	0
Transfert en capital	16 962 278	12 566 700	17 557 635	5 122 793	10 630 435	12 219 599	13 873 582	8 029 628
Dépenses en capital	21 876 879	14 199 318	19 503 157	5 130 723	22 996 156	12 219 599	14 028 131	8 029 628
TOTAL	74 391 342	60 484 871	71 522 209	47 576 030	85 619 889	67 097 898	81 476 997	66 641 973



ANNEXE 3 : Équipe de rédaction

COMITÉ D'ORIENTATION	
Noël A. GBAGUIDI	Président du Conseil national de l'Éducation
Bessan Philippe KAKPO	Président de la Commission Qualité et Règlementation
Raoul Christian ADEKOU	Président de la Commission Pilotage et Financement
Lucien KOKOU	Membre du Collège
Sé N'Bouro OUOROU BOUN	Membre du Collège
Sossou Etienne AHOUEANKA	Membre du Collège
Baï Gisèle Virginie ENIANLOKO HOUESSOU épse MARTIN	Membre du Collège
Kévidjo ADOHO	Membre du Collège
Martin Ogounyèmi AGNIDE IDOHO	Membre du Collège
Kossivi ATTIKLEME	Membre du Collège
Cossi Venant Célestin QUENUM	Membre du Collège
Moussiliou MOUSTAPHA	Membre du Collège
Abdel Jawed Adéchinan BOURAÏMA	Membre du Collège
ÉQUIPE TECHNIQUE DE RÉDACTION	
Raoul Christian ADEKOU	Président de la Commission Pilotage et Financement, Superviseur
Abdel Jawed Adéchinan BOURAÏMA	Membre du Collège, Coordonnateur
Raoul Juste B.C. ATOHO	Spécialiste en Économie et Statistiques de l'Éducation, Rapporteur
Antoine HOUNGBEDJI	Spécialiste en Sciences de l'Éducation, membre
Anick Chantal MONLADE ABLET	Responsable de la Cellule Administrative et Financière, membre
Marlène Dany MENARD KPATOUKPA	Statisticienne, membre
COMITÉ DE LECTURE	
Clément WOROU	Secrétaire Exécutif du Conseil national de l'Éducation
Sé N'Bouro OUOROU BOUN	Membre du Collège

Membres de l'Assemblée consultative.



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	9
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION	10
INTRODUCTION	12
 CHAPITRE 1. LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	 14
1.1 Étape 1 : Conception des outils de collecte de données et collecte de données auprès des acteurs	15
1.2 Étape 2 : Traitement et analyse des informations	16
1.3 Étape 3 : Rédaction d'un projet de rapport	16
1.4 Étape 4 : Adoption du rapport	16
 CHAPITRE 2. UN CONTEXTE NATIONAL GLOBALEMENT RÉSILIENT	 17
2.1. Un contexte socio-économique rassurant mais perturbé par un contexte politique et sécuritaire relativement crispé	18
2.1.1 Sur le plan politique	18
2.1.2 Sur le plan économique	19
2.1.3 Sur le plan social	20
2.1.4 Sur le plan sécuritaire	21
2.2. Un contexte social entaché par la non installation de la Commission administrative paritaire au MESTFP	21
 CHAPITRE 3. LE MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE DES RÉFORMES AU SEIN DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL	 23
3.1 Réformes pilotées par le CNE .	24
3.2 Réformes mises en œuvre au niveau des organes spécialisés de l'éducation rattachés à la Présidence de la République	24
3.3 Réformes mises en œuvre au MEMP	25
3.4 Réformes mises en œuvre au MESTFP	26
3.5 Réformes mises en œuvre au MESRS	26
 CHAPITRE 4. LA CONTRIBUTION DU CNE : L'EFFICACITÉ D'UNE RÉGULATION EN COURS DE CONSOLIDATION	 29
4.1 Orientation du SEN	31
4.2 Coordination du SEN	34
4.3 Suivi et évaluation du SEN	36
4.4 Décisions au sein du SEN	38
4.5 Contrôle et éthique dans l'enseignement supérieur	38
 CHAPITRE 5. LA CONTRIBUTION DES AGENCES ET ORGANES SPÉCIALISÉS : UNE CONTRIBUTION CERTAINE AU RENFORCEMENT DE LA QUALITÉ DE LA GOUVERNANCE DES MINISTÈRES EN CHARGE DE L'ÉDUCATION	 40
5.1. Cellule Éducation de la Présidence de la République	41
5.2. Agence pour la construction des infrastructures du secteur de l'éducation (ACISE)	41
5.3. Agence de développement de l'enseignement technique (ADET)	42
5.4. Agence de développement de Sémé-City (ADSC)	42
5.5. Secrétariat technique permanent du Plan décennal de Développement du Secteur l'Éducation (STP-PDDSE)	43



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 6. LE FINANCEMENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL : DE BONNES PERFORMANCES FINANCIÈRES QUI CONTRASTENT AVEC UNE LIVRAISON INSUFFISANTE D'INFRASTRUCTURES	44
6.1 Financement sur budget national	45
6.1.1 Allocation budgétaire du CNE	45
6.1.2 Allocations budgétaires du secteur de l'éducation de 2021 à 2024	45
6.1.3 Analyse détaillée des dépenses publiques d'éducation	48
6.1.3.1 Analyse des dépenses publiques des enseignements maternel et primaire au 31 décembre 2024	50
6.1.3.2 Analyse des dépenses publiques des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle au 31 décembre 2024	51
6.1.3.3 Analyse des dépenses publiques de l'enseignement supérieur au 31 décembre 2024	54
6.1.3.4 Réalisations majeures au niveau des classes socio-éducatives, culturelles et sportives	56
6.1.4 Analyse des coûts unitaires	57
6.2 Contribution des PTF	59
6.2.1 Programme Alimentaire mondial (PAM-Bénin)	59
6.2.2 Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF)	60
6.2.3 UNESCO	60
6.2.4 Agence française de Développement (AFD)	61
6.2.5 Direction du Développement de la Coopération Suisse (DDC)	61
6.2.6 Helvetas	62
6.2.7 SIA NSON ONG-Développement communautaire	62
6.2.8 Fondation Graines de Paix	63
6.2.9 Educo Bénin	63
6.2.10 Action Éducation	64
6.2.11 Coalition Béninoise des Organisations pour l'Education Pour Tous (CBO-EPT)	64
CHAPITRE 7. LE PROFIL DU SYSTÈME ÉDUCATIF NATIONAL : UN PROFIL EN AMÉLIORATION PROGRESSIVE	66
7.1. Enseignement maternel	67
7.2. Enseignement primaire	68
7.3. Enseignement secondaire général	71
7.4. Enseignement et formation techniques et professionnels	72
7.5. Enseignement supérieur	74
7.6. Recherche scientifique et innovation	76
7.7. Alphabétisation et éducation des adultes	77
7.8. Alternatives éducatives	78
CHAPITRE 8. LES AVANCÉES MAJEURES ENREGISTRÉES ET LES DÉVIANCES OBSERVÉES : DES LIMITES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SONT REPOUSSÉES	79
8.1 Avancées majeures enregistrées	80
8.1.1. Avancées majeures en termes de performances du secteur de l'éducation	80
8.1.2. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance politique	80
8.1.3. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance administrative et institutionnelle	81
8.1.4. Avancées majeures sur le plan de la gouvernance pédagogique	82
8.2 Problèmes majeurs et déviations observées	82
8.2.1 Problèmes majeurs	82
8.2.2 Déviations observées	82



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 9. LES DÉFIS ET PERSPECTIVES

9.1 Défis

9.2 Perspectives

85

86

87

CONCLUSION

88

ANNEXES

91

ANNEXE 1 : Liste de présence des séances d'examen du rapport avec les acteurs étatiques et non étatiques

93

ANNEXE 2 : Évolution des dépenses publiques d'éducation (en milliers de FCFA) par nature et par ordre d'enseignement de 2021 à 2024

96

ANNEXE 3 : Équipe de rédaction

97

TABLE DES MATIÈRES

98

INDEX ALPHABÉTIQUE

101



INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Accès et l'équité, 19
 Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation -ACISE, 5, 15, 41, 42, 45, 51, 53, 83, 87, 98
 Activités pédagogiques, 21, 42, 88, 90
 Activités scolaires, 20, 38
 Agence pour le Développement de l'Enseignement Technique-ADET, 5, 15, 35, 41, 42, 45, 61, 72, 98
 Agence de Développement Sèmè City-ADSC, 5, 15, 41, 42, 43, 45, 98
 Africa Design School, 43, 44,
 Agriculture, 43
 Alimentation scolaire, 7, 20, 25, 59, 69, 88
 Alphabétisation, 6, 8, 52, 54, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 77, 80, 96, 87, 99
 Année scolaire, 13, 21, 26, 34, 35, 37, 57, 67, 78, 99
 ARCH, 5, 20
 Assemblée consultative, 16, 31, 97
 Assemblée nationale, 5, 18
 Autorisations de création des écoles, 34
 avancées majeures, 13, 79, 80, 81, 82, 89, 99,
 avis du CNE, 37

B

Baccalauréat, 5, 33, 36, 53, 55, 71

C

Cahiers d'activités, 35, 55
 Calendrier national, 33
 CAMES, 5, 24
 Cantines scolaires, 41, 59, 83, 91
 Centrales syndicales, 18
 Certification, 42
 Circonscriptions scolaires, 25
 Classes socio-éducatives, 37, 56, 57, 81, 99
 Conseil National de l'Éducation-CNE, 5, 8, 10, 13, 15, 16, 19, 22, 24, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 55, 58, 68, 69, 72, 80, 81, 82, 86, 89, 98, 99
 Centre national d'éducation à distance-CNEED, 5, 35
 Coding Academy, 43, 45
 Code électoral, 18
 Collectivités territoriales, 21, 45, 57, 60
 Comité, 15, 16, 18, 31, 33, 35, 37, 56, 97
 Constitution du Bénin, 18, 19
 Construction/réhabilitation de salles de classes, 28, 95
 Contrôle de la qualité, 24, 31, 35, 36, 37, 38, 60, 82, 86
 Convention, 37, 43
 Cour constitutionnelle, 5, 18, 21
 Classes culturelles et sportives, 83
 curricula de formation, 26, 42

D

Délégation au Contrôle et à l'Éthique dans l'enseignement supérieur-DCE, 6, 10, 15, 16, 30, 35, 38, 39, 45, 48, 80, 81, 86
 Décision, 8, 10, 19, 21, 30, 31, 33, 36, 37, 38, 82, 83, 98
 Dépenses d'investissement, 48
 déviations, 13, 36, 79, 80, 82, 84, 87, 99
 documents de politiques, 18

E

Écoles Normales d'Instituteurs, 25, 37
 EDUCMASTER, 22, 64, 83
 Emploi, 20, 33, 61, 72
 Énergies renouvelables, 53
 Enseignants et chercheurs, 24, 27, 37, 38, 81, 82
 Enseignement-apprentissage-évaluation, 42
 Entrepreneuriat, 24
 EPES, 6, 7, 22, 31, 32, 33, 81, 86
 EPFA, 6, 41, 42
 Équipes spécialisées, 31, 35, 36, 37
 Établissements, 5, 6, 7, 10, 15, 16, 22, 24, 26, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 42, 43, 52, 53, 57, 60, 71, 72, 73, 78, 81, 82, 83, 87
 État, 5, 8, 9, 10, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 34, 36, 45, 47, 83, 89
 Éthique et de déontologie, 38
 Évaluation diagnostique, 20
 Exonération, 5, 72
 Extrémisme violent, 21

F

Filles scolarisées, 20
 FNAES, 6, 28, 38, 39, 55, 74, 81, 83, 86
 Fichier électoral, 18
 Formation des formateurs, 22
 Formation professionnelle, 6, 15, 19, 27, 33, 35, 51, 58, 61, 62, 87, 96, 99
 Formations doctorales, 55

G

GBESSOKÉ, 20
 Zone industrielle de GLO-DJIGBE-GDIZ, 19
 Genre, 52, 65, 83
 Gouvernance, 10, 13, 22, 26, 27, 34, 36, 39, 40, 41, 42, 52, 55, 56, 58, 79, 80, 81, 82, 83, 86, 89, 98, 99
 Groupes armés, 21
 Groupes thématiques, 31, 35, 37

H

Homologation (établissements) n, 26
 HR, 53
 Hymne national, 34

I

Infanto-juvénile, 20
 Infrastructures éducatives, 10
 Infrastructures scolaires, 41, 83
 innovation (Cité, Agence), 5, 6, 7, 8, 24, 26, 27, 42, 43, 55, 55, 56, 76, 81, 99
 Inspecteurs et Conseillers, 27
 Inspections pédagogiques, 19, 20
 Institut national de la Statistique et de la Démographie
 INStatD, 2023, 19
 Intelligence artificielle-IA, 6, 27, 43



INDEX ALPHABÉTIQUE

K

Kits scolaires, 20, 66, 63, 69

L

Latrines, 42, 51, 53, 62, 71, 72

Loi-cadre, 32

Lycées techniques et industriels, 26, 33, 41, 42, 61, 63

M

Manuels scolaires, 38

Membres du Collège du CNE, 10

Mémoires et thèses, 39

Métiers (métiers de référence, écoles des métiers), 7, 26, 33, 37, 38, 41, 42, 43, 53, 56, 60, 62, 84

Ministères en charge de l'éducation, 9, 10, 24, 37, 40, 42, 45, 46, 47, 48, 59, 60, 83, 84, 98

Missions, 36, 41

Mobiliers, 41, 56

Monographies sectorielles, 33

Mouvements sociaux, 20, 89

Mutations, 22, 33, 34, 35

N

Nominations, 22, 31, 33, 34

Normes et standards, 38, 82

Numérique (plateforme, métier), 27, 33, 43, 54, 60, 84

O

Offre éducative, 22, 86

Olympiades Pan Africaines, 53

P

PAG 2021-2026, 18, 19

Perspectives, 10, 13, 16, 25, 69, 82, 83, 85, 86, 87, 100

Plan stratégique 2023-2027, 10, 86

Plan sectoriel de l'Education-PSE PSE, 7

R

Réformes, 10, 13, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 41, 42, 46, 53, 68, 73, 99

Régime juridique des établissements, 22, 31, 32, 81, 87

Région septentrionale, 18, 87

Régulation, 13, 19, 22, 29, 30, 89, 98

Réintégration, 21

Remédiations pédagogiques, 53

Répertoire (établissements), 34, 35

Résilience, 10, 18, 19, 89

Revue quadrimestrielle (Ministres en charge de l'Education), 24, 34, 35

S

Salles de classes, 41, 61

Santé Sexuelle, 6, 52

Secteur de l'éducation, 5, 7, 8, 10, 13, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 30, 34, 35, 36, 37, 39, 41, 43, 45, 46, 47, 48, 59, 61, 80, 82, 83, 87, 89, 98, 99

Sécuritaire (contexte, plan), 18, 21, 89, 98

Sèmè City, 24, 81

Séminaire de préparation de la rentrée, 34, 35,

SEN, 7, 10, 13, 15, 16, 18, 19, 24, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 63, 67, 68, 80, 81, 84, 86, 87, 89, 98

Sessions, 21, 22, 33, 55

Sous-secteurs, 8, 22, 26, 34, 52, 57, 58, 80, 82, 83

Stage probatoire, 21

Statuts-type des universités, 27, 81

STEFS, 53

STG/GEA, 43

STP-PDDSE, 7, 15, 41, 43, 98

Stratégies, 18, 31, 38, 82

Subvention gouvernementale, 41

Suivi et évaluation (fonction, apprentissage), 36, 98

Suivi et l'évaluation du SEN, 30

Supervision académique, 32

Système éducatif, 7, 10, 13, 19, 23, 33, 35, 37, 44, 60, 61, 81, 83,

T

Taux de chômage, 20

Taux de pauvreté monétaire, 20

Technologie blockchain, 27

Téléenseignement, 32, 38, 39, 80, 87

Transferts monétaires, 20, 69, 80

Tutelle académique, 22, 31, 32, 81

U

UEMOA, 7, 20

UNEPES, 7, 22

Universitaire (centres, jeux instituts), 5, 6, 13, 20, 22, 27, 33, 34, 35, 38, 41, 54, 55, 56, 67, 74, 75, 84, 89

Universités publiques, 20, 22, 27, 32, 37, 38, 74, 75, 81, 84, 86, 87

V

Valorisation des Acquis de l'expérience (VAE), 42, 60

Vidéosurveillance, 56

Vie de l'étudiant (projet), 54, 87

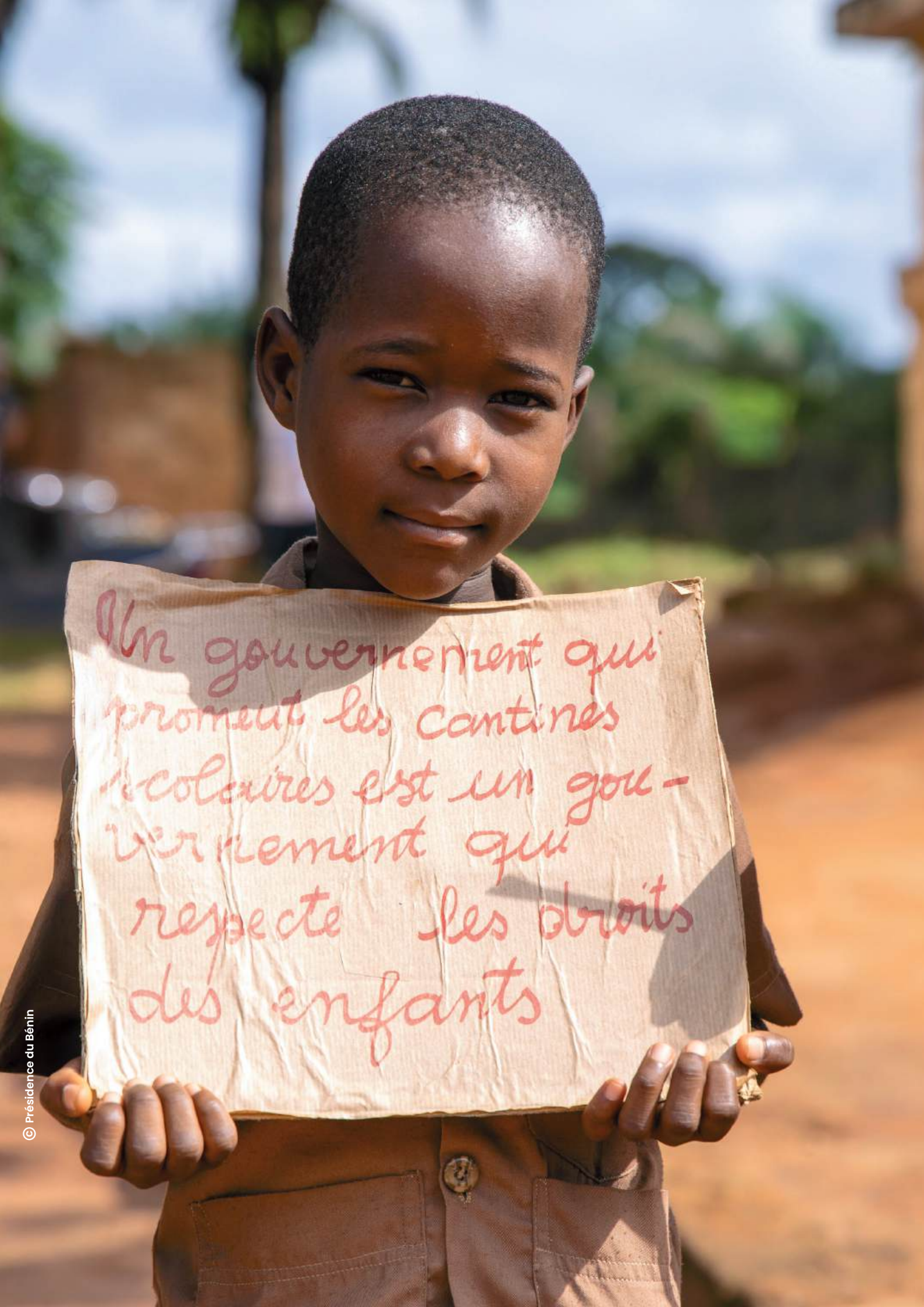
Vision 2060, 31, 82

Vivres, 25, 41, 59, 83

W

WEZIZA Educ, 43, 60



A young boy with short dark hair and a slight smile is holding a piece of brown, crumpled paper. The paper has handwritten text in red ink. The background is a blurred outdoor setting with trees and a building.

Un gouvernement qui
promeut les cantines
écolaires est un gou-
vernement qui
respecte les droits
des enfants

